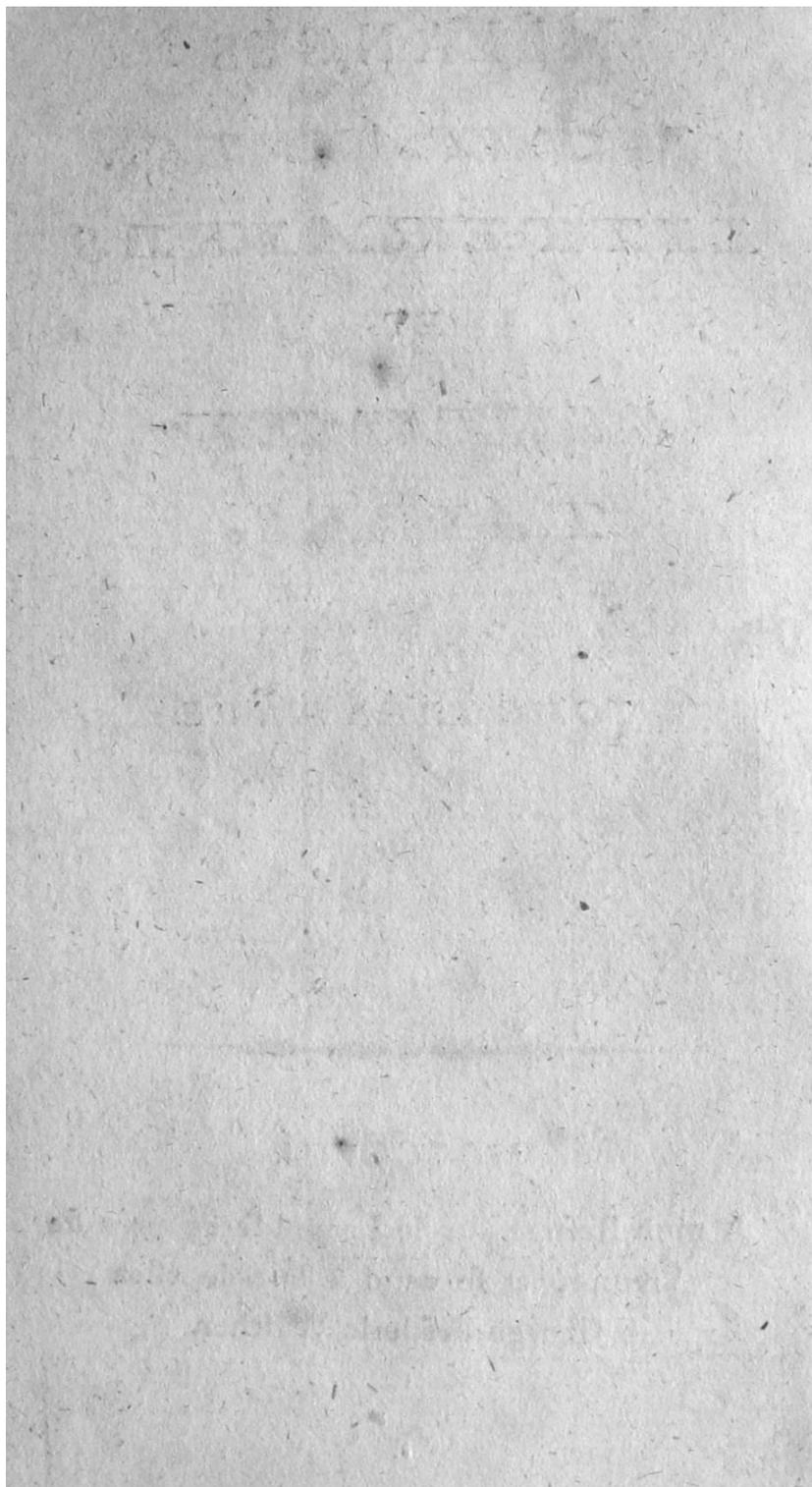
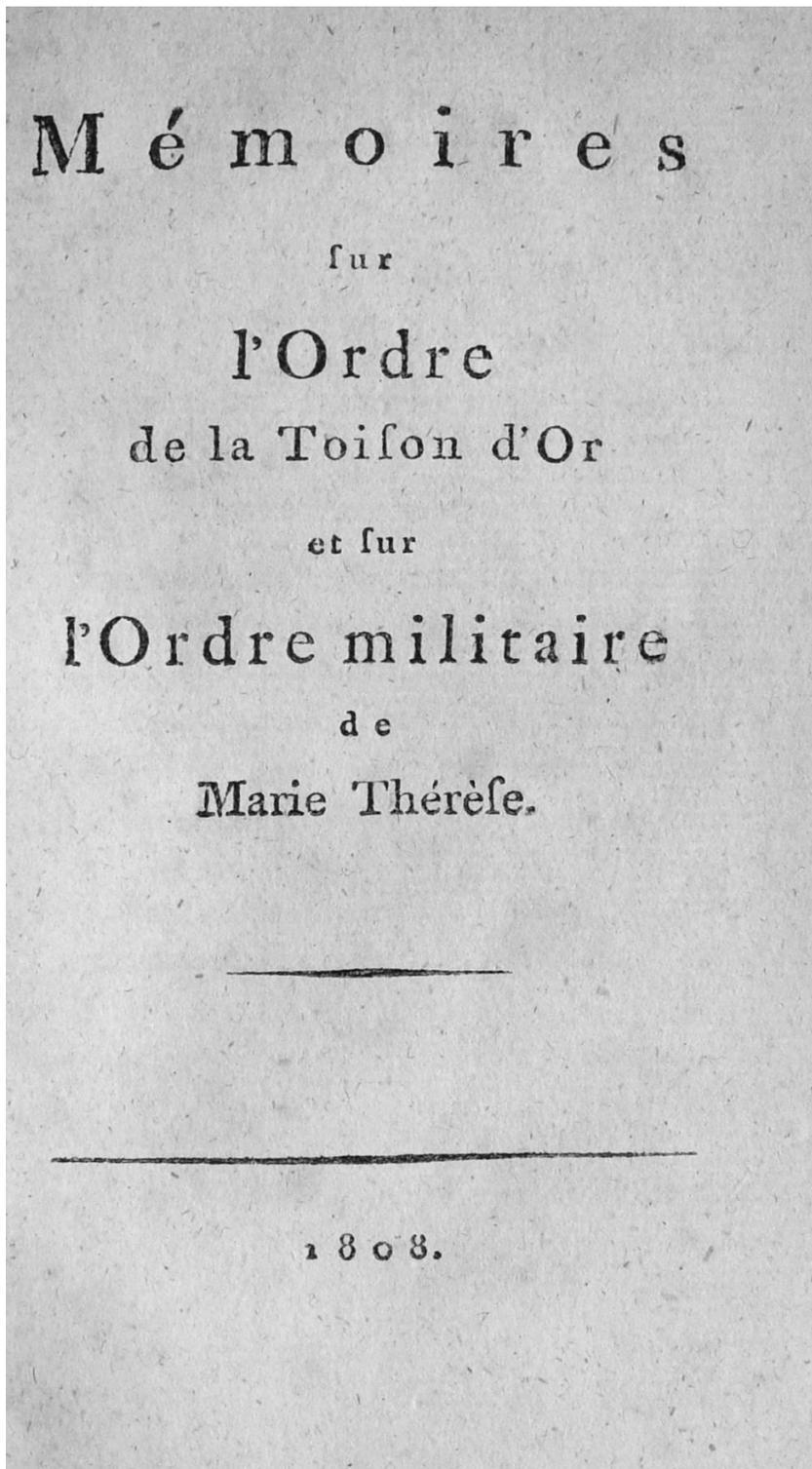


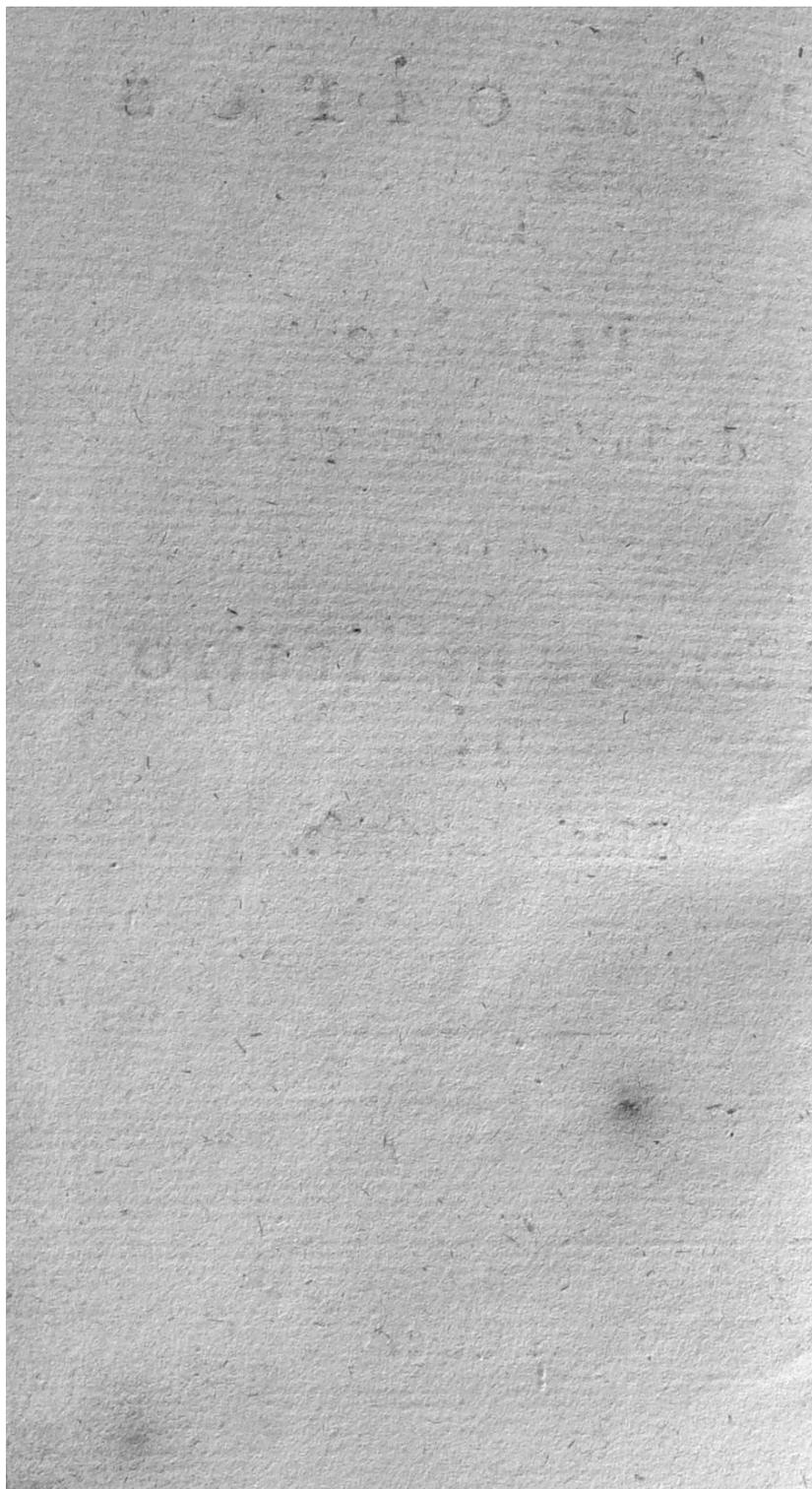
XXX-[I] titre général



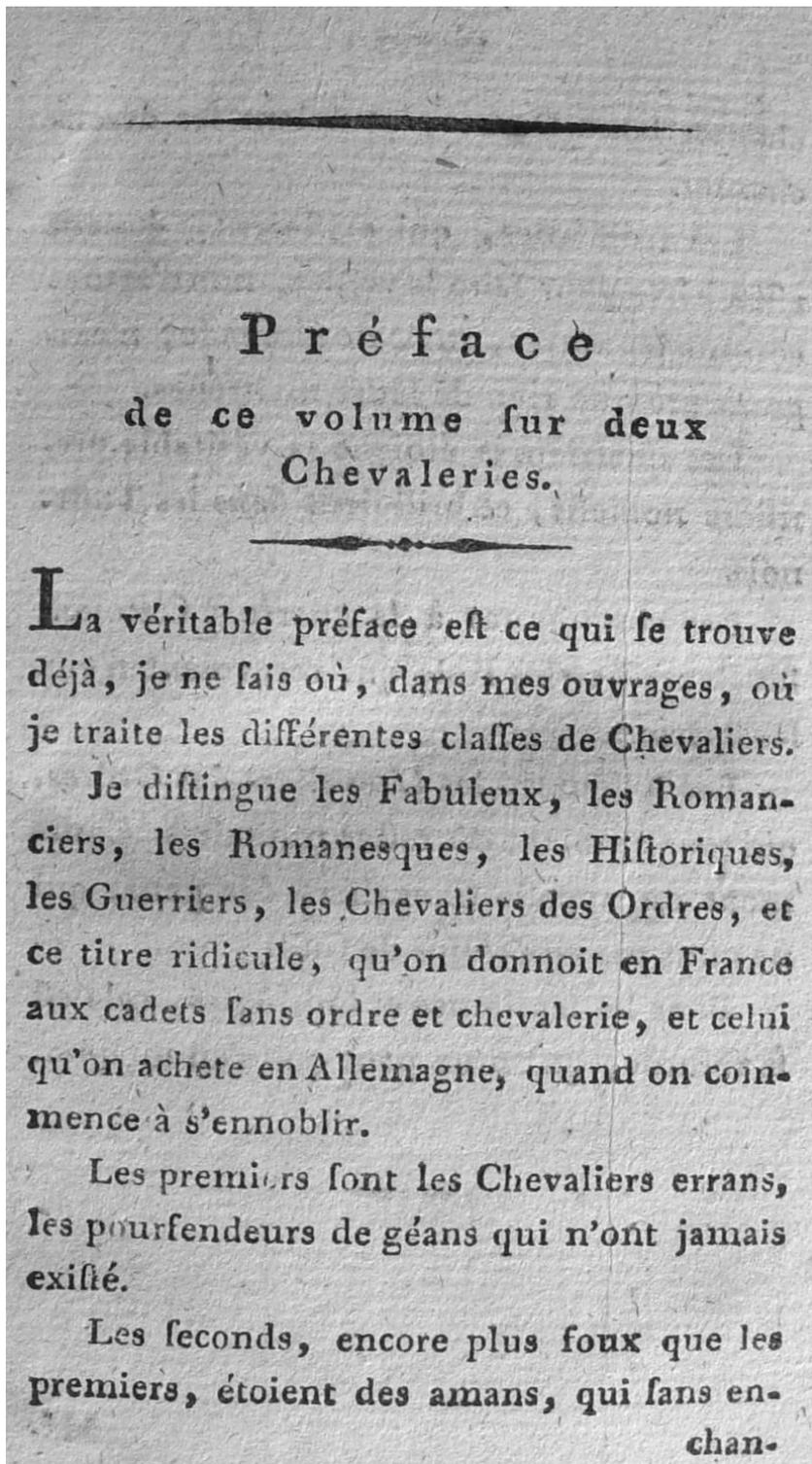
XXX-[II] blanche



XXX-[III] titre particulier



XXX-[IV] blanche



XXX-[V] préface 1

chanter leurs Dames, vouloient les désenchanter.

Les troisièmes, qui existoient, étoient assez bêtes pour faire la veillée, non d'armes comme les autres, mais de sérénade, n'exigeant presque rien de leurs maitresses.

Les quatrièmes étoient la véritable première noblesse, et brilloient dans les Tournois.

Les cinquièmes à la guerre. C'étoient les Bayard et les Rois qui recevoient d'eux les éperons.

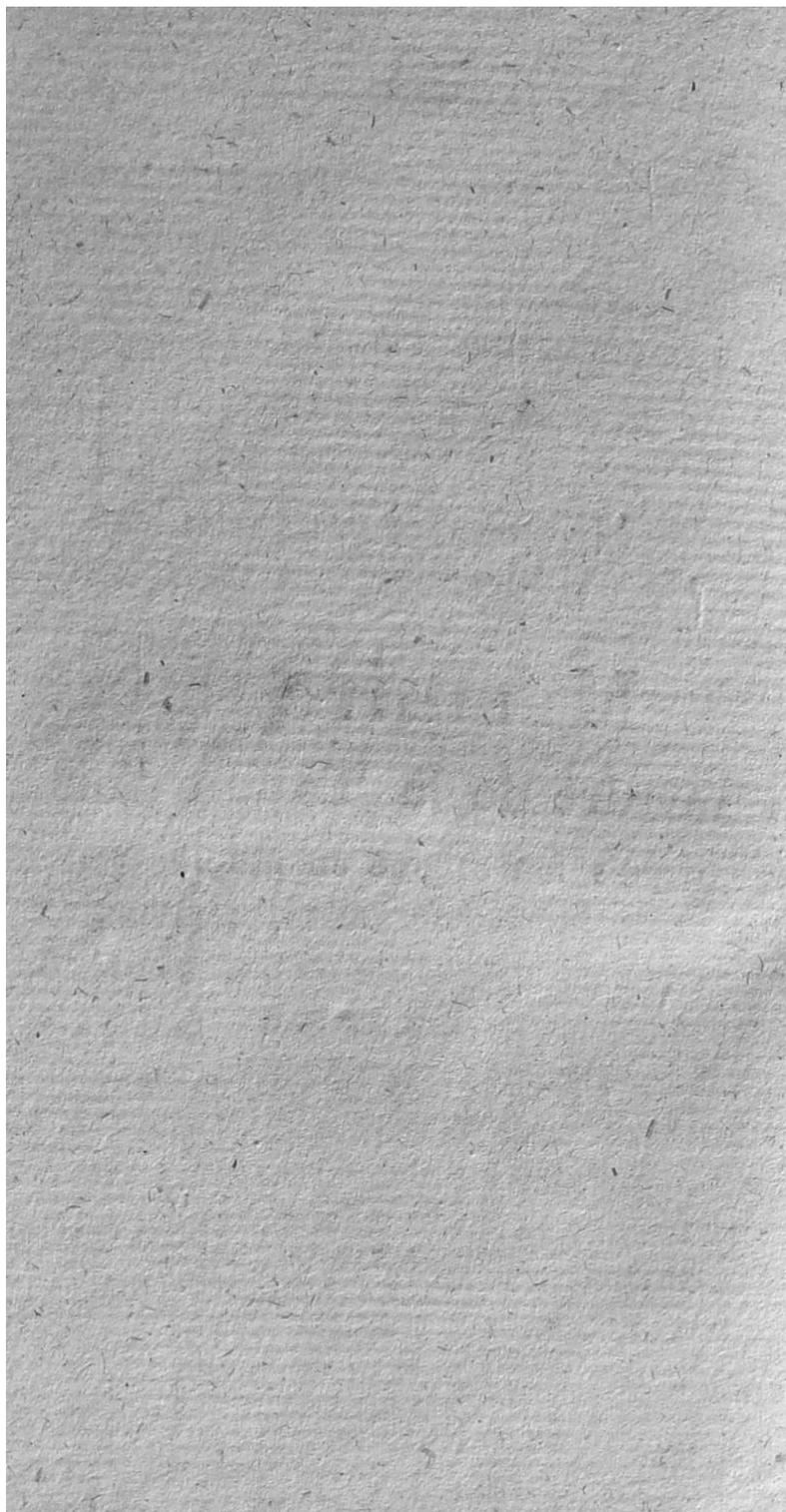
Les sixièmes, les Chevaliers des Ordres, qui tous auroient dû rester militaires. Comment on appelle Chevaliers des gens, qui ne vont pas aux coups de fusil.

Pour les septièmes et huitièmes, cela est si absurde, qu'on ne peut que s'en moquer.

Mé.

Mémoire
sur l'Ordre de la Toison d'or
depuis son origine en 1429.

XXX-[1] titre particulier



XXX-[2] blanche

Première Partie.

La partie généalogique et héraldique n'est pas mon fort, ni fort amusante; mais ce qui peut paroître piquant, par le changement des moeurs, des usages, de l'esprit et malheureusement de l'honneur, est bon pour moi à saisir, et pour mes lecteurs à réfléchir. Pour flatter leur amour propre, je ne leur en indiquerai pas les occasions. Ils n'ont qu'à distinguer eux-mêmes les différences des tems passés à celui-ci.

Ce n'est pas l'histoire d'une Chevalerie en l'air que je fais; l'une n'est tout à fait que fabuleuse, l'autre moitié historique, moitié Roman, une autre plutôt de Chevaliers errans, que de Chevaliers véritables. Point de *Paladin*, de *Don Quichotte* chez nous, ni de pourfendeurs de géans qui au
Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. A fait

XXX-[3]

4

fait et au prendre, s'enfueroient peut-être à la vue d'un de nos Uhlans. Point de veillée d'armes, sous les fenêtres d'une begueule plus ou moins insensible, mais aux avant postes près de ceux de l'ennemi. Quelques degrés de délicatesse vraie, ou exagérée de moins, nous ont valu quelques degrés de civilisation de plus. Elle a servi à donner de l'horreur pour quelques crimes qui n'en faisoient pas autant autrefois; par exemple l'ivrognerie, le premier mouvement, quelquefois la trahison, lorsqu'on baïsoit le pont levis pour faire prisonnier le Baron son voisin; enfin l'homicide, si j'ose en prononcer le nom, suite de quelque accès de jalousie ou de la vengeance. Il vaut mieux être moins sensible à ce qu'on croyoit autrefois son honneur: et faire un couplet sur sa femme infidèle, et son amant que les assassiner. Tout cela n'exitoit pas autant l'indignation générale qu'à présent. On disoit assez négligemment: Mr. un tel passe pour avoir voulu assassiner Mr. un tel, dans son château, comme on dit

XXX-4

dit à présent, Mr. un tel passe pour avoir eu Me. une telle. Il y avoit une punition presque égale pour un meurtre pas absolument prouvé que pour un adultère : mais en revanche, une grande indulgence pour l'amour, quand il n'y avoit que l'amant de marié.

C'est ainsi que notre ordre a sa source dans celle du genre humain. Je le raconterai le plus honnêtement que je le pourrai. La jarretière de la Comtesse de Salisbury, ramassée 120 ans avant l'institution de la Toison, peut donner une idée de ce que j'ai à dire. Voici le fait à peu-près.

Philippe le Bon avoit 24 maitresses. Voici leurs noms,

1. *Marie de Looringe de Crumbrugge.*
2. *Thérese Stalports Van der Wiele.*
3. *Marie Thérèse Barradot.*
4. *Joseph Henriette de la Wostyne.*
5. *Françoise de Brune.*
6. *Philippine de Boonheim.*
7. *Guillelmine de Pachtere.*
8. *Marie de Leval.*

6

9. *Jacqueline Dyve.*
10. *Jeanne de Presle.*
11. *Margueritte Van Poest.*
12. *Jacqueline Van Steenbergse.*
13. *Lopez de Ulloa, Portugaise.*
14. *Anotte de Vandoome.*
15. *Agnès de Cantaing.*
16. *Marie de Fontaine.*
17. *Claire de Lattre.*
18. *Anne de Masnuy.*
19. *Jacqueline de Cuvillon.*
20. *Honorina Marie Bette.*
21. *Scholastique Van den Timpel.*
22. *Marie Joseph de Bronekorst.*
23. *Wilhelmine de Horst.*
24. *Cathérine de la Tufferie.*

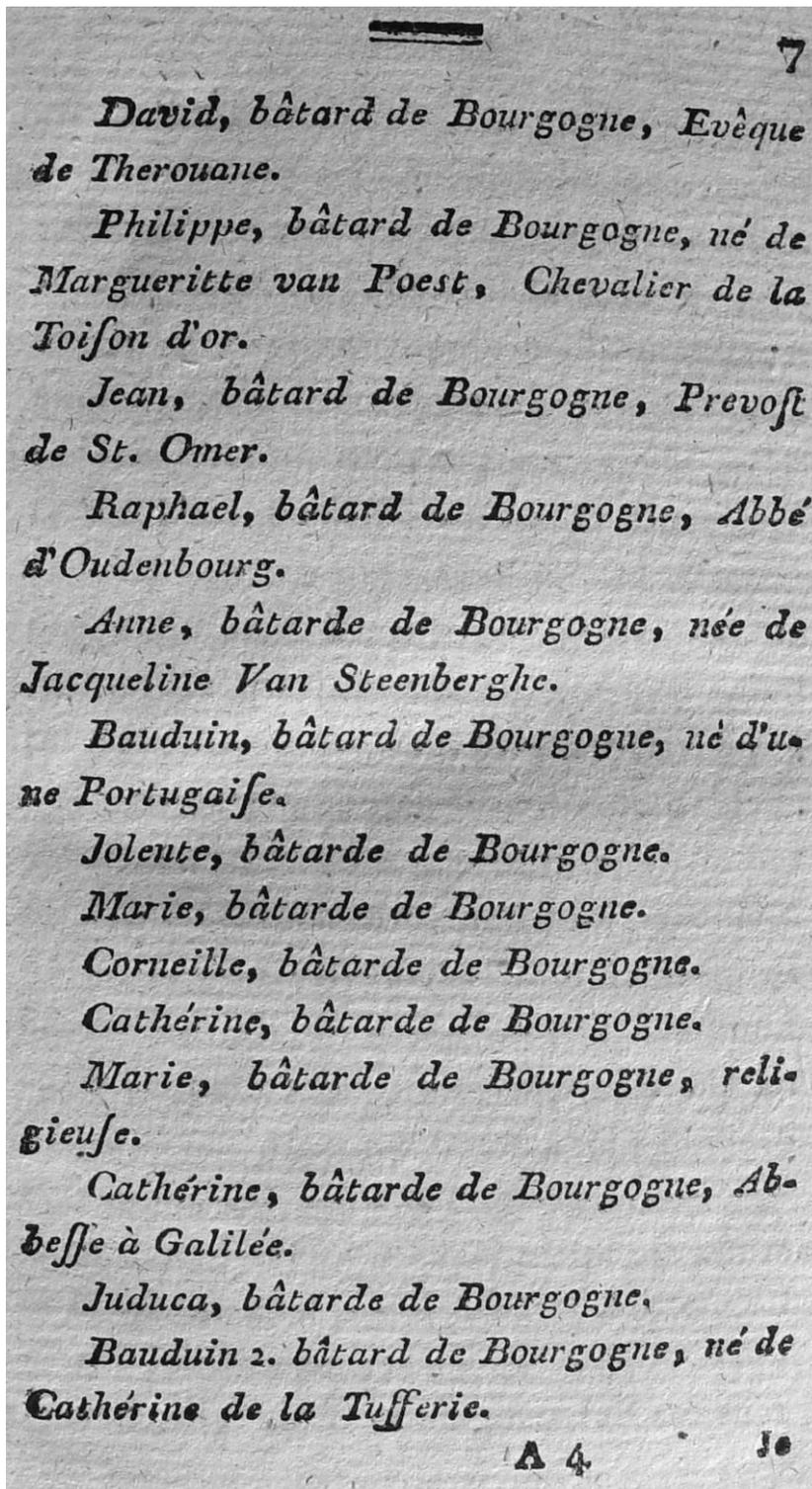
Elles lui donnerent même ces bâtards
ci. Voici aussi leurs noms.

Corneille de Bourgogne, tué à la bataille
de Ruppelmonde en 1452, lequel a laissé
des bâtards.

Antoine dit le grand bâtard de Bour-
gogne, Chevalier de la Toison d'or, né de
Jeanne de Presle.

Da.

XXX-6



XXX-7

8

Je ne fais si quelque plaifant de la Cour, favori un peu insolent, peut-être quelque élégant, ou un bouffon, car on en avoit dans ce tems là, se permit quelques gayetés sur un noeud d'amour composé de tresses de cheveux de ces 24 dames. Il est sûr que cela y prêtoit un peu, car au milieu étoit une petite rosette de cheveux roux de la *Crombrugge* qui tenoit un petit coeur d'or qui pendoit sur le coeur du bon Prince; ou lioit, dit l'histoire, quelquefois la brayette. Je ne fais si on lui dit qu'apparemment il les avoit fait tondre, ce qui donna l'idée de la toison qu'on enleve aux moutons, mais ces Messieurs en rirent vraisemblablement à *Brugges*, comme les courtisans d'*Edouard* à *Londres*: et *Philippe* a dit de même que tel qui se moquoit de cette Toison, la tiendrait bientôt à grand honneur.

Cela prouve qu'il y a eu des môqueurs et des ambitieux dans tous les tems: mais ils meritoient l'ordre par leur service à la guerre. Les premiers étoient à peu près tous des *Bourguignons*. Puis cela gagna la
Flan-

XXX-8

Flandre, puis l'Empire, l'Espagne et l'Autriche, à mesure que les successeurs de *Philippe* devinrent puissans et caressans pour leurs sujets. Croyant que l'intérêt des grands propriétaires de terres devoit être le même que le sien, et que la noblesse et la richesse attachoient à la patrie, il s'en entourait à table, au combat et au conseil. Ceux qu'on aimoit le plus, devenoient des Chambellans: ceux qu'on estimoit, Conseillers. Ce nom s'est avili par la robe qui ne conseille pas loyalement et vigoureusement comme les Chevaliers, qui étoient leurs premiers conseillers. Je ne garantis pas que ceux-ci aient été tous aussi éclairés que preux. Mais en général la droiture du coeur en donne à l'esprit. On voit bien, quand on est pur. On ne connoissoit pas alors le mot de moralité que prononcent si bien à présent ceux qui en ont le moins. Où il y a des hommes il y a des passions, mais les félons étoient punis, les traitres connus, les couards chassés: et l'ordre conserva sa virginité pendant bien du tems.

A 5

Les

XXX-9

Les Chevaliers, Princes et Seigneurs dérangeoient celle de leurs sujettes. Ce tems là étoit tout à l'amour; et on ne le faisoit pas par air; comme depuis le regne de *Louis XIV.* jusqu'à la fin de *Louis XV.* car sous *Louis XVI.* la galanterie tomba tout à fait. On alloit au fait dans ce bon vieux tems. Le père de *Philippe le Bon*, *Jean sans peur*, n'avoit eu que deux maitresses; quelle modération! mais s'il étoit sans peur, il n'étoit pourtant pas sans reproche, car il debauchâ dans un bal sa parente *Agnés de Croy*. Quelle *Agnés* dira t-on! Il en eut *Jean de Bourgogne* Evêque de Cambray, qui eut plusieurs bâtards de ses amies suivantes:

Margueritte Absolons.

Jeanne de Spontin.

Claire van Hoede.

Cathérine Switten.

Cathérine Arents.

Lucie Braux.

Judule Duerschyn.

Elisabeth van Immerseel.

La seconde amie du Duc Jean fut *Marie de Borsele*. Il en eut *Guy de Bourgogne*, et *Philippe de Bourgogne*.

J'en reviens au bon Evêque: or il eut de *Margueritte Absolons*: Jean (ou selon aucuns, *Philippe Jean*) *Pair de Cambresis*; et *Isabeau bâtarde de Bourgogne*.

Il eut de *Jeanne Spoutin*: *Arnould bâtard de Bourgogne*.

De *Clara van Hoeden*: *Margueritte bâtarde de Bourgogne*. *Philippe bâtard de Bourgogne*.

De *Catharina Switten*: *Jean bâtard de Bourgogne*.

De *Catharina Arents*: *Arnould Arents bâtard de Bourgogne*.

De la *Lucia Braux*: *Lucie bâtarde de Bourgogne*, *Chanoinesse de Maubeuge*.

Margueritte, *bâtarde de Bourgogne*, *Corneille bâtard de Bourgogne*, *Chambellan de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne*, son oncle, et son *Ambassadeur vers le Roi d'Angleterre*.

410

XXX-11

Arnould, bâtard de Bourgogne. Jeanne, bâtarde de Bourgogne, Chanoinesse à Maubeuge.

Jean, bâtard de Bourgogne.

De Judula Duerschyn: Goedele, bâtarde de Bourgogne, dite Duerschyn.

De Elisabeth Immerseel, Elisabeth bâtarde de Bourgogne.

Ce respectable Prélat père et grand père en bâtardise se fit servir la messe un jour par trente six fils et petit fils de ce genre. C'étoit, je crois, à Brugges. Les uns étoient en Diacres, d'autres en Sous-Diacres; un autre portoit la mitre, la sonnette, des flambeaux, levoient la chasuble, chantoient, étoient enfans de choeur etc.

Je reviens au bon *Philippe le bon*, qui brave et victorieux toute sa vie, voulant mourir de même, et ne pouvant plus marcher, se fit porter en chaise au siège de Dinant, et finit, peu après, les jours prospères, regretté d'un chacun. Son cri de guerre lui ressembloit. Mon joye au noble Duc. Il avoit trouvé le secret de servir
l'hi-

l'himen et l'amour à la fois. Sa réputation de galanterie empêchoit *Isabelle* de Portugal de l'épouser. Eh bien, dit il, je prendrai pour devise, cette année 1429 que je me marie, et que pour fête de mes nôtces, j'institue 24 Chevaliers pour la gloire de mes 24 amies: autre n'aurai q'Dam *Isabeau*, tant que vivrai.

Nous en fumes une espèce d'Epithalame. Bon Duc, belle Duchesse, maitresses, courtisans, confesseurs, tout le monde fut content. C'étoit même accorder la religion avec la galanterie: ce dernier hommage que lui rendoit *Philippe*, étant sanctionné par le Pape, on dansa, on se maria, on institua, on avoit fait d'avance les futurs Chevaliers, sans s'en douter alors: il n'y eut plus qu'à les nommer. Il tint parole, Fidèle il fut, à ce que l'on dit.

Les contradictions en principes, en usages, les différences et les rapprochemens; voilà ce que j'aime, et ce qu'il y a d'utile, et d'amufant dans l'étude de l'histoire. On peut

peut voir dans celle-ci la considération dont jouissoient tous ces fils de l'amour, puisqu'ils furent tous Chevaliers de la Toison d'or. Qu'on compare les honneurs qu'on leur rendit avec la peine que *Louis XIV*, malgré sa toute puissance, eut à en obtenir pour les siens. On nomme à présent en souriant, ou tout bas, ou mystérieusement un bâtard. Alors c'étoit un titre, et j'ai lu que plusieurs bâtards de *Ligne* ne s'appeloient pas autrement.

Un *Jacques* de ce nom périt en Afrique à ce que j'ai vu sur la tombe: et à ce qu'on m'a dit, un *Antoine* maria il y a 300 ans, *Adrienne* bâtarde de *Ligne* au Sire de *Thienois*, Seigneur de *Rebecque*; et *Valentine* bâtarde de *Ligne* au Seigneur de *Souvain*. Après un *Mathieu de Ligne* Maréchal de *Hainault*, ce que nous avons tous été, et ce que j'étois encore avant la maudite révolution, c'est à dire 500 ans après lui, tué à la bataille de Courtrai en 1302, son fils *Michel I.* tué dans une bataille contre les Frizons en 1345, laissa deux branches de
bâ-

bâtards gentils hommes de fait dès leur naissance, dont la posterité a duré jusqu'à présent. J'en ai encore connu un de chacune.

Il donna peu en revanche, dans le legitime; l'histoire m'a appris qu'il eut *Nicolas* grand maitre des Arbalétriers en France en 1364, et *Michel II.* qui fit la guerre aux Ducs de Brabant en 1395 pour les arrérages d'une rente de vin dus par eux. L'amour m'a mené à la gloire; et la gloire me ramene à l'amour. Celui-ci, sans m'en douter, me mene peut-être aux moeurs.

Un demi réfléchi seuroit qu'il y a du cynisme à avouer et nommer ces Messieurs par leur nom d'illégitimité: mais un philosophe (même chretien) trouvera que c'est de quoi faire éviter même un plus grand mal, celui d'avoir des enfans qui portent le nom d'un père supposé, chez qui l'on porte le trouble dans le ménage et l'héritage. La femme soupçonnée seulement étoit déshonorée. La gentille Demoiselle à qui il arrivoit pareille accident ne l'étoit pas

XXX-15

pas. On la plaignoit, la dotoit, l'admonetoit; à présent une jeune jolie petite personne, qui ne fait qu'écouter un amant, est perdue de réputation: et la mère de famille considérée, malgré les noms étrangers que les individus qui la composent, souvent devoient porter.

Il ne faut pas trop heurter les préjugés; je le fais; mais ayant vu reçu dans l'armée de ne pas recevoir ces pauvres illégitimes, c'étoit une raison pour m'en faire prendre un dans mon régiment, comme enseigne. C'est ainsi que de l'aversion à détruire pour les enfans du plaisir, je voulus faire tomber celle qui existe pour les enfans d'Israel. J'en fis aussi un Officier. Tous les deux se distinguèrent à la guerre, et après s'être battus dans les commencemens avec une couple de mauvais plaisans, et mauvais camarades; ils finirent par mériter leur estime, et jouir très tranquillement du préjugé vaincu.

Il n'y a sûrement pas un Ordre de Chevalerie patriotique où il y a eu autant de
tués

tués que dans le nôtre qui, à l'exception de la jarretière est encore le moins nombreux. Je vais les citer et quelques cris de guerre les plus brillans.

Avant cela je veux rendre compte de l'Épithète patriotique. C'est pour dire que l'Ordre de Malthe ne l'est pas: car peu de Chevaliers y résident, et se font tuer pour l'Ordre: et ils servent indistinctement toutes les puissances, et toutes les religions: plus cosmopolites encore que les Chevaliers de l'Ordre Teutonique qui, de même que les Suisses, se battent les uns contre les autres.

Nous sommes les seuls existans Chevaliers de la foi, et de notre Souverain. Je reviens aux actions de guerre.

Les Ducs de Bourgogne avoient des soldats pour courtisans. Les Seigneurs de leur Cour devoient en être les défenseurs, et se battoient à leur côté. A mesure qu'on devient grand Seigneur, souvent on devient moins bon gentilhomme. L'anti-
Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. B cham-

chambre prend la place du camp. Et c'est ce qui a procuré tant d'Espagnols dans l'Ordre et ensuite des ministres, les grandes charges, et des grands noms sans mérite.

J'ai été plusieurs fois le seul habit blanc, en milieu des habits de mauvais goût de plusieurs de mes confrères, au peu de jours de Cérémonie, qu'on nous a laissés, où nous portons le grand Collier. Aussi depuis un grand espace de tems, nous n'avons pas eu de nos camarades de tués, jusqu'au Maréchal de *Browne* mort de ses blessures à la bataille de Prague. Voici le nom des autres.

Si j'en place par hazard quelques uns qui ne le sont pas, c'est qu'ils méritoient de l'être à ce que m'ont appris des vers, des devises et des chroniques qui viennent ôter quelquefois la secheresse de ma liste: par exemple, *Hugues* etc.

C'est l'un des trois grands hommes de guerre qui sans autre raison que celle d'une vertu severe qui ne succomba jamais, n'ai-

ma point les femmes. Les autres furent *Gassion* et *Charles XII*, d'autres ne les aimèrent pas d'avantage; mais on en a cru deviner la cause. *Vendome*, *Catinat*, *Frédéric le Grand*, et le Prince *Henry*.

Hugues de Lannoy qui malheureusement ne mourut pas au lit d'honneur, (mais les fatigues de la guerre le mirent au tombeau en 1456, ainsi, c'est presque la même chose) avoit été, dit l'histoire, bien intéressant par la valeur, et les aventures d'outre mer: ayant reçu la Chevalerie à Jerusalem à l'âge de 20 ans.

Jean de Villers Seigneur de l'isle Adam fut tué en la ville de Bruggas en combattant pour son bon Duc. Ce nom qui a fait tant d'honneur à l'Ordre de Malthe, en a fait aussi au nôtre; et la fin de celui-ci fut plus heureuse en 1440. Sa devise étoit *Va oultre*.

Robert Seigneur de Masmynes, fut tué en la bataille contre les Liégeois en 1431.

J'aime la devise de *Baudouin de Lannoy* en 1433, bonnes nouvelles. Je la

B 2 trois

trouve gaye et d'excellent augure; et celle d'un *Baufremont* en 1473. Dieu aide au premier Chretien. C'est l'emporter sur les *Montmorency* qui ont aide au premier Baron. On est l'un avant d'être l'autre. Le cri de guerre de *Philippe le Bon* me paroît aussi fait pour donner de l'esperoir, et du courage. Mon joye au noble Duc.

J'aime encore le cri de guerre de *Jean* Seigneur de *Crequi* en 1473. A *Crequi*, *Crequi* le grand Baron, nul ne s'i frotte

Et en 1451 celui d'un Comte de *Meurs*, *Meurs* au Comte.

Lalaing sans reproche fut la devise de *Simon* de ce nom, dont voici un abrégé de la chronique. „Allié dans l'E-
„cluse à *Oudenarde* en 1452, fut cause de
„la salvation des dites deux villes, fut en
„huit batailles par terre et par mer, et
„plusieurs grosses rencontres, fit armes à
„pied en leches choses, eut grande charge
des

„ des gens d'armes, et d'ambassade par or-
 „ donnance des Princes, porta la banniere
 „ à l'entrée de son Prince le Duc *Philippe*
 „ à Paris l'an 1461, fut grand jousteur et
 „ tournoyeur, et par veu descendit à Puis-
 „ lance et bouta le feu en Angleterre, chanta
 „ aussi le S. Evangile le jour de Noël devant
 „ le Pape *Eugene* au Concile de Ferrare l'an
 „ 1437 et fit l'office qu'eut fait l'Empereur
 „ de Rome qui fut lors, s'il y eut été en
 „ personne.”

Ceci prouve qu'écrivain et chevalier de ce tems là, valoient mieux quelquefois que ceux de celui-ci. Un bavard historien nous délayeroit tous ces faits dans deux tômes.

Je ne puis m'empêcher de nommer ici, au milieu de mes tués, celui qui ne l'a pas été par un coup de lance, mais par un coup de langue de quelque ami de *Pierre l'hermite*; ou de *S. Bernard*. Par Exemple, un *Thouloujon* mourut pélerin en la terre sainte en 1432. Vit-on jamais pareille sottise? Ce n'est pas pour lui que je dis cela, car je ne fais pas son hi-
 B 3 stoire.

stoire. C'étoit peut-être le plus honnête homme du monde. Mais avec un voyage pareil, on pouvoit sans autre punition tuer son prochain: quand on en revenoit, on n'y pensoit plus. Un confesseur donnoit cette penitence alors, comme à present une autre plus raisonnable, et proportionnée à la faute. C'est alors qu'il faut se demander de tems en tems, ce tems là valoit-il mieux que celui-ci? non, à certains égards: mais oui, un jour de bataille.

Apparemment que la sensible *Isabeau* ayant appris que le nombre des 24 Chevaliers étoit du aux maitresses, voulant en effacer la mémoire, engagea *Philippe* à en faire six de plus. En 1433 au Chapitre de Dijon, on les nomma: et il résolut que le nombre en seroit toujours fixé à trente. Peut-être que la religion s'en mêla aussi; et qu'on lui fit entendre qu'il falloit faire oublier ainsi la scandaleuse origine de notre Ordre.

Jac-

Jacques de Lalaing fut tué d'un coup de canon au siège du château de Pourques en 1453.

Adolphe le jeune Duc de Cleves fut tué d'un coup de lance au siège de Tournay, en combattant vaillamment contre les François en 1460. Je fais beaucoup de cas de sa devise sous un aigle sur une sphère, *Altiora peto*.

Je ne fais ce qu'a fait *Philippe Pot*, mort en 1494. Je le juge bon guerrier: et il falloit qu'il eut bien du mérite, et l'auteur de son épitaphe aussi: car c'est en superbes vers latins. Les Epitaphes m'appartiennent un peu de même que les dévises.

Désolé que mon bon Duc *Philippe* ne soit pas mort au lit d'honneur, nous avons au moins l'honneur d'y admirer son fils *Charles le Hardi* tué à la bataille de Nancy en 1475, la veille des Rois. Son Epitaphe en belle poésie latine en est partie éloge, élégie, épigramme et satyre, ainsi que le prouve ce vers, entre autres, *totus in*

B 4

effu-

effuso sanguine latus erat. Sa devise à la guerre alloit bien à un temeraire et un tétu: Je l'ai empris; et au Tournois: Ainsi je frappe. Je ne fais si c'est la femme de Bourbon ou d'Yorck qui prit bien en avienne pour sa devise à elle; mais je trouve qu'elle avoit l'air de dire je le souhaite plus que je n'y crois.

Edouard IV. Roi d'Angleterre notre camarade mort en 1445 avoit un cri de guerre bien catholique qui dura près de cent ans, jusqu'à ce qu'ils cesserent de l'être. Mont joye Notre Dame, S. George.

Le brave et malheureux *Louis de Chalon* fut défait et tué à la célèbre journée de Grançon par les Suisses en 1476, fatale aux Bourguignons qui perdirent en même tems *Antoine de Lalaing*, *Mont Saint Sorlin* et *Louis de Raulin*.

La devise que *Jean de Damas* notre confrère prit dans ce tems là, est bien soutenue par ce qui nous reste de ce nom; et le Comte *Roger* chargé d'honneur et de blessures, qui vit ou peut-être meurt avec gloire dans

dans ce moment à Naples, ou en Sicile, en est bien digne. Fidèle et Valeureux. Si les Grands Maitres se soucioient un peu plus de la Chevalerie, on y réprendroit des Damas. Il faudroit que les Souverains sans mettre trop de prix aux généalogies en fussent seulement assez pour distinguer les descendans des anciens Chevaliers continuant cette antique et respectable pratique de l'honneur.

Sans avoir eu celui d'être tué, *Jacques de Bourbon* si interessant, si beau, si jeune, si brave, enterré à *Brugges* en 1468, merite d'être nommé.

Machané fameux auteur de ce tems-là, fit l'histoire du Duc *Philippe* de Savoye, mort en 1497, dans la plus belle epitaphe qu'on ait jamais lue. J'ai déjà dit qu'est ce que l'histoire sans la reflexion! Voici celle que l'auteur me fait faire. Les derniers Princes de cette maison sont chassés et perdus à jamais. Ce sont les plus honnêtes gens du monde, et les plus pieux. Les au-

B 5

tres

XXX-25

16

tres se font soutenus parcequ'ils ne l'é-
toient pas, et ont soutenu le même esprit
jusqu'à ceux-ci. Voici le sens de l'épita-
phe, l'allegorie et la devise de ce *Philippe*.
Comme ce Prince fut obligé de
changer souvent de parti, selon
le bien de ses affaires; on lui vo-
yoit un serpent qui a quitté sa dé-
pouille avec ce mot *Paratior*.

Jean de Rulempré fut tué en 1477
combattant vaillamment contre *René* Duc
de Lorraine et les Suisses.

Jean de Luxembourg fut tué à la batail-
le de Morat en 1476.

Guy de Brimes tout au moins favori
de *Marie de Bourgogne*, ferviteur bien
ardent, peut-être plus encore, fut decapité
par les rebelles de Gand en 1476, telle cho-
se que fit la bonne Princesse pour le sauver.
Cette mort appartient bien à la guerre;
comme je me flatte que sa vie appartenoit
à l'amour. Ce sont les deux choses qui,
ainsi que je crois l'avoir dit, m'ont fait en-
tre-

XXX-26

treprendre cet ouvrage qui peut prendre pour épigraphe la devise de Tancrede. On prétend que *Marie* lui fit une élegie latine. Elle est sublime. Si ce n'est pas elle c'est *Merger* historiographe de Flandre.

Je trouve assez belle et menaçante la devise d'*Engelbert de Nassau*, mort en 1504 : Ce sera moi Nassau. Je trouve que c'est une espèce de défi, ou de réponse à un défi.

La pauvre Duchesse *Marie* mourut en 1482 à Brugges à 25 ans, d'une chute de cheval à la chasse du heron : et son mari *Maximilien* notre troisième Chef et Souverain de l'Ordre qui mourut en 1519 avoit pour devise chacun en son tems sous un aigle à deux têtes dont un bec portoit un foudre et l'autre une palme. C'étoit du tact et une leçon pour tous les Souverains.

Josse de Lalain a eu, ainsi que *Simon*, belle chronique, belle vie, et belle mort. La voici. „*Josse* fit grands voyages tant par mer „ que par terre, haut à joustes et Tournois. „eut

28

„eut plusieurs grandes charges des gens
 „d'armes, fut capitaine de cent lances et de
 „Perone, prit d'assaut une Isle, fut pris
 „à la bataille de Nanci au service de son
 „Prince *Charles* qui là mourut, fut Gou-
 „verneur de Hollande, Zelande et Frise,
 „qui pour lors étoient rebelles, et nean-
 „moins après plusieurs rencontres et villes
 „fortes prises tant par arme comme par
 „eau, les reduisit en obéissance. Subjuga
 „la ville d'Utrecht, prit d'assaut la forte
 „ville de Hornes en Frise, acquit la Baro-
 „nie de Lalain. Utrecht se remuant, la-
 „quelle fut assiegée de *Maximilien* où le dit
 „Seigneur *Joffe* avoit la charge de toute
 „l'armée, et faisant assuter une bombarde,
 „fut atteint de deux coups d'arquebuse,
 „vecut jusqu'au lendemain, se confessa et
 „reçut son dernier sacrement, trepassa Che-
 „valier sans reproche au mois d'Aout
 „1483.

Je voudrois m'étendre sur *Jean de Ligne*
 notre premier Chevalier créé je crois en 1467
 ou 71, Seigneur de Barbençon, Maréchal
 du

XXX-28

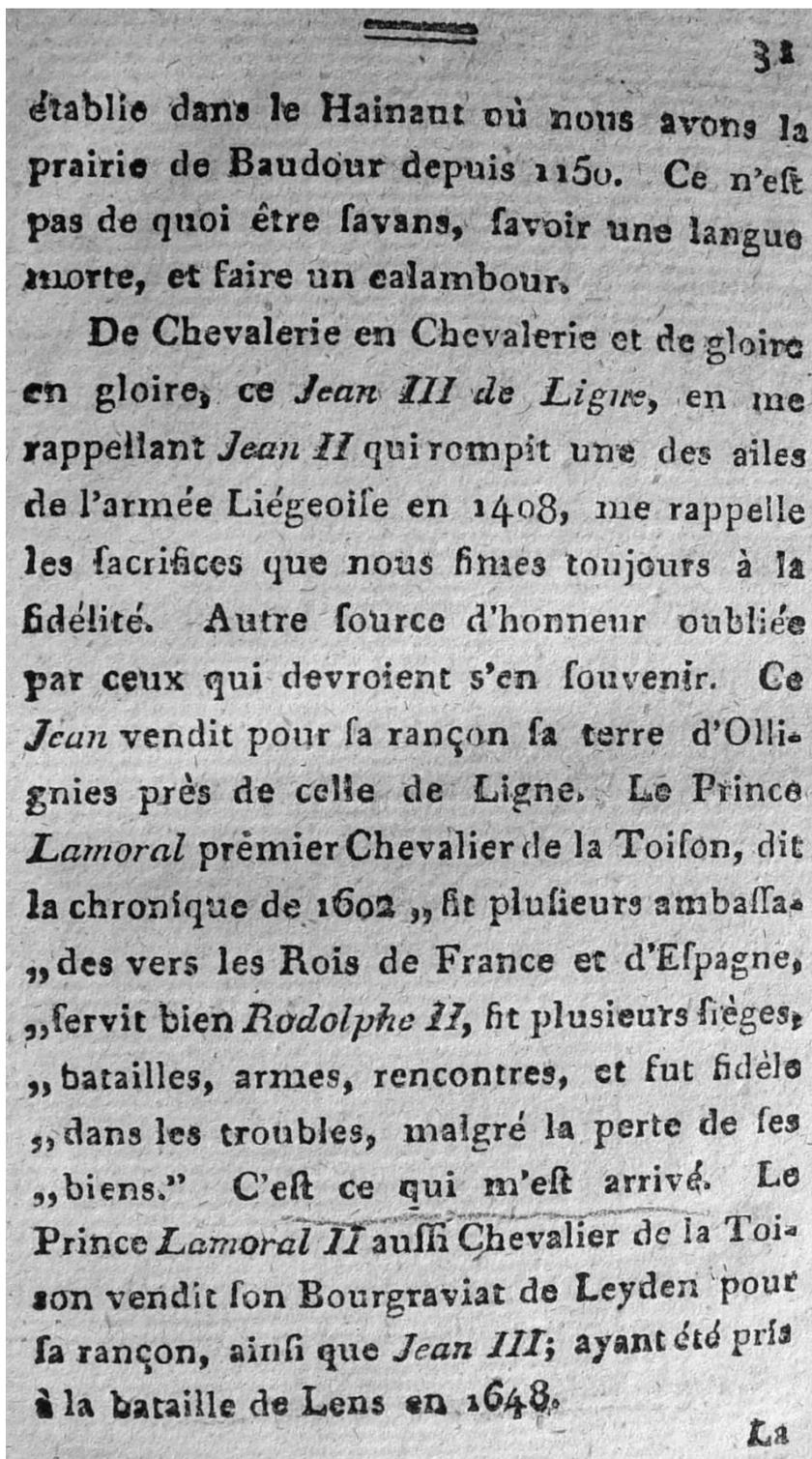
du Hainaut, ce que je suis encore, grand Bailli du Cambresis. Tout ce que j'en fais, c'est qu'il fut un brave homme, peut-être même qu'il sera mort de quelque blessure. Ainsi parle de lui la chronique de son tems. „Il étoit Conseiller et Chambellan de *Charles* Duc de Bourgogne, un des principaux Seigneurs qui assisterent aux nôces de *Margueritte d'Yorck* sa troisième femme, célébrées avec toute solemnité et magnificence en la ville de *Brugges*, en l'an 1468 et jousa ce Seigneur au Tournois qui y fut dressé avec le Seigneur de *Harchies*, contre *Philippe de Poitiers*. Après la mort du dit Duc continua de rendre des grands services à la Princesse *Marie* sa fille et à l'Archiduc *Maximilien* aux guerres qu'il eut contre le Roi de France et les Gantois. Se trouva à la fameuse bataille de *Guinegaté* en l'an 1479, où poursuivant ses ennemis trop vivement fut fait prisonnier. Depuis en l'an 1485 avec huit cent combattant surpris et brula la ville de *Gramont*, et y chatia les

30

„les François et Flamans rebelles. Fut aussi
 „un des premiers capitaines qui suivirent
 „l'Archiduc *Maximilien* à la surprise de la
 „ville d'Oudenarde 1484.”

Je ne crois pas que ce bon Chevalier ait
 su assez le latin pour être l'auteur de notre
 devise: *quores cumque cadunt semper
 stat linea recta*. Car même c'est
 un vers et un jeu de mots sur le nom et les
 armes. Qui n'a pas sa fable? Je connois des
 familles qui descendent d'un page du Roi
 Herode, d'autres de S. Longin, qui perça
 de sa lance le coté de notre Seigneur, plu-
 sieurs autres des chevaliers romains. J'ai une
 carte généalogique qui nous fait venir d'un
 Roi de Bohême et j'en'y crois pas. Une autre
 de Thierrî d'enfer par consequent de Char-
 lemagne. Enfin soit enfans de *Vitekiud*,
 dont tant de maisons croient aussi descendre,
 ou d'un autre: on a imprimé et on dit avec
 quelque apparence de raison que nous som-
 mes une branche de la maison de Baden,
 dont les armes sont comme les miennes,
 éta

XXX-30



XXX-31

32

La devise du Roi *Philippe I* notre quatrième Chef mort à 28 ans en 1506 étoit de bon goût. Un homme à cheval armé de toutes pièces, la Lance à la main qui voudra. Voici des vers excellens même pour ce tems. ci et exacts à deux hiatus prés, qui ne choquent que la regle et pas les oreilles.

Qui a veu la beauté d'une naissante rose,
Aux rayons du soleil gaillardement éclore,
Se pancher tout à coup sur un foudre
élancé?

Il m'a veu au milieu du Printems de mon
age,
Lorsqu'un bienfait d'honneur attisoit mon
courage,
Rendre l'aboy dernier par la Parque ad-
vancé.

Charles Quint qui mourut comme on fait, et comme un Saint en 1558 outre plusieurs devises que l'on fait aussi, en prit une superbe, tirée d'un des ouvrages des saints pères, après la bataille de Pavie: perflant lilia Austri. C'étoit tout à la fois Autri-
che

XXX-32

che et vents du midi sous lesquels un lys flétri étoit représenté.

Il me semble trouver l'empreinte de la mélancolie dans la devise de son beau-frère, ennemi et rival en 1547; sous une Salamandre couronnée couchée sur des flammes: nutri et extingo. Je m'attendois à une plus chevaleresque.

Je suis fier des Chevaliers tués à la fleur de leur age. Ils inspirent autant d'intérêt qu'un vieux chambellan ou ministre en inspire peu, lorsqu'il meurt des fatigues d'une antichambre. *Philibert de Chalon*, qui assiégeoit Florence, y fut tué dans une rencontre en 1530 à 28 ans. Le dernier vers de son épitaphe dit beaucoup: terra capax tanti non erat una viri.

C'est ainsi que le jeune Roi *Louis de Hongrie*, plus jeune encore, fait verser des larmes dans les plaines de Mohacz, où il fut battu et perit en 1526. Son cheval s'étant enfoncé dans un marais, son corps ne fut trouvé que deux mois après dans la rivière de Chule potaka.

Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. C *Jean*

34

Jean Seigneur de Waffenaer beau-père d'un de mes ancêtres, aussi Chevalier de l'Ordre, ayant mis le siège devant la ville de Sloten en 1523, y fut blessé au bras d'une balle de mousquet; par un beau zèle de ce tems là, restant dans les dangers et les soins du commandement, il en mourut pour ne pas s'être fait panser. Il avoit 40 ans.

Il est facheux que les circonstances, les voisinages, les changemens d'intérêt gênent les Etats sur la reconnoissance. L'Autriche a été forcée d'en manquer à la Pologne et à la Bavière qui, depuis, la contraria quelquefois. En 1529 *Philippe Duc de Bavière*, Chevalier de la Toison, surnommé avec raison le guerrier, delivra Vienne des Turcs, ainsi que *Maximilien Emanuel* en 1683, aidé de *Jean Sobiesky*. *Philippe* leur prit de même leur camp, leur bagage, leur artillerie, et en fit un grand carnage. Mais près de Lauffen il fut défait, pris et blessé d'une balle de pistolet au talon, et mourut quelques jours après en 1548 à Heydelberg.

Fer

XXX-34

Ferranté Gonzague en reconnoissant de nuit la ville de S. Quentin tomba de son cheval, et finit ainsi sa vie en 1557, craint des ennemis, visité par les amis et *Philippe II*, ainsi l'on peut dire qu'il la perdit au champ d'honneur.

Voici encore un Prince d'Orange tué en 1544, aussi bien jeune, car il n'avoit que 26 ans. Ce *René de Chalons* dont la devise étoit: je maintiendrai Chalons, ayant planté, dit la chronique, le siège devant S. Dizier, y finit les beaux jours par un coup tiré de la place.

Emanuel Philibert de Savoye en 1580, portoit comme tous les Ducs de ce nom pour devise un F. E. R. T. qui vouloient dire: Frappés, Entrés Rompés Tout. Sa femme *Margueritte de France* inspira cette jolie épitaphe au commencement de la presque bonne poésie.

Si la vertu étoit chose mortelle
 Qui comme nous un corps fresle eust vêtu,
 J'oserois dire, ici gist la vertu,

C 2 L'hon-

36

L'honneur, les arts enterrés avec elle,
 Sans la nommer, assez on connoit celle
 Qui a tousjours le vice combattu :
 Celle qui a par la France abbatu
 L'hydre à cent chefs qu'ignorance on appelle,
 Mais si vertu n'est sujette au tombeau,
 Ainsi que vous, ains luit comme un flam-
 beau,
 Volant au ciel quand la terre elle quitte
 Ceux qui de nuit en haut levent les yeux
 Voyant reluire un nouvel astre aux cieux,
 Diront que c'est l'astre de Margueritte.

Voici une devise qui plait à mon coeur
 d'amour et de bataille. C'est d'un joli Che-
 valier. En 1597 *Charles de Lannoy* disoit
 je cours à ce que me brûle.

En 1552 mourut *Jacques Comte de*
Ligne et de Fauquemberg, il étoit fils
 d'*Antoine Comte de Ligne et de Fauquem-*
berg, premier Prince de *Mortaigne* sur-
 nommé le *grand diable*. Je crois avoir dit
 ailleurs que d'humeur de ce qu'on lui re-
 fusa la Toison qu'avoit eu son père, puisque
 dit

XXX-36

dit la chronique „enlevoit femmes et filles „qu'il enfermoit dans un Harem à la Turque,“ il vint à la Cour, avec un loup, pendu à son cou avec une corde, pour manger les moutons, dit-il, en s'en sauvant bien vite. Il en fit un Ordre qu'il appella la Cordelière, qu'il donna à ses Vallaux, leva des troupes et prit Tournay, pour *Henri VIII*. Roi d'Angleterre, qui faisoit la guerre à *Charles V*. *Jacques* étoit chambellan de celui-ci.

Ernest de Mansfelt. Voici un si brave homme qu'il avoit bien mérité l'honneur d'être tué par l'ennemi, s'étant trouvé à tous les sièges et batailles d'Affrique et d'Europe. Doyen de l'Ordre, ainsi que je le suis, je voudrois aller jusqu'à 103 ans comme lui qui mourut en 1604. Sa devise étoit: *in spe fortitudo*, Si j'en avois une à prendre en 1806 que j'écris, ce seroit: je me môque du passé, je forcerai l'avenir.

Jean de Ligne Comte d'Aremberg, beau, aimable, bon soldat dans la jeunesse, excel-

lent général ensuite, fut tué par *Adolphe* de Nassau qu'il tua en même tems. Il étoit, dit l'histoire, fort considérable tant à cause de sa fidélité vers son Prince, que pour sa profonde science, et ses belles actions militaires. Il se trouva à la journée de S. Quentin l'an 1557 et l'an suivant dans celle de Gravelinghes où les François furent entièrement défaits. L'Empereur *Maximilien* le fit Prince du S. Empire. Le Roi *Philippe II.* en recompense de ses bons services, lui donna le gouvernement des Provinces de Frize et d'Overysel, où il conduisit toutes choses avec grande prudence, et courage. Le Duc *d'Albe* envoya ce Seigneur pour assister le Roi de France contre les Huguenottes; mais depuis *Louis* et *Adolphe* Comtes de Nassau étant entrés dans la province de Frize avec une armée, ce Seigneur s'y opposa, et ayant rangé ses gens en bataille, se mit à charger les ennemis de si près qu'il tua le Comte *Adolphe de Nassau* d'un coup d'épée, et la fortune ne voulant

„lant ou ne pouvant le conserver, le laissa
 „dans une sanglante mêlée, où il fut blessé
 „mortellement, et étant tombé de son che-
 „val, qui étoit aussi blessé à mort, il expira
 „près d'*Adolphe* en l'an 1568.

J'ai mis en vers le mariage de ce pauvre cadet avec la riche héritière de la *Marck* qui lui fit prendre le nom d'*Aremberg*. C'est dans mes mélanges et trop long pour être placé ici; mais un mot encore sur sa mort. Il la dut à son honneur offensé par les soupçons des Espagnols qui crurent que c'étoit par une suite de ses intelligences avec les rebelles, qu'il ne vouloit pas les attaquer. Voilà ce que c'est que d'être étranger. Jalousié peut-être, il eut le tort de quitter la résolution qu'il avoit prise en grand capitaine de ne pas combattre dans des marais, il attaqua, fut battu et y perit.

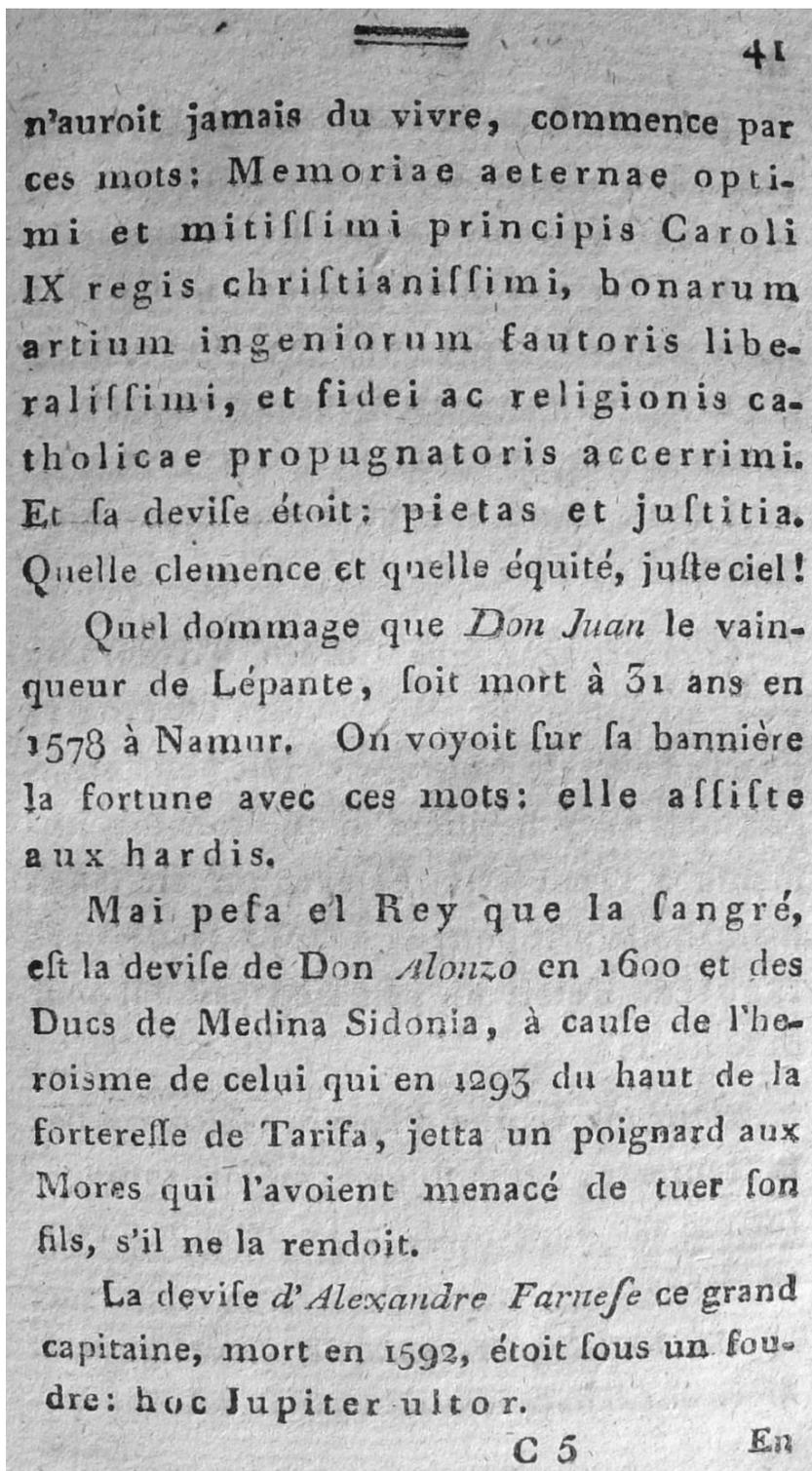
Si l'on peut compter une victime de la politique, comme une victime de la guerre, je placerai ici le Prince *Guillaume d'Orange* tué à *Delft* en 1584 d'un coup de pistolet par *Balthazar Gerard*.

Une belle devise dans ces tems-là c'est celle d'un *Avalos*. *Deficiam aut efficiam.*

Si je puis placer ici une devise mélancolique d'une veuve de Chevalier de la Toison, c'est celle de l'interessante et infortunée *Marie Stuard*. *Dulce meum terra tegit.*

S'il m'est permis de parler d'un brave ancêtre que je mets ici sans autre raison que celle-là, je citerai un *Philippe Comte de Ligne de Fauquemberg et Prince de Mortagne*, mort en 1533 tout à la fleur de son âge, dit l'histoire, avoit déjà été à trois batailles. Qu'on voie à cette occasion l'inconsequence des tems. Il gagna cette terre par la revolte du grand diable son père ou son oncle; et trois autres, ainsi que moi, ont souffert de leur fidelité, qui a derangé leur fortune, et perdu la mienne tout à fait.

On ne peut trop flatter, a-t-on dit, les Dieux, sa maitresse, et son Roi: mais pour celui-ci c'est en verité trop fort. L'épithape de *Charles IX* mort en 1574, et qui n'au-



XXX-41

42

En 1537 mourut *Ferdinand II.* connu par ses soupçons et ses persécutions. On n'a pas rougi de mettre parmi d'autres traits de flagornerie de son épitaphe, malgré son regne farouche: *Os affabilitate meliorum, pectus candore apertum, et cependant auparavant: neminis amicus nisi Dei.* Ainsi l'on écrit l'histoire. Ainsi l'on doit s'y fier.

Charles de Ligne Comte d'Artemberg mort en 1616 avoit pour devise: toujours constant. Je crois que c'étoit pour engager une *Croy* héritière d'une fortune immense à l'épouser. Et avec un air sentimental elle prit pour la sienne: toujours fidelle, c'étoit un peu trop pastoral pour ce tems-là.

Philippe Comte d'Egmont si connu par la *Henriade*, autant que par son courage, fut tué âgé de 32 ans, à la bataille d'Ivry en 1590.

Un *Lalaing* Marquis de *Renti* mort à Mons en 1590 donna lieu par sa valeur à ses
deux

XXX-42

deux épitaphes, dont la deuxième est même un sonnet. Voilà presque les premiers vers tout à fait réguliers :

Ci dort un grand Seigneur, grand de nom,
grand de sang,
Grand de coeur, grand d'états, grand de
faits, grand de rang,
Le rampart de la foi, le bras de providence,
Le secours de l'église et le fleau de la France.
L'effroi des ennemis, la fleur des Chevaliers,
Des armes le triomphe, et la fleur des
Lauriers.

Il veilloit nuit et jour, fut en paix, fut en
guerre,
Pour son Dieu, pour son Roi, pour sa na-
tale terre,
Mais ores abattu du travail et du deuil
Pour l'Etat et le Belge, il ferme un petit
l'oeil,
Jusqu'à tant que la voix de la trompette
sonne,
Pour lui rendre le prix d'une riche cou-
ronne

Due

XXX-43

44

Due aux belles vertus dont il étoit nampti;
Ci gist le grand Marquis, le Marquis de
Renty.

Sonnet funèbre.

Job Prophete de Dieu, nous montre aper-
tement

Qu'ici nous ne devons arrêter notre gite;
Le Marquis de *Renti*, Seigneur de grand
merite,

Le vous enseigne aussi, dedans ce monu-
ment,

Lui qui souloit conduire un si grand exer-
cite

Comme fit ce grand Duc, hors du pays
d'Egipte,

Qui vit les ennemis perir en un moment.

Ce Général de camp, bras droit des catholi-
ques,

Etoit choisi de Dieu, pour froisser les ini-
ques,

Pour secourir Paris, reformer les abus;

Appointoit le desordre, administroit justice;

L'es-

XXX-44

L'esprit étant trop grand, pour si bas exer-
cice,
Nous rend ici son corps, son ame au Roi
Jesus.

Robert de Melun fut tué à l'escalade
d'Anvers en 1585. Sa devise lui alloit bien:
tout ou rien.

Voilà la superbe devise d'un *Vergy*, mort
à 24 ans, qui avoit les trois terres de Valu,
Vaux et Vaudray: j'ai Valu, Vaux et
Vaudrai.

Philippe IV notre septième Grand-Mai-
tre mourut à 43 ans en 1621; et son épitaphe
espagnole et philosophique dans le genre
de *Pallida mors* d'Horace, et aisée à
entendre.

Que importò Monarca ser
De dos partes de la tierra,
Si en esta poca se infiera.
Y en menos se ha de bolver,
No me resiste poder,

Que

XXX-45

46

Que al Felipe de España
Oy se que de mi guadaña
Y al gran Paulo quinto ayer.

En voici pourtant la traduction.

Que sert d'être Monarque et de donner des
loix,
Aux peuples des deux hémisphères,
Si la mort triomphé des Rois,
Comme des personnes vulgaires ?
Rien ne reste dans son pouvoir,
Ni la vertu, ni le savoir,
Ni Thiare, ni Diadème
Tout est sujet au même sort ;
Paul cinquieme a quitté la dignité suprême,
Et comme lui *Philippe* est mort

Il est à remarquer pour notre justification
du partage de la Pologne, à l'occasion de
l'Archiduc *Albert* en 1621, qu'il refusa les
couronnes, dit son épitaphe, de Hongrie,
Bohème, Dalmatie, Croatie, Esclavonie,
Bosnie, Servie, Bulgarie, et puis de Gallicie
et Ludomirie.

La

XXX-46

La devise de la femme *Claire Isabelle* étoit: clara ubique.

Un *Croy Marquis d'Havré* mort en 1613, devoit être un grand homme d'après son histoire d'un style rapide comme ses actions, et d'un latin digne de César gravé sur sa tombe. Je ne dis pas de Cicéron, car ce style est celui de la valeur pour célébrer la valeur.

Lamoral Prince du S. Empire de Ligne et d'Espinoi, Souverain de Faignoles, mourut en 1614, avec tant de charges et de titres que je suis obligé de le citer ici comme s'il avoit été tué.

Voici un plus grand homme bien plus connu, et son épitaphe qui en fait foi. *Spinola* mourut en 1630, des suites du siège de Casal.

Spinola gît ici, passant c'est assez dit.

Car son nom doit servir d'ornement à l'histoire:

L'Europe en mille endroits, fut témoin de
sa gloire

La valeur l'éleva, mais le ciel le bonit,

Je

Je ne dédaigne pas les étimologies, quand elles sont dues à un beau trait historique. Un *Louis Caraffa* avoit dans ce tems là pour devise: *cara fé*, parcequ'un Empereur en voyant sortir un d'un combat tout couvert de sang, en faisant trois rayes sur sa cuirasse avec les trois doigts qu'il y porta, lui en donna les armoiries, en lui disant: *Cara fé me la vostra*. Auparavant il s'appelloit *Carracioli*.

Voilà la gloire de nos armées, le fameux *Buquoy*, après tant de victoires, tué près de *Nenheusel* en 1621 dans un combat après seize bléssures mortelles, et son cheval tué sous lui. On eut de la peine à reconnoitre son corps. Quatre vers sur son tombeau font son portrait.

Belgarum Marti, Germanorum Herculi.
Quem timere, non odisse hostes poterant,
Quem amare, non timere, milites debe-
bant
Qui mori potuit, vinci non potuit.

Au

Au lieu d'avoir la Toison quelquefois à force d'importunité, on l'avoit jeune alors quand on étoit brave, et bien né. Je trouve ici un *Lalaing* mort en 1613 à 25 ans. Je ne l'ai eu qu'à 35, et ai été le plus jeune de l'Ordre jusqu'à présent que j'en suis presque le plus vieux.

Que j'aime cette grandeur Espagnole d'un *Velasco Comte de Salazar* qui avoit hérité de la devise de ses ancêtres

Quanto mas moros,
Tanto mayor gloria.

Alexandre Prince de Chimay mourut, dit l'histoire, au grand regret d'un chacun, au lit d'honneur en 1629, à la surprise de *Wesel*.

Ferdinand III mort en 1657 m'intéresse par quelques bonnes actions et cette épitaphe, lege et luge, ora et plora.

La mort du grand *Waldstein* assassiné à *Egra* en 1634 est à peu près une mort de bataille: puisque c'étoit pour le punir d'en avoir gagné, et qu'on craignoit qu'il n'en gagnât d'autre contre *Ferdinand II*.

Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. D 16

Je ne puis pas compter parmi les illustres morts un de mes ancêtres; dont j'ai ignoré la vie, le Prince *Albert de Ligne et de Barbençon*: mais des généalogistes m'ayant assuré qu'il n'y a pas eu un seul de nous qui n'ait bien servi et même brillé dans les combats, où tant d'eux ont péri; je dois avoir bonne opinion de celui-ci. Nous n'avons jamais eu de prêtres, ni de purement courtisans dans notre maison. Enfin ce que je fais, c'est que cet *Albert* est mort en 1674.

Mais l'histoire du tems à laquelle je renvoye les curieux, m'a beaucoup appris sur un Vice-Roi de Sicile, Gouverneur avant ou après du *Milanez*, grand homme de guerre, *Claude Lamoral Prince de Ligne, d'Amblize* etc. Je puis compter sa mort presque dans le genre des victimes de la guerre: car, il fut, par intrigue et jalousie de cour empoisonné à Madrid en 1670, après avoir été général de toute la cavalerie; il y avoit été appelé pour être Président du Conseil de guerre ou de Castille, ou des Indes, quelque chose comme cela; et à 61 ans on s'en défit ainsi.

Lens,

Lens, deux fois Dunquerke, Venlo, Judoigne, où il prit *Vaubrun* neveu de *Turenne*, Ipres, la plaine de Montbernenfon etc. attestent sa valeur et son talent.

Voilà ce que m'ont appris trois grands tableaux où il est représenté lui même, qui sont à Bruxelles à l'hotel de *Ligne*, chefs d'oeuvre de peinture pour l'histoire, la fable, l'ichnographique, la tactique, la vue d'oiseau, l'exactitude, le dessein et le coloris. C'est par *Hond* peintre de batailles qu'il menoit à la guerre avec lui, comme *Louis XIV.* menoit *Vandermeulen*.

Je ne fais plus ce que j'ai fait de plusieurs medailles très grandes et pefantes d'or et d'argent qu'il fit frapper, ou qu'on frappa en son honneur à Messine, avec son bulle d'un coté, et de l'autre un navire voguant sur les ondes, traversées de la bande de nos armoiries avec notre devise dont j'ai déjà parlé: *Quo res cumque cadunt, semper linea recta.*

Un personnage bien illustre dans notre metier, l'un des héros de la guerre de 50

D 2 ans,

ans, d'ailleurs très grand Seigneur, *Godofroi Comte de Pappenheim*, fut tué à la fameuse bataille de Lutzen en 1632. Dans son histoire gravée sur la tombe, où sont ses exploits, il y a une singulière expression: *Sueciae regem fatigavit.*

Ici se trouvent des poësies latines de jene fais combien d'indignes flatteurs de *Leopold I* qui ont eu le courage de vanter le sien pour la bataille et la delivrance de Vienne.

Je laisse ici la place pour les détails que j'apprendrai sur *Octave de Ligne Aremborg Prince de Barbençon*, sur *Henri Louis Prince de Ligne etc.* que je soupçonne être mon ayeul, et sur un *Duc Charles et Prince Philippe d'Aremborg* que je crois avoir été Chevaliers de la Toison au moins l'un des deux. Je ne fais lequel fut tué à Salankemen, l'autre l'a été peut-être à la bataille de Vienne. Cela fut cause que le *Duc d'Aremborg* bifayeul du regnant, eut la Toison presque au berceau, et en fut de bonne heure le doyen.

Ce

Ce qu'il y a de singulier pour trois générations, c'est qu' à la bataille de Dettingen en 1743, il reçut un coup de fusil qui cassa la Toison; que son fils le Duc *Charles* reçut une balle à la bataille de Torgau en 1760 au même endroit de la poitrine, sur la Toison; et que le Prince *Auguste* fils de celui-ci, a reçu, aux Indes la même blessure qui lui auroit aussi cassé la Toison, s'il avoit été Chevalier de cet Ordre au lieu de l'être de S. Hubert.

Mon père est mort Doyen de l'Ordre, et il y a grande apparence que je mourrai de même en étant le second.

Il s'étoit distingué par tout dans la guerre de succession, de même que son frère le Prince *Ferdinand* cité même dans *Moreri* pour la bataille de Ramillies: et ensuite avec lui aussi à la bataille de Belgrade en 1717. Ce qui prouve que ce père à moi qui s'appelloit *Claude Lamoral* étoit un brave tétu, c'est qu'obligé d'évacuer la citadelle d'Anvers, il dit: l'Electeur de Bavière, au moins, n'aura pas mes drapeaux; et les

prenant sur les épaules, il sortit ainsi de la ville. A propos de *Moreri*, où par hazard j'ai rencontré mon nom, il auroit bien pu se dispenser d'une histoire affreuse qui ne lui feroit pas honneur si elle étoit vraie. Quoiqu'il justifie ce Prince *Procope Hyacinthe*, cela laisse toujours une idée horrible après soi. Voici le fait que j'ai éclairci plutôt comme un fragment historique, que comme ayant trait à ma famille, car les fautes sont personnelles. Il s'appelloit Prince *Senchal* (parceque nous le sommes du Hainaut, ainsi que Pair et Maréchal de père en fils) et avoit été Capitaine des gardes de son père Vice-Roi de Sicile. Je ne fais comment il alla en Portugal, mais sa superbe figure y plût. Il épousa la riche heritière de la maison d'*Arouchés*, et devint Ambassadeur de son nouveau Roi à la Cour de Vienne. Il est très vrai que le Comte d'*Halleviel* lui gagna 100 mille francs, fut tué par lui, et qu'on a toujours tort d'avoir une querelle de jeu. Mais un jeune homme plein d'honneur jusques là brillant à la guerre

guerre, et dans la société, avec tant de fortune, en train d'en faire une si belle à la cour, ayant tant de ressource, a-t-il pu seulement être soupçonné. Le jugement rendu en faveur de son innocence est lui même une injure, et annonce de la cabale dans la nouvelle patrie, et de l'inimitié dans l'ancienne. Il y avoit, m'a-t-on dit, de la jalousie de ses succès dans la société, et quelque histoire de femme. J'ai encore vu, étant bien jeune, la croix où ce Mr. *d'Hallewiell* avoit été tué par lui, en se battant tous deux comme de braves gens, entre Burckersdorff et Sigartskirchen; mais le tems ou le vent l'a fait disparoitre. **De tradition en tradition**, le maitre de poste de ce dernier endroit dit à mon père, par hazard, devant moi, sans le connaitre: à une lieue d'ici il y a eu un de nos Seigneurs qui s'est battu avec un ambassadeur de Portugal: et il a été tué.

Du reste, je ne garantis point qu'il n'ait pas été un mauvais sujet, comme quantité de gens aimables dans le monde, et son

D 4

frère

frère qui épousa une héritière de la branche *Mouy* de la maison de *Lorraine*, et qui à la tête de la gendarmerie française étant entré dans les *Pais-Bas*, dans la guerre contre l'*Autriche*, commença par piller le château de *Beloeil* rempli de tables, baignoires d'argent et de richesses que son père avait apporté d'*Italie*. C'est ainsi qu'il arrangea la minorité de son neveu.

Depuis son institution l'Ordre s'est très bien conservé en genre de généalogie, à l'exception de trois ou quatre nominations dues à la faveur; mais en genre de gloire nullement, puisque les Chefs de famille et les grands Seigneurs aînés (chose incroyable) ne servent pas en *Autriche*.

La règle de n'avoir jamais associé un autre ruban au nôtre, a été violée quelquefois, et n'auroit pas du l'être du tout. Le Prince *Frédéric de Deux-Ponts* père du Roi de *Bavière* quitta le *S. Hubert*, Ordre de sa famille, mais dont il n'étoit pas Grand-Maitre.

Le

Le plus beau de nos privilèges s'est perdu; et l'on conçoit que le tems amene des changemens qui, s'ils ne sont pas nécessaires, sont quelquefois l'effet des circonstances. C'est d'être consulté par notre Grand-Maitre qui ne pouvoit pas autrefois faire la guerre et la paix sans notre avis et presque consentement. L'origine de cet usage étoit dans la loyauté et le mérite militaire des Chevaliers pendant plusieurs siècles. Mais on a craint ensuite apparamment l'indiscrétion et l'ignorance qu'on a souvent avec un grand nom.

Celui-ci cependant étant accompagné des grandes possessions des aînés de famille, suppose un patriotisme utile à l'état, et que n'ont jamais autant les gens pauvres en fortune et souvent en esprit. Quelques représentans de notre Ordre, sans être ministres, avoient part aux délibérations, et soutenant nos droits, soutenoient peut-être mieux ceux du Souverain que les personnes qui sont payées pour

D 5

cela,

XXX-57

cela, mais qui n'ont pas les mêmes liens à la monarchie.

Ainsi tout s'use. Ainsi le titre de Chambellan si rare et honorable dans ces tems purs dont je parle, a toujours perdu d'année en année. Il étoit presque encore un peu considéré quand je le suis devenu à 14 ans. Ainsi le nom de Conseiller intime est devenu risible, quand on demande le Conseil qu'a donné ou donnera celui qui en est revêtu.

Les vieux états s'usent et s'abusent. Les nouveaux usent et abusent. Le monde est une vieille machine détraquée: d'où s'échappe de tems en tems une boule qui renverse des quilles. Heureux ceux qui inventent les moyens de se redresser d'elles mêmes, par le moyen du plomb qui les remet dans leur équilibre.

Les grands conquérans sont une boule lancée par le destin. *Guillaume le taciturne* aussi l'un de nos Chevaliers, en fut une lancée par *Calvin*. *Gustave Adolphe* fut une boule lancée par le bras de *Luther*:

ther: et culbuta tout jusqu'aux portes de Vienne. Et pour finir comme j'ai commencé par l'honneur de notre Ordre, je dirai que cinq Chevaliers, grands hommes de guerre, *Tilly, Buquoy, Piccolomini, Pappenheim* et *Waldstein* lui ont résisté; mais tant de boules ont enfin culbuté l'héritage de la maison de Bourgogne notre fondatrice rivale autrefois de la France qui vient de changer la face de l'Europe.

Pour en revenir à l'Ordre qui insensiblement par un chainon d'idées, m'a conduit à ces réflexions, je dirai que j'y ai connu encore de braves gens, après les cinq que j'ai nommés, et les *Montécuculli, Caprara, Stahremberg, le Duc de Lorraine, l'Electeur de Bavière, le Prince Louis de Baden, le grand Eugene* etc.

J'ai vu de nos Chevaliers qui avoient connu celui-ci, et servi très bien sous lui. Mon oncle *Ferdinand* n'avoit pas la Toison, mais mes oncles, le Prince *de Salm*, le Prince *Joseph Ventzl de Lichtenstein*, qui gagna la bataille de *Plaisance* en 1746, ont
illu-

illustré l'Ordre. *Lacy* l'a eu pour ses grands services militaires en général, ainsi que le Prince *Eugene* qui auroit eu la grande croix de *Marie Therese* à sa première victoire, si l'Ordre avoit existé. Mais mon neveu le Prince *Jean Lichtenstein*, dont le premier du nom fut de la même promotion que le premier de ma maison, il y a plus de 550 ans, est le seul qui ait reçu la Toison pour une grande action militaire. On ne savoit que lui donner pour s'être distingué cette dernière courte guerre à *Austerlitz*, et l'avoir terminé par la moins mauvaise paix possible. Il avoit eu la petite croix de l'Ordre militaire de *Marie Therese* contre les Turcs, à l'assaut de *Settin* en Bosnie; pour *Avesnes le sec* au Pays-Bas, *Wurtzbourg* et plusieurs autres affaires en Empire, il avoit été fait Commandeur et Grand Croix pour avoir gagné en Italie la bataille de la *Trébia*, où il avoit eu quatre chevaux tués sous lui et un blessé; et sauvé ensuite en Bavière les débris de l'armée battue à *Hohenlinden*. Après la mal-

heu-

XXX-60

heureuse bataille en Moravie, où il en fit autant par l'armistice due à la considération qu'il avoit inspirée, et où il eut encore un cheval tué, je le reçus dans l'Ordre, dont je fus dans ce moment le Doyen: et où j'étois le seul militaire.

Il a du enfin à son bras, ce que d'autres n'ont du quelquefois qu'à leurs jambes, en faisant notre cour: et je crois que *Philippe le Bon*, dans le ciel où il est sûrement, malgré tant de maitresses, et de bâtards, a souri à sa nomination.

Autrefois il n'y avoit qu'un seul Chevalier du même nom, mais depuis 80 ans, quelques services de ministres, ou de grands maitres de la famille Imperiale, y ont mis quelques pères et fils, en même tems, et quelquefois des frères. En ne comptant pas les Archiducs, au lieu des 60 d'autrefois, nous ne sommes, je crois, que 25.

Ayant besoin de tout ramener à la gloire, puisque je voudrois qu'elle nommat les Chevaliers, je ne puis m'empêcher de recourir

courir à une autre espèce de tués, tant la voix de l'honneur retentissoit jadis jusques dans les environs de notre Ordre, et se faisoit entendre même de ses officiers. Voici le nom des ancêtres de notre premier Roi d'armes, dit Toison d'or, morts dans différentes batailles, ils furent Rois d'armes de leur Souverain et méritèrent par là de l'être de la Toison: et voici ce que m'en apprend l'histoire:

Henri Beydaels Roi et Heraut d'armes de *Lambert II* dit *Balderic*, Comte de *Brabant*, de *Louvain* etc. vingt-deuxième ayeul de notre Roi d'armes d'à présent, du même nom, fut tué à la bataille de *Florines* en 1015, de même que son auguste maître *Lambert II* dit *Balderic*.

Gerard Beydaels Roi d'armes de *Godefroi III* Duc de *Brabant* etc. son dix-huitième ayeul, fut tué en la bataille de *Grimbergue* en 1143. Ce fut lui qui suggéra de faire suspendre, dans son bercean, aux branches d'un arbre, le jeune Duc *Godefroi*, sur le champ de bataille à la vue des combat

battans: ce qui anima tellement les *Brabengois* qu'ils emportèrent une victoire complète sur les Princes reunis de Grimbergue et de Malines.

Henri Beydaels son seizième ayeul, Conseiller premier, Roi d'armes de Brabant de *Henri II.* dit *le magnanime*, mort en la déplorable bataille de Stappen le 15 Octobre 1237. Ce fut lui qui sacrifia glorieusement la vie pour sauver celle du Duc *Henri* son auguste maitre. L'armée du Duc étant en déroute et déjà enveloppée d'ennemis, qui avoient juré sa perte, il lui proposa de changer de heaume, de cheval et de surcot, c'est à dire de cotte d'armes; afin qu'inconnu il put se sauver avec les debris de son armée: ce qu'il executa. Mais ayant été pris pour le dit, Seigneur Duc, il fut haché en pieces sur le champ de bataille. En recompense de cette générosité et grandeur d'ame le Duc *Henry* arma Chevalier, à son retour, en présence de toute son armée près de Louvain, *Gerard Beydaels* son fils, le 22 Octobre 1237 et lui conféra la charge

charge de son Conseiller premier Roi d'armes, et lui ordonna de porter dorénavant et ses descendants pour armoiries, six hâches d'argent sur un champ d'azur et six coeurs d'or sur un champ de gueules, avec la devise: corde et opere. Il lui donna en outre les Seigneuries de Zittaert et Ginderoutne, que sa famille possède encore aujourd'hui.

Henri Beydaels son quatorzième ayeul, Conseiller premier Roi d'armes de *Jean II* et *Jean III Ducs de Brabant*, mort glorieusement dans un choc, à la guerre contre *Philippe de Valois* Roi de France le 10 Septembre 1339.

Jean Beydaels son douzième ayeul Conseiller premier Roi d'armes d'*Antoine Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant*, fut tué avec le dit Duc *Antoine* le 15 Octobre 1415 à la bataille d'Azincourt.

Adam Beydaels son huitième ayeul, Conseiller premier Roi d'armes de *Bourgogne* et Maître de cérémonies de *Charles le Hardi*, fut tué de même que son auguste maître à la bataille de Nancy le 5 Janvier 1477.

Lo

Le Collier superbe en or, émail, et armoiries que porte celui-ci à nos cérémonies, est un gage de ce que je viens de relever d'après des anciennes chroniques.

J'en vais fouiller d'autres encore qui seront moins piquantes, plus ennuyeuses, mais qui rempliront mon objet de faire connoître, ainsi que je crois avoir dit en commençant, l'esprit, les moeurs, les opinions, et les usages de plusieurs siècles, pour pouvoir dire:

Comparés et réfléchés.

Fin de la première partie.

Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. E. Se-

Seconde Partie.

J'avertis d'avance qu'elle ne peut plaire qu'aux ennuyés ennuyeux, qui veulent savoir le pourquoi des pourquoi. On est certainement l'un et l'autre quand une main couverte de la poussière de vieux manuscrits trace ce qui n'est intéressant que pour peu de lecteurs et encore moins de penseurs. Les sciences exactes font encore bien moins de plaisir. Mr. de Voltaire, qui est le Dieu de la gayeté, de l'intérêt, de la sensibilité et de l'harmonie, n'est point amusant lorsqu'il nous parle Newton, Locke ou Leibnitz; ainsi je ne suis point honteux des reproches qu'on me fera d'ennuyer. On pourra dire encore que je n'entretiens le public que de misères en apparence, comme cérémonie, étiquette, droits, différends, justification. Qu'on s'attende donc à tout ce qu'il

XXX-66

qu'il y a de plus décharné et fastidieux, mais qui remplit mon but annoncé dans la première partie.

Je me crois obligé d'en avertir et je me flatte qu'on s'en appercevra, que je ne me suis pas donné la peine de corriger assez les chroniques, documens etc. pour leur ôter la pesanteur du style et la longueur des phrases; je n'ai changé que ce qui paroïssoit obscur.

E n 1 4 3 1.

Le 6. de Mai, après-midi, les Chevaliers étant assemblés, le Sire de *Vauldray* entra au Chapitre et demanda au Souverain le Collier de l'Ordre pour *Louis de Chalon, Prince d'Orange*. *Philippe* lui repondit, qu'il étoit informé ¹⁾ que ce Prince, se trouvant l'année précédente dans une action en Dauphiné, à la tête d'un corps de troupes, avoit, contre les statuts de l'Ordre, fait battre la retraite, et que, pour cette raison, il s'étoit déterminé à ne pas lui donner le Collier qu'il sollicitoit.

E 2

1.) Il

1) Il est impossible de mieux commencer cette chronique, tirée de nos archives, bibliothèques, sauvées si souvent de Bruxelles, le chef lieu de l'Ordre, comme résidence du représentant du Souverain, dès que les ennemis s'en approchoient. Qu'on admire, dès l'institution, cette délicatesse, cette réponse et ce refus. Faire battre la retraite, étoit un crime. Quels superbes statuts! Voilà véritablement de la Chevalerie.

E n 1 4 5 1.

Vendredi 7. du mois, il fut procédé à l'information de vie et de moeurs des Chevaliers, 2) mais l'on ne trouva rien de répréhensible à leur charge, sauf à celle de *Messire Philippe de Ternant*. Il fut accusé: 1.) d'avoir fait arrêter et emprisonner un marchand anglois, au mépris de la trêve que le Souverain avoit concluë avec cette nation, fait, qu'il avoit osé nier contre la vérité dans des termes arrogans et injurieux à l'Ordre, et pour lequel il avoit tenu prison
pen-

pendant un mois. 2) D'avoir détourné une partie considérable d'argent qu'il avoit été chargé par Monsgr. le Duc de distribuer au Dauphin et à ses gens, qui étoient alors sur les frontières d'Allemagne. 3.) D'avoir retenu le prêt de sa compagnie. Ayant été observé que le Souverain en son particulier avoit pardonné à *Mr. de Ternant*, et qu'il ne restoit plus à celui-ci, qu'à repârer l'injure qu'il avoit faite à l'Ordre, il lui fut ordonné de demander pardon à l'Assemblée, ce qu'il fit assitôt, après quoi on lui enjoignit pour peine et amende, de faire un pèlerinage à S. Jaques en Galice,

2) C'étoit un admirable reglement qui retenoit ceux qui, n'étant peut-être pas assez connus, lorsqu'ils étoient reçus, manifestoit non seulement des vices, mais des défauts, non seulement des défauts, mais même des ridicules. On tenoit autant à la noblesse de l'ame, qu'à celle des quartiers; on les exigeoit par un principe moral et politique; on croyoit qu'on se rendoit digne des

E 5

ancé-

ancêtres, qui devoient leurs titres à leur épée. Ils avoient reçu, au moins, plus d'éducation telle qu'elle fut alors, que ceux qui n'étoient ni nobles, ni riches. On n'apprenoit pas à danser, mais à se battre et à penser.

La noblesse étoit moins rustique que les classes inférieures, et l'étoit encore assez. L'honneur élevoit des gens d'honneur; chaque assemblée en étoit un cours, ainsi que de morale; on ne passoit rien, pas même au Souverain, qui n'osoit pas s'en facher: parceque c'étoit la loi. Qu'on étoit heureux d'en sortir sans reprimande! Mais la publique qu'on faisoit au coupable étoit bien faite pour le corriger; par exemple, le second et troisième reproche fait à ce mauvais Chevalier, étoient terribles. S. Jacques étoit une forte penitence qui paroitra risible à ce siècle incredule et môqueur. Mais les Saints même alors avoient du credit. Plus on peut inspirer de crainte aux hommes et plus on les empêche d'être méchans.

E n

E n 1 4 5 6.

Mr. de Brederode, ajourné pour le 9. du mois ne comparut au Chapitre que le onzième. Il y exposa à genoux, ³⁾ les raisons pour lesquelles il ne s'étoit pas rendu à cette fête, et ce qui l'avoit empêché de comparoitre devant l'assemblée au jour marqué, demandant au reste pardon de ce qu'il pouvoit avoir méfait à cet égard. Sur quoi Mr. le Chancelier par ordre de l'assemblée lui fit voir l'insuffisance de ses excuses, et sa désobéissance formelle aux ordres du Souverain.

³⁾ C'étoit de l'humilité et non de l'humiliation. Le respect pour son Souverain, et les statuts étoit encore un grand moyen de faire de grandes choses, et d'éviter les mauvaises.

En outre on lui fit connoitre plusieurs autres griefs qu'on posoit à sa charge; 1.) d'avoir sollicité et séduit plusieurs sujets de l'église d'Utrecht à obéir au Dom-Propst de cette ville son frère, en préjudice de *David*

E 4

de

de Bourgogne qui en étoit le légitime Evêque. 2) 4) D'avoir tenté de se saisir hostilement de quelques places de cet Evêché, 3.) d'avoir été présens lui et son frère à une émotion populaire qui s'étoit élevée à Utrecht, où à leur occasion plusieurs personnes tenant le parti de l'Evêque perdirent la vie.

Mr. de Brederode ayant ensuite été chargé de répondre à ces griefs, le lendemain après midi, il supplia qu'on voulut les lui remettre par écrit, mais on jugea à propos de lui refuser sa demande, lui donnant cependant les trois Chevaliers qu'il avoit proposés pour l'aider dans cette affaire.

Mr. de Brederode se rendit au Chapitre au tems fixé, et y produisit les réponses, mais l'assemblée les ayant trouvé insuffisantes, les rejetta. Cependant comme il sembloit ignorer le droit qu'avoit *Messire David de Bourgogne* à l'Evêché d'Utrecht, on ordonna de lui donner inspection des provisions, bulles et autres titres de ce Prélat.

Après

Après avoir vu ces pièces, il demanda qu'il lui fut permis de prendre sur leur objet l'avis de ses confrères, attendu, disoit-il, qu'il n'étoit point versé dans les matières ecclésiastiques; ce qui lui ayant été accordé, tous les Chevaliers, à l'exception de deux ou trois, s'assemblerent le lendemain 14. du mois, chez le *Duc de Cleves*, où se trouva aussi *Mr. de Brederode*; et l'affaire ayant été agitée, ils lui conseillèrent d'obéir au S. Siège, en déférant aux provisions que le Pape avoit fait dépêcher en faveur de *David de Bourgogne* nommé à l'Evêché d'Utrecht, et de se soumettre aussi aux ordres du Duc, son Prince et Seigneur; sur quoi *Mr. de Brederode* requit un terme de six jours avant que de se déterminer.

Le même jour après midi, Monseigneur le Duc ayant eu rapport de ce qui s'étoit passé le matin, en résolut d'accorder à *Mr. de Brederode* le délai qu'il sollicitoit, déclarant que si dans ce terme, il ne rentrait dans son devoir, il seroit procédé contre lui

selon les statuts et ordonnances de l'Ordre, et qu'en conséquence il seroit privé pour toujours de sa qualité de Chevalier. *Mr. de Brederode* repondit à cette déclaration, à genoux et à tête decouverte, qu'il alloit se conduire de façon qu'il n'y auroit plus aucun sujet de plainte à sa charge.

- 4) Tout ceci est d'un ambitieux et d'un intrigant, mais prouve de la tête. Sans passer dix ans à étudier le droit comme on fait dans certains pays, les Chevaliers connoissoient leurs loix, et avoient assez de logique pour discuter, raisonner et juger une grande affaire. Ils montrèrent dans celle-ci de la fermeté, *Brederode* y montre de l'opiniâtreté; mais l'une triomphe toujours de l'autre: et c'est ce qui arriva à son sujet.

E n 1 4 6 1.

Le même jour 7. de Mai, l'assemblée rendit une ordonnance par laquelle elle déclara que dorénavant, lorsqu'il s'agiroit de
pro-

procéder à l'élection de plusieurs personnes pour être reçues dans l'Ordre de la Toison d'or, les Chevaliers présens et les procureurs^s) des absens mettroient dans un bassin d'or ou d'argent, destiné à cet effet, un billet où seroient écrits les noms d'autant de personnes qu'il y auroit de places vacantes, soient nommés Chevaliers; en observant l'ordre et le rang prescrits par les statuts.

^s) J'aime le scrutin, mais je veux qu'on signe sa boule blanche ou noire. Chef, Président et Souverain peuvent juger par le caractère de celui qui agrée ou rejette, s'il n'a pas quelque raison personnel pour l'un ou pour l'autre. Sans cela c'est comme la *Bocca di Verità* qui est souvent celle du mensonge ou de la calomnie. Supposé même que le candidat s'en prenne à celui qui lui a donné la boule noire: s'il l'apprend, c'est à lui à prendre le parti que voudra un amateur de Chevalerie.

E n

XXX-75

76

E n 1 4 6 8.

Le même jour on entama l'affaire de l'ajournement personnel décerné à la charge de *Mrs. Antoine de Croy, de Jean de Croy Seigneur de Chincay*, frères, et de *Jean de Launoy*, tous trois Chevaliers de l'Ordre.

E n 1 4 6 8.

Le dit jour, 29. Avril, le Souverain exposa à l'assemblée les excès auxquels ces trois Chevaliers s'étoient portés envers lui, du vivant du Duc son père. Il leur imputoit d'avoir conspiré tant contre l'état que contre sa personne, dans le tems qu'il n'étoit encore que *Comte de Charolois*; 6) d'avoir voulu se rendre maître des places et forteresses de Boulogne, Namur et Luxembourg, et de s'être alliés avec les Rois de France et d'Angleterre, ainsi qu'avec d'autres ennemis du Souverain, pour conduire leurs pernicious desseins, avec d'autant plus de succès; d'avoir aussi tenu contre sa personne des propos injurieux et diffamatoires,

XXX-76

toires, et finalement d'avoir mis tout en usage pour fomenter la division entre lui et son feu père.

6) Ceci étoit une affaire bien sérieuse, et méritoit d'être chassé de l'Ordre. Mais il me semble qu'il y eut souvent des accusations pareilles qui ne furent pas prouvées. A quelle cour n'a-t-on pas des ennemis et des jaloux, à moins d'être un homme médiocre.

E n 1 4 6 8.

Le Comte de Nevers accusé de sortilège et cité au Chapitre, 7) n'ayant pas comparu et ayant renvoyé son Collier, son blason fut ôté de l'église.

7) Belle affaire à discuter! Ceux qui l'ont accusé, à coup sûr n'étoient pas de grands forciers, mais alors on croyoit à tout; on lisoit ce qu'il est dit du magicien Simon, par exemple, dans la bible, et les prières exorcisantes pour les possédés.

E n

E n 1 4 6 8.

Les Chevaliers declarerent *Mr. de Nevers* hors le dit Ordre, voulant que la cause de sa destitution fut écrite ⁸⁾ en gros caractère sur le tableau peint en noir que l'on avoit ordonné de substituer à ses armoiries, qui étoient placées dans le choeur de l'église de Notre - Dame.

⁸⁾ Il ne falloit pas l'écrire; c'étoit trop naïf, mais en ôtant les armoiries avec un discours sur l'insolence d'un Chevalier, qui apparemment ne s'est pas trouvé digne de l'être puisqu'il a renvoyé son Collier, c'eut été bien fait; puis le faire arrêter si l'on avoit pu, lui faire demander pardon à genoux et le chasser.

E n 1 4 6 8.

On reprocha à *Mr. Adolphe jeune Duc de Gueldres*, la sévérité dont il usoit envers son père, qu'il détenoit injustement prisonnier, et la mésintelligence qu'il y avoit entre lui et son oncle *Duc de Cleves*, avec qui il étoit en guerre ouverte. ⁹⁾

On

On nota aussi *Jean Duc de Cleves*,
Comte de la Marck pareillement absent,
 parcequ'il étoit en guerre avec son neveu;
 qu'il occupoit la ville de Soest qui apparte-
 noit à l'église de Cologne; qu'il avoit refusé
 au Souverain le secours qu'il lui avoit de-
 mandé contre les Liégeois, et qu'il avoit
 permis à ses soldats de mettre le feu dans
 une terre appartenant à *Mr. de Ravensstein*,
 son frère, et située dans le Duché de
 Brabant.

9) C'étoit bien fait d'admonéter une fa-
 mille aussi inquiète et inquiétante. C'é-
 toit dommage que les coupables en po-
 litique fussent toujours absens. La cé-
 rémonie étoit juste, mais je crois que
 tous ces demi-rebelles ne faisoient
 qu'en rire en en recevant les nouvelles.

E n 1 4 6 8.

10) *Mr. de Ravensstein*, le *Duc d'Aléçon*
 et *Mr. d'Auxi* furent blâmés pour quelque
 irrégularité dans leurs moeurs.

10) II

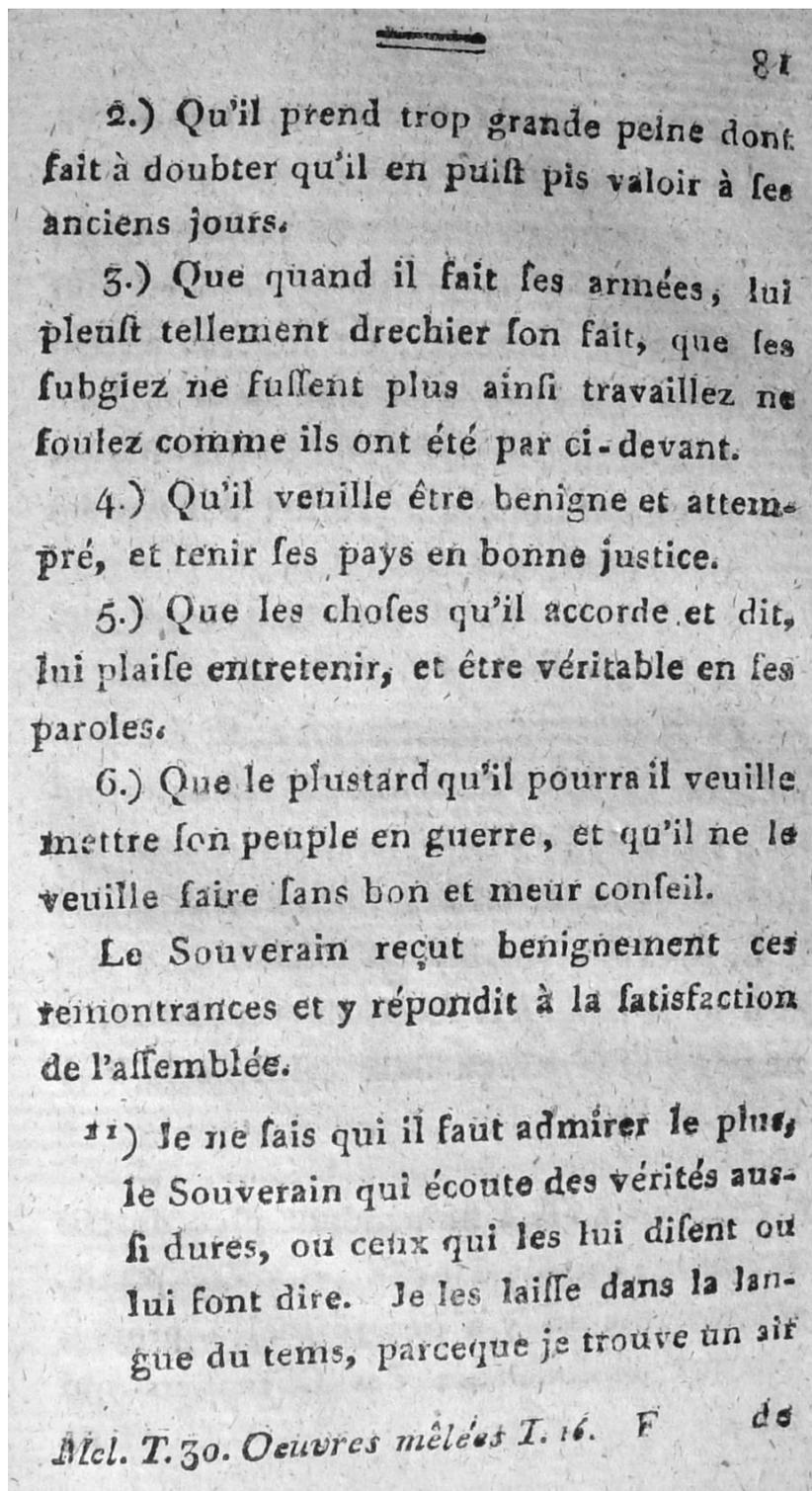
10) Il y avoit double avantage à cette inquisition, et répréhension chevaleresque, celui de faire rentrer en soi-même et d'arrêter au moins le scandale. Ces Chevaliers n'avoient pas le tems de lire des livres de morale, et blasés sur l'examen de conscience avant la confession, qu'ils trouvoient dans leurs heures, ils recommençoient toujours. Le Chancelier leur en imposoit plus qu'un moine, qui gronde dans une petite niche et n'est pas entendu.

. E n 1 4 6 8.

On passa à la conduite du Souverain, et après s'en être exactement informé, il fut résolu, qu'on lui remontreroit très humblement les points suivans :

11) 1.) Que mon dit Seigneur, sauf la benigne correction et révérence parle parfois un peu aigrement à ses serviteurs, et se trouble aucune fois en parlant des Princes.

2.) Q'uil



XXX-81

de bonhomme dans ce qui seroit trop amer en bon françois.

Le second reproche est pensé profondément, et le quatrième, qui est tout uniment dementir, est superbe à mon avis. Le sixième est bien beau et bien sage, ainsi que notre bon Grand-Maitre et Chef d'alors, qui promet doucement de se corriger.

E n . 1 4 6 8.

Le Roi de Portugal avoit aussi été proposé pour succéder dans une des places vacantes; mais ayant été observé qu'il étoit de l'Ordre de la Jarretière, dont il n'étoit pas le Chef et Souverain, on déclara que tant et si longtems qu'il seroit de cet Ordre, il ne pourroit être reçu dans celui de la Toison d'or. ¹²⁾

¹²⁾ Cela a été ainsi pendant plus de 260 ans. J'ai dit dans la première partie, comme on y a dérogé mal à propos, par l'insouciance des Chevaliers qui

ne s'assembant plus malheureusement, auroient dû faire au moins des représentations.

En 1473.

On ordonna ensuite au Roi d'armes, dit Toison d'or, de faire les devoirs nécessaires pour recouvrer le recueil que son prédécesseur devoit avoir fait des hauts faits, prouesses et vaillances des Chevaliers de l'Ordre trépassés. ¹³⁾

¹³⁾ C'est ce que j'ai fait autant que j'ai pu dans la première partie. Un plus habile fouilleur de manuscrits devoit faire mieux. J'aurois trouvé davantage dans les généalogies, mais l'ennui de trouver en passant des pères, des mères, des tantes et des soeurs, m'a empêché d'y aller chercher un héros.

En 1473.

On remarqua du dérangement dans la conduite de plusieurs Chevaliers et entre autres *Philippe de Savoye* absent, fut blâmé

mé de ne pas avoir comparu à cette fête, ni en personne, ni par procureur, d'avoir abandonné sans la participation du Souverain le Gouvernement de Bourgogne, qu'il lui avoit confié, et de s'être engagé dans le parti de la France ennemie du Duc. On l'accusa aussi de ne plus porter le Collier de l'Ordre, mais seulement la Toison attachée à un cordon de soie. *Mr. de Savoye* fut informé de ces charges par lettres du 14. Mai 1473. On reprocha à *Antoine Bâtard de Bourgogne, Comte de la Roche*, d'avoir reçu du Roi de France un don de 50,000 écus, que l'on envisagea comme une pension, à cause que le paiement s'en faisoit par termes.

Henri de Borsele Comte de Grandpré et Seigneur de la Verre, fut trouvé en défaut de remplir les ordres qu'on lui avoit donné au Chapitre précédent, relativement à la charge d'Amiral en Zeelande, qu'il avoit obtenue du Roi de France. Au surplus, il fut accusé de ne pas, avoir fait tout ce qui dependoit de lui, pour empêcher
que

XXX-84

que le *Comte de Warwyck* et les gens passassent de France en Angleterre, et d'avoir favorisé et soutenu les Oisterlans qui étoient en guerre avec les Anglois alliés du Souverain. Comme *Mr. de la Verre* étoit absent, on chargea son procureur de l'informer de ces objets. Quant à *Mr. de Lannoy* les Chevaliers s'en remirent à ce que le Souverain pouvoit leur dire sur son sujet; sur quoi ce Prince déclara qu'il lui avoit pardonné, ainsi qu'à feu *Jean de Croy*, son oncle, les excès dont ils s'étoient rendus coupables, ajoutant que depuis l'obtention de sa grace, *Mr. de Lannoy* s'étoit conduit de façon à mériter des éloges. ¹⁴⁾

Pour ce qui regardoit *Mr. de Neufchatel Seigneur de Montagu*, on se rappella les actes du Chapitre précédent, où entre autres points, on l'avoit accusé d'avoir suscité les mésintelligences qu'il y avoit entre lui et le feu Maréchal son frère; d'avoir excité le *Prince d'Orange* moderne contre feu son père; d'avoir eu quelque part à l'ho-

meurtre commis en la personne du maître d'hôtel de ce dernier, et enfin de vivre en adultère.

De plus les Chevaliers actuellement assemblés blamèrent *Mr. de Neufchatel* de ne pas avoir envoyé au Souverain, sur les ordres qu'il en avoit reçus, une certaine troupe de gens de guerre, dont il avoit le commandement, d'avoir aussi très mal conduit une expédition qu'il avoit à faire contre les François. *Mr. de Neufchatel* étant absent, on chargea son procureur de lui notifier les points dont il s'agissoit, pour qu'il eut été en état d'y répondre au Chapitre prochain.

On fit connoître à *Mr. de Regnault*, Seigneur de *Brederode*, présent au Chapitre, les charges qu'on avoit posées contre lui à Hesdin, par lesquelles il avoit été accusé d'avoir tramé avec *Adolphe de Gueldres*, une conspiration à Utrecht; et comme il avoit fait en dernier lieu une représentation pour se justifier de ce fait, on lui déclara

déclara qu'elle seroit examinée pour y être disposé ensuite comme en justice il seroit trouvé appartenir.

Quant à *Messire Antoine Seigneur de Croy, Comte de Porcien* on rappella les actes du Chapitre précédent, où les désordres étoient amplement détaillés, faisant observer que, jusques là, il n'avoit fait aucun devoir pour être remis en grace. Mais le Souverain prenant égard au grand âge de *Mr. de Croy*, et voulant user envers lui de clemence, tint son affaire en surséance, moïennant les promesses que fit ce Chevalier de se rendre personnellement devant lui, ou sa justice, ainsi qu'au Chapitre de l'Ordre, toutes et quantes fois qu'il en seroit requis.

Finalemment après avoir délibéré sur la conduite du Souverain, les Chevaliers assemblés convinrent de charger le Chancelier de l'Ordre de lui faire de très humbles remontrances, par forme d'extension de celle qu'on lui avoit adressées au Chapitre précédent. ¹⁵) *Mr. le Duc* y fit une réponse

F 4

XXX-87

ponse très ample, dans laquelle il remon-
tra de point en point tous les articles qui en
faisoient le sujet, et l'assemblée en fut très
satisfaite.

¹⁴) Jusqu'ici tous ces reproches font voir
que la Chevalerie entroit dans tous
ces détails, et les conseils exigeoient
loyauté et courage. Je n'excuse pas
Neufchatel d'avoir manqué à l'un,
mais je l'accuse et le répréhende encore
plus, pour avoir manqué à l'autre à la
guerre, dans son expédition contre les
François. Mais voici le cas dont je
crois avoir parlé, l'homicide sur la mê-
me ligne que l'adultère. Mes bons
prédécesseurs n'ont-ils donc pas lu ce
que notre Seigneur a dit sur ces deux
crimes si différens? Son indulgence
pour la femme à qui il parla, fit sure-
ment plus d'effet que toutes les péniten-
ces. Nos Chevaliers l'auroient envoyée
en pèlerinage à Lorrette, et cela auroit
été plus dur que le jugement de Jesus
Christ fils de Dieu, et grand philoso-
phe

phe moraliste dont chaque parole étoit une leçon de justice, de raison et de bonté.

75) Apparemment que le Duc ne s'étoit pas amendé puisqu'on lui fit cette exhortation en sus; au moins, il fut aussi doux que la première fois.

E n 1 4 7 3.

Voici la déclaration conçue en ces termes, au sujet des autres Souverains de l'Europe.

„ Qui avec ce présent Ordre, pourront
„ porter l'Ordre dont ils seront Chefs, par
„ ainsi que ce soit du gré et consentement
„ de nous, ou de nos successeurs Souverains
„ et des frères de l'Ordre passé en leur Cha-
„ pitre et non autrement.

E n 1 4 7 3.

On fit ensuite entrer au Chapitre l'En-
voyé *Messire Bertremy de Couillon*, sur la
permission que le Souverain lui avoit don-
née de venir voir l'assemblée. Ce ministre

F 5

loua

loua fort la decence qu'il trouva dans cette illustre compagnie.

E n 1 4 7 3.

16) Il fut décidé que les Chevaliers seroient logés les premiers après les neveux et autres proches parens du Duc tant en tems de paix que pendant la guerre.

Qu'ils auroient aussi l'entrée au grand Conseil du Souverain, où ils auroient lieu et rang ensemble; voulant qu'ils y soient placés sur un banc à la droite du Chancelier; avec cette reserve néanmoins que les Chevaliers qui seroient membres du Conseil pourroient, s'ils le trouveroient à propos, garder leur place ordinaire.

Qu'il leur seroit aussi permis d'entrer dans toutes les chambres du Conseil du Souverain, établi pour le gouvernement de ses états, et qu'ils y auroient rang après les neveux et les autres proches parens.

16) Le premier est très honorable pour les glorieux et le second pour ceux qui se sentent assez d'élévation et de connois-

noissance en général, pour être utiles à leur patrie. Il est dur pour les zélés, de ne pouvoir plus prouver qu'ils le sont.

E n 1 4 7 8.

Mr. de Ravenstein comme étant le plus noble, fit l'Archiduc Chevalier et *Mr. de Lannoy* comme étant le plus ancien, le revêtit du Collier de l'Ordre.

E n 1 4 7 8.

Le même jour, dernier Avril, le Souverain et les Chevaliers se rendirent l'après-midi au lieu destiné, pour y tenir le Chapitre. Le Souverain sur l'avis qu'il avoit reçu que les François s'approchoient de la province de Hainaut, que même ils avoient déjà commencé le siège de Condé, fit mettre en délibération si les premières vêpres de la fête de l'Ordre, qui, suivant les statuts ne devoient être célébrées que le lendemain 1er de Mai, ne pouvoient être anticipées d'un jour, afin qu'en accélérant par là les délibérations du Chapitre, il put aller

aller d'autant plutôt secourir la dite ville et résister aux progrès de l'ennemi. ¹⁷⁾

¹⁷⁾ Il n'y a pas de doute qu'il n'y ait eu une acclamation générale et un transport de joie pour voler, d'abord après vèpres, à la défense de Condé. Que j'aime un tems où l'on allie une cérémonie de sens froid avec la chaleur du courage.

E n 1 4 7 8.

On commença l'information de vie et moeurs; mais des cinq Chevaliers présens, il n'y eut de répréhensible que *Juglebert de Nassau* que l'on trouva fort dissolu dans ses moeurs; et ayant été observé que *Louis Seigneur de Gruythuse Comte de Wyncestre* avoit un différend avec *Josse de La laing Seigneur de Montigny*, on l'engagea de le laisser terminer agréablement. ¹⁸⁾

¹⁸⁾ Cela prouve que des gens pleins d'honneur peuvent se raccommoier dès que la brouillerie n'a point amené de propos et d'actions trop fortes. C'étoit

un

un tribunal bien délicat sur ces matières-là et qui auroit jugé à outrance s'il l'avoit fallu. Que disoient donc les saints Pères, lorsque cela étoit jugé ainsi par des Chevaliers cependant très bons chrétiens? C'est là dessus que pour la sûreté de l'honneur et des consciences, mais non de la vie, il devoit y avoir un concordat. La religion n'arrête pas les grièvement offensés, les plus dévots espèrent en revenir pour en demander pardon à Dieu. S'il est permis d'exposer sa vie pour un autre, c'est à dire son Souverain, il devoit l'être de l'exposer pour soi; car de même c'est une bataille. Qu'il y ait un conseil là dessus, si l'on veut; cela en vaut bien la peine. Je veux bien pour la sûreté dans la société, qu'on enferme celui qui se bat en duel, mais je ne veux pas qu'il soit damné.

E n 1 4 7 8.

L'Archiduc fit connoître au greffier que
comme *Mr. de Lichtenstein* qui pourroit
être

XXX-93

être un des commissaires pour porter le Collier à l'Empereur n'entendoit pas bien le latin, il desiroit que les instructions qu'on lui donneroit ¹⁹⁾ fussent traduites en allemand; proposant, pour faire cette traduction, un de ses valets de chambre. Les Chevaliers de l'Ordre ayant délibéré sur la demande du Souverain, y consentirent, moyennant que le traducteur prêtât serment de garder le secret sur le contenu des instructions; ce qu'il fit le 25. suivant entre les mains du Souverain, et en présence des Chevaliers assemblés.

¹⁹⁾ C'est la première fois qu'on a employé chez nous, une langue étrangère hormis le latin. Encore à présent tout se fait et s'écrit en françois. Mais *Lichtenstein* apparemment n'avoit eu qu'un camp pour collègue; et certes, je préfère l'un à l'autre.

En 1478.

Il sembloit néanmoins à quelques uns des Chevaliers, qu'il seroit plus convenable
à la

à la situation de ses affaires, de célébrer cette fête en la ville de Lille, tant pour tourner visage aux ennemis, que pour encourager les sujets des environs à résister à leurs entreprises. 2^o)

2^o) Cette expression pour tourner visage aux ennemis, me tourne la tête. Voilà de la Chevalerie et le dictionnaire de l'ame. C'est du bon ancien et respectable *Bourguignon*, et une véritable image à enflammer. Un autre auroit dit froidement qu'on n'avoit pas le tems d'aller à Bruxelles, pour célébrer la fête de l'Ordre. Elle se passa sûrement au bruit du peu de canons qu'on avoit alors. Hélas! cela me rappelle celle de l'Ordre militaire de *Marie Therese* pour mon fils *Charles*, sous le canon de Belgrade. L'artillerie de cette place joua tellement pendant sa réception, que *Joseph II* lui dit, en lui attachant le ruban: il me semble que les Turcs veulent même célébrer votre gloire

re et ma justice. Hélas! Voilà, je crois, le dernier mot chevaleresque qu'on a dit, et dira.

En 1479.

Dans la même séance *Engelbert Comte de Nassau, Philippe Sr. de Beures, Jacques Sr. de Fiennes, et Josse de Lalaing*, tous Chevaliers de l'Ordre et attachés au service du Souverain, représentèrent qu'ils avoient perdu leur grand Collier, à la journée de Vieville près de Therouenne, et demandèrent, qu'en conformité des statuts, il plût à l'Archiduc, de leur en faire faire de nouveaux. Les remontrants obtinrent d'abord les fins de leur requête. ²¹⁾

²¹⁾ Ceci encore m'enchanté. Quatre Chevaliers assez dans la mêlée pour qu'on leur arrache leurs Colliers, ou frappant assez d'estoc et de taille, pour les perdre de dessus leurs épaules. On s'annonçoit alors pour ce qu'on étoit. On risquoit le point de mire pour la lente arquebuse ou le pésant mousquet.

Oii

On voyoit souffler la mèche, on encourageoit les soldats par une belle et grande décoration, on ne craignoit ni le froid du matin, ni l'apparence d'orage; on n'avoit pas de surtout.

E n 1 4 8 1.

L'enquête de la conduite roula premièrement sur les six Chevaliers qui s'étoient retirés en France, et qui après avoir été duement assignés et contumacés, n'avoient pas comparu ni commis un procureur à leur place, ni produit aucune excuse. Les Chevaliers furent: *Jean de Neufchatel Sr. de Montagu, Philippe Pot Sr. de la Roche de Nolay, Philippe de Crevecœur Sr. de Descordes, Jaques de Luxembourg Sr. de Richebourg, Jean de Damas Sr. de Cleffy, Antoine Bâtard de Bourgogne Comte de la Roche en Ardennes*, tous sujets de l'Archiduc du Chef de son épouse.

Quant aux quatre premiers étant notoir qu'engagés dans le parti ennemi, ils s'étoient ouvertement et témérairement élevés con-

Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. G tre

tre leur Prince légitime, et que manquant également au serment solennel fait à leur réception, ils avoient en abandonnant l'Ordre de la Toison d'or, sans renvoyer leur Collier, et sans observer à cet égard aucune des formalités prescrites par les statuts, pris l'Ordre du Roi de France, et prêté à S. M. le serment afférant, l'assemblée les déclara exclus de cette illustre compagnie et inhabiles pour toujours à pouvoir porter le Collier ou autres marques de l'Ordre de la Toison d'or. De plus, comme *Mr. de Crevecœur Sr. de Descordes* avoit encore poussé la témérité jusqu'à faire guerre ouverte et combattre en bataille contre l'Archiduc, il fut ordonné que le tableau de ses armes, mis au rang des autres dans le chœur de l'église de S. Jean à Bois-le-Duc, en seroit ôté et attaché ensuite à revers à une des grandes portes de la même église, pour y rester à toujours, en mémoire de ces attentats.

E n 1 4 8 1.

Louis de Brugges Sgr. de la Gruythuse,
s'étant absenté de la fête sans raisons légitimes,

mes, quoique cependant il eut envoyé une procuration en due forme, fut condamné à une amende de cent écus, au profit de quelques maisons religieuses, et en outre à donner un souper au Souverain, ²²⁾ aux Chevaliers et Officiers de l'Ordre. On imputa aussi à ce Chevalier d'avoir été cause, en manquant au secret, que le Souverain avoit pu exécuter une entreprise très avantageuse qu'il avoit médité contre les François. *Mr. de Gruythuse* étant arrivé le lendemain à Bois-le-Duc, le Roi d'armes l'informa des points dont il s'agit.

²²⁾ Qu'auroit-il fait donc pour le récompenser? C'étoit bien de l'honneur et une drôle de pénitence. Il falloit que ce Souverain fut bon et gai; cela seul l'annonce; et s'il fut constaté, que ce *Gruythuse* fut un bavard, il devoit être, au lieu de cela, bien maltraité, apparemment que cette imputation fut faite par un véritable bavard qui méritoit d'être puni pour n'avoir pas prouvé ce qu'il avoit avancé.

G 2

E n

E n 1 4 8 1.

L'assemblée élut de nouveau *l'Empereur et le Duc de Saxe*, et disposant sur le refus que faisoit le premier, suivant l'avis qu'en avoit donné *Mr. de Lichtenstein*, de jurer corporellement et manuellement les statuts de l'Ordre, ainsi qu'un Chevalier est obligé de faire, l'assemblée dispensa l'Empereur de cette formalité, en déclarant, qu'il pourroit faire faire en son nom les sermens, dont il s'agit, par procureur à ce duement établi et autorisé, pourvu néanmoins que S. M. les agréât et ratifiât ensuite par lettres patentes scellées de son sceau; en y promettant au surplus, d'observer de son côté, de point en point les statuts et ordonnances suivant leur forme et leur teneur. ²³⁾

²³⁾ Je ne conçois pas pourquoi *Lichtenstein* ne prit pas cela sur lui. Cela étoit juste et lui auroit fait autant d'honneur qu'à l'Empereur. Il m'a l'air d'avoir été plus brave qu'intelligent.

E n

E n 1 4 8 1.

Jean de Ligne fut reçu Chevalier avec *Philippe d'Autriche* fils aîné du Souverain : ils avoient été nommés auparavant.

E n 1 4 8 1.

Comme *Mr. de Damas Sgr. de Cleffy*, mort en France, où il s'étoit retiré avec quelques autres Chevaliers, avoit fait serment de fidélité au Roi, ennemi du Souverain, et qu'il avoit cessé de porter de son vivant le Collier de l'Ordre, sans l'avoir renvoyé conformément à ce qui est prescrit par les statuts, l'Archiduc déclara, de l'avis de l'assemblée, que les Chevaliers de l'Ordre n'étoient pas obligés de faire dire des messes et de distribuer des aumônes pour le repos de l'ame de *Mr. de Damas*, comme ils étoient tenus de faire, suivant les statuts, à la mort d'un de leur confrère, qui auroit conservé cette qualité jusqu'au dernier moment de sa vie.

E n 1 4 8 1.

On parla aussi de la fondation que *Philippe le Bon*, fondateur de l'Ordre, s'étoit

G 3

pro-

proposé d'établir à Dijon pour douze pauvres et anciens Chevaliers, le Souverain ayant lu le règlement que le Duc avoit fait dépêcher en conséquence, déclara qu'il donneroit les mains à cet établissement, aussitôt que le Duché de Bourgogne seroit rentré sous sa domination.

E n 1 4 8 1.

Philippe n'avoit rien déterminé sur le cas qui se présentoit actuellement, savoir d'un fils mineur d'ans, succédant à Dame en son vivant mariée à Prince, la survivant et du corps duquel elle a eu le dit mineur, et lequel Prince a été reçu et tenu pour Chef et Souverain. ²⁴⁾

²⁴⁾ J'ai soin de transmettre le texte comme je l'ai trouvé pour savoir si d'autres le comprendroient mieux que moi,

E n 1 4 9 0.

L'assemblée se sépara et *Mrs. de la Bastie et de Ligne* qui y avoient assisté et quatre officiers de l'Ordre se rendirent à

Ma-

lines à l'effet d'y dresser conjointement avec *Mr. de Champuans*, Chancelier, qui étoit alors en cette ville, les Chefs d'accusations à poser à la charge des Chevaliers notés, ainsi qu'on en étoit convenu précédemment. ²⁵⁾

²⁵⁾ Apparemment que mon ancêtre de plus de 400 ans avoit une bonne tête, et s'entendoit en honneur et en affaire.

E n 1 4 9 0.

Accusations formées contre quatre Chevaliers impliqués dans les séditions des Flamans.

E n 1 4 9 0.

Feu *Mr. de Romond* qui de sa propre autorité, s'étoit attribué la qualité de capitaine de ceux de la province de Flandres, accompagné d'un grand nombre de ces mutins, avoit tenu les champs contre le Roi et que *Mr. de la Gruythuse*, non content d'avoir soustrait la ville d'Alost de l'obéissance de S. M. l'avoit mise au pouvoir des François. ²⁶⁾

G 4

²⁶⁾ J'a-

²⁶) J'avois déjà décidé que ce très mauvais Chevalier devoit être traité rigoureusement. Les félons l'étoient doublement, à l'Ordre et au Souverain à qui ils avoient juré double fidélité. Les Flamands d'ailleurs depuis des tems immémoriaux, jusqu'au nôtre où ils ont commencé le malheur de l'Europe par leurs cocardes nationales, de la sottise révolution de *Vandernoot*, n'en ont jamais eu une bonne raison. Ils n'ont pas su lire, ni comprendre la joyeuse entrée et ont expliqué très mal l'article 54.

E n 1 4 9 0.

Mr. de la Gruythuse ayant été fait prisonnier à la réduction de la ville de Bruges, avoit été mis de son gré dans les prisons communes de la bourgeoisie destinées pour les criminels et les infames.

Quant aux Chevaliers décédés la conclusion portoit que leur mémoire pour ce qui regardoit l'Ordre devoit être damnée. ²⁷)

²⁷)

²⁷) J'y consens de bon cœur: et non seulement leur mémoire, mais aussi leur personne pour avoir été sujets et Chevaliers infidèles. Quel écart d'imagination et d'ambition!

E n 1 4 9 1.

Après le repas, le Roi d'armes dit Toison d'or, et quelques autres Officiers d'armes, demanderent au *Duc Philippe* que ceux d'entre eux qui n'étoient encore que poursuivans fussent créés hérauts, et que les autres qui n'avoient que des places de messagers fussent promus à celles de poursuivans. Ce Prince se rendit à leur prière, ²⁸) et à tasses pleines de vin, les sermens accoutumés par eux faits, ils furent baptisés comme il appartenoit en tel cas.

²⁸) Ce parler Gaulois et un tel usage ont pour moi un charme inexprimable.

E n 1 4 9 1.

Mr. de Beure fut blâmé de ce qu'après la prise du Roi des Romains en la ville de

G 5

Brug-

Brugges, il avoit témoigné beaucoup d'indifférence pour les affaires qui regardoient ce Prince. On l'accusa même d'avoir toléré que les sujets communiquassent avec les rebelles. *Mr. de Beure* allegua différens moyens pour se justifier; mais l'assemblée voulant examiner soigneusement cette affaire, la remit au lendemain.

On termina la séance par l'examen de la conduite de *Mr. de Nassau*. On lui imputa que malgré les reprimandes qu'on lui avoit données ci-devant pour sa vie déréglée ²⁹⁾ et les promesses qu'il avoit faites de s'en amender, il continuoit toujours dans les mêmes desordres; surquoi l'assemblée lui déclara qu'il eut à changer de moeurs, et surtout à cesser de s'adonner aux femmes, à peine, en cas d'une désobéissance reiterée, qu'il seroit condamné à payer au trésorier de l'Ordre la somme de cinquante florins, à distribuer par celui-ci en aumônes. *Mr. de Nassau* repondit qu'il ne negligeroit rien pour tacher de remplir les intentions de l'assemblée.

29)

25) Il est singulier qu'au milieu des guerres, des troubles, des révoltes et des reproches sur tant d'objets essentiels, on en fasse à un Chevalier pour des filles. Il étoit beau à celui-là de promettre de s'en corriger. On les prend si vieux à présent dans l'Ordre qu'on peut leur reprocher toute autre chose que de l'amour. Ils voudroient bien je crois mériter une pareille reprimande, et payeroient volontiers 50 florins à ce sujet.

E n 1 4 9 1.

Les dernières informations que l'on fit sur les Chevaliers présens, roulèrent sur le *Duc Philippe*, agé alors de treize ans. On trouva en lui de grandes dispositions à la vertu et aux bonnes moeurs, beaucoup de douceur et d'humilité et une déférence des plus respectueuses pour le Roi son père. On jugea néanmoins à propos de lui faire des remontrances sur ce qu'il étoit quelquefois trop ardent au jeu; lui ordonnant pour ce sujet, par forme de pénitence, de dire le même

même jour avant que d'aller coucher, un Pater noster et un Ave Maria. Le Duc Philippe informé du résultat de cette enquête, répondit que s'il étoit doué de quelques bonnes qualités, il en louoit le tout puissant; qu'au reste il remercioit les Chevaliers des remontrances qu'ils avoient trouvé bon de lui faire; les assurant qu'il se corrigeroit de la faute dont on l'avoit repris, et qu'il porteroit avec plaisir la peine qu'ils lui avoient infligée. 30)

30) Voilà ce qui s'appelle vraiment un bon Prince. Le mot ordonner est bien fort, et le pater et l'ave qui à la vérité ne sont ni longs ni difficiles à dire, sentent plutôt le tribunal de la confession que celui de l'honneur; mais il étoit brave, ainsi que j'ai dit, de pouvoir s'intéresser à l'éducation de celui qui devoit regner sur eux et sur tant de provinces.

En 1491.

Ayant été rapporté que le Roi de Castille ne portoit le Collier de l'Ordre que sur le bras

bras, l'assemblée convint de s'informer plus particulièrement de ce qui en étoit, pour y prendre au Chapitre prochain telle résolution qu'il seroit trouvé appartenir.

E n 1 4 9 3.

Les Chevaliers furent d'avis que, comme il avoit été ordonné ci-devant de célébrer de trois en trois ans un Chapitre de l'Ordre, ils conviendroient d'en convoquer un pour le mois de Mai prochain, lorsque ce terme triennal seroit expiré. ³¹⁾

³¹⁾ C'étoit déjà bien s'éloigner de l'usage dans un bien petit intervalle. C'est ainsi que tout décroît et tombe tout-à-fait.

E n 1 4 9 7.

On lut une lettre du *Roi des Romains* datée de Insbrouck du 22. Août précédent, et adressée à l'Archiduc son fils et aux Chevaliers de l'Ordre. S. M. leur rappella par cette lettre, que dans une assemblée tenue précédemment à Anvers, elle avoit fait connoître, que, comme depuis la mort de *Charles de Bourgogne* son beau-père, la
Mai-

Maison d'Autriche et celle de Bourgogne, les plus distinguées de toute la chrétienté, se trouvoient unies et représentées par des Princes du même sang, dont les successeurs continueroient dans la jouissance des états, appartenant à ces deux maisons, il seroit à propos, tant pour augmenter et assurer de plus en plus l'union et le lustre de ces maisons, que pour concourir à l'accroissement de la religion chrétienne, qui est l'objet principal de l'institution de l'Ordre de la Toison d'or, d'établir dans la Maison d'Autriche un pareil nombre de Chevaliers du même Ordre, qu'il y avoit dans celle de Bourgogne. Suivant l'intention de S. M. cet établissement devoit se faire sur ce pied.

Que les Chevaliers de la nouvelle création auroient pour Chef celui de la Maison d'Autriche, qu'ils seroient soumis aux mêmes statuts et ordonnances que ceux de la première institution; que de même, que ceux-ci avoient leur chapelle à Dijon, ceux-là auroient la leur à Fribourg, où ils célébreroient les fêtes de l'Ordre et s'assemble-
roient

XXX-110

roient toutes les fois qu'il plairoit à leur Chef de les y convoquer, bien entendu cependant, qu'au moins tous les neuf ans l'on y tiendrait Chapitre, auquel seroient aussi admis les Chevaliers de la Maison de Bourgogne, qui y seroient envoyés par leur Chef, qu'ils y délibéreroient ensemble sur les affaires de l'Ordre; de sorte, que les uns et les autres se communiqueroient réciproquement les arrangemens concertés dans leurs assemblées respectives. Et attendu, que l'Ordre a été institué par un *Duc de Bourgogne*, le Chef de cette maison auroit la préséance sur celui d'Autriche, à moins que celui-ci ne fut Roi, auquel cas le premier lui céderoit le pas.

Comme l'on n'avoit rien résolu jusqu'alors sur ce projet d'établissement, le *Roi des Romains* requiert par sa lettre l'Archiduc, son fils, et les Chevaliers, ses confrères, de vouloir s'y déterminer dans le premier Chapitre qu'ils assembleroient; leur insinuant que, comme cette nouvelle création des Chevaliers ne pouvoit être que très

avan-

avantageuse à la foi, il seroit facile d'obtenir du Pape la dispense nécessaire.

Cette proposition du Roi surprit et embarrassa l'Archiduc et les Chevaliers assemblés, d'autant plus, que les statuts de l'Ordre, qui interdisent l'augmentation du nombre des Chevaliers, ne leur permettoient pas de souscrire à l'établissement projeté par S. M. dont ils s'étoient d'ailleurs toujours fait un plaisir d'adopter les sentimens, en tout ce qui dépendoit d'eux, et de crainte que leur refus ne déplût au Roi, ils résolurent de différer de répondre à sa lettre, dans l'espérance qu'à la longueur du tems, il naîtroit quelque circonstance qui lui feroit abandonner son projet. ³²⁾

³²⁾ Les Chevaliers commençoient déjà à devenir bien fins, et cette résolution de n'en pas prendre n'étoit pas maladroite pour des Bourguignons et des Flamands. Je parie que c'est un Italien qui a donné ce conseil là, et que c'est un gentilhomme Souabe qui, se doutant que les anciens n'en voudroient pas,

pas, a proposé le nouvel Ordre et la Chapelle à Fribourg. C'étoit un tour aussi de quelque ministre Autrichien, et l'on a bien fait de ne pas donner là dedans.

En 1498.

Quelques uns des Chevaliers se prévalant d'une noblesse plus illustre que celles de leurs confrères, avoient empiété sur le rang des autres; le Chancelier dans une assemblée que l'on tint après les vêpres, leur rappella le dix-septième article des statuts, qui détermine l'ordre que l'on doit observer dans toutes les cérémonies: et pour les engager à s'y conformer avec d'autant moins de difficulté il leur fit connoître que le feu *Duc Charles* du vivant de *Philippe le Bon* son père, et en dernier lieu le Souverain moderne, qui étoient tous deux des Princes d'un rang plus élevé qu'aucun de l'assemblée, avoient occupé la dernière place dans les cérémonies de l'Ordre; sur quoi les Chevaliers assemblés répondirent unanimement qu'ils vouloient s'acquitter de leur

Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. H de-

devoir, tant pour ce qui regardoit cet article, qu'à l'égard de tout autre. 33)

33) Je crois que cela, devroit être encore, et ne préjudicieroit en rien au rang que l'on tient dans le monde. Hors de là, l'on sait bien qui sont les premiers par tout; mais ici l'on est frère, et frères d'armes, qui plus est. On doit suivre l'ancienneté, cela apprendroit aux jeunes Princes à respecter les vieux Chevaliers. Ils y trouveroient leur profit. C'est encore quelque mauvais conseil d'un mauvais favori rejeté peut-être par l'Ordre. On ne devroit pas dîner à une table séparée. C'est peut-être en Espagne que la première idée en est venue. En honorant les autres on s'honore soi-même. Le rang aux cérémonies et le diner étoient les seules occasions où l'on pouvoit, en rendant hommage aux barbes grises, consoler les Chevaliers de les avoir.

E n

XXX-114

En 1498.

Il y avoit déjà sept ans que l'on n'avoit point célébré de fête générale, tandis qu'il étoit ordonné d'en tenir une de trois en trois ans; que l'année dernière l'on avoit résolu à trois différentes reprises de tenir un Chapitre, et que l'on avoit dépêché les lettres de convocation nécessaires, mais que ces dispositions n'avoient eu aucun effet; ce qui ne pouvoit que donner atteinte à la dignité de l'Ordre et à la réputation du Souverain et des Chevaliers. ³⁴⁾

³⁴⁾ Comment 69 ans après une institution s'en éloigne-t-on déjà? c'est mal connoître les intérêts. Le Chancelier dans le paragraphe suivant fit très bien son devoir de le rappeler à l'Archiduc, et de le sermoner respectueusement; avilissement n'étoit pas le mot; mais bien noble compagnie, il n'y a eu jusqu'à présent que de la diminution de lustre surtout en ne nous laissant pas porter nos habits de cérémonie. Il

H 2

n'y

n'y a plus que nos Colliers qui, au moins, ont encore bon air.

En 1498.

Il fut décidé que le Chef et Souverain étoit obligé d'aimer et estimer les Chevaliers ses confrères préférablement à tous autres et s'en servir dans le maniement de ses affaires; et que les Chevaliers devoient de leur côté obéir au Souverain, l'honorer et le respecter, et concourir de tout leur pouvoir à la bonne administration de l'état. Finalement le Chancelier exhorta respectueusement l'Archiduc et les autres Chevaliers assemblés à se corriger, et à changer tellement de conduite à l'avenir, que cette noble compagnie, tombée dans une espèce d'avilissement, fut bientôt rétablie dans son premier lustre.

En 1500.

On blâma *Mr. de Cunnigem* de ce qu'il fréquentoit les cabarets ³⁵⁾ et les lieux de débauche, et l'on reprocha au *Comte de Nassau*: de tenir assez petite compagnie à sa femme et d'être trop damaret.

³⁵⁾

35) Pour les cabarets il n'y avoit pas grand mal. Ils ont été à la mode jusqu'au commencement du siècle passé; où plus raffiné on a craint de parler à coeur ouvert. *Cunningem* a eu tort, s'il étoit crapuleux libertin. *Damaret* reproche fait à *M. de Nassau*, annonce qu'il vouloit plaire; et par conséquent aimoit la bonne compagnie. Nous n'avons pas fait voeu de chasteté.

E n 1 5 0 0.

Finalement l'enquête roula sur le Chef et Souverain qui, pour son âge, fut trouvé très vertueux et très habile dans la direction des affaires. 36)

36) J'aime ce commencement; c'étoit de quoi encourager un jeune Prince à bien faire. Il faut prendre un milieu entre le courtisan et le frondeur. L'un et l'autre se perdent. Le premier donne du goût pour la flatterie, le second blase sur l'opinion. On n'en fait plus de cas. On dit: que faire donc

H 3

pour

pour contenter? on se plaint toujours, et l'on finit par en donner véritablement sujet.

Quelques uns de l'assemblée firent néanmoins connoître qu'il n'avoit pas pour les Chevaliers de son Ordre toute l'estime qu'il leur devoit, qu'il ne les appelloit pas aux délibérations de ses affaires, comme il étoit ordonné par les statuts, qu'il ne maintenoit pas les Chevaliers ni les officiers de l'Ordre dans la jouissance des privilèges leur accordés par les Souverains les prédécesseurs, qu'il avoit très mal pourvu à l'administration de la justice en confiant ce soin à des gens notés d'insuffisance ou de négligence.

Le Chef et Souverain informé de ce qu'on avoit trouvé de répréhensible à sa charge, répondit à l'assemblée, après l'avoir remerciée de son admonition qu'il vouloit et qu'il avoit déjà ordonné, avant la tenue de cette fête, que tous les Chevaliers de l'Ordre indistinctement eussent l'entrée en tous les conseils, mais qu'il se reservoit la liberté d'en consulter quelques uns en particulier.

XXX-118

liculier, lorsqu'il le trouveroit bon, ajoutant que si jusqu'alors, ils n'avoient pas joui de cette distinction, l'on ne pouvoit pas lui en attribuer la faute, ne les ayant jamais fait exclure de ces sortes d'assemblées et ignorant même qu'on leur en eut refusé l'entrée; qu'au reste il vouloit conserver aux Chevaliers de l'Ordre, les privilèges, droits et prééminances que ses prédécesseurs leur avoient accordés; ordonnant en conséquence, après en avoir fait faire la lecture, d'en expédier les lettres patentes de confirmation nécessaires; et quant à ce que la justice seroit mal administrée il répondit à l'assemblée que s'il y avoit quelque faute à cet égard, c'étoit de son insçu, qu'au reste il en avoit du regret et étoit prêt d'y pourvoir, de l'avis et conseil des Chevaliers, et après les avoir assuré de sa confiance, il les exhorta à l'aider dans le maniement de ses affaires, et promit de leur être toujours bon Chef et Souverain et bon confrère de l'Ordre. ³⁷⁾

³⁷⁾ Ces dernières expressions sont réellement touchantes. J'ai bien bonne idée

H 4

de

de ce Prince; je voudrois connoître les détails de sa vie privée et publique. Nous aurions vingt mémoires sur l'une et deux ou trois histoires sur l'autre, s'il avoit été François. Voilà deux genres auxquels les Allemands auroient du s'attacher, plutôt que de se livrer tout d'un coup aux Romans, et aux Odes; mais il faut de la grace pour l'un, et de la philosophie pour l'autre. Dans le premier on est fade, si l'on est vraisemblable, ou fou si l'on ne l'est pas; dans le second on est aussi trop au dessus ou trop au dessous de son sujet.

E n 1 5 0 0.

Le 22. le Chancelier de l'Ordre proposa au Chapitre de déterminer ce qu'il y auroit à faire à l'égard de l'amende que tous les Chevaliers sans excepter le Chef et Souverain avoient encourue suivant le troisième article des statuts pour ne pas avoir porté régulièrement tous les jours le Collier de l'Ordre. L'amende comminée par cet article

ticle étoit pour chaque contravention de ³⁸⁾ quatre sols pour une messe et de quatre autres sols à distribuer aux aumônes.

Quelques uns de l'assemblée proposèrent de modérer l'amende, ou de la commuer en une autre peine; d'autres furent d'avis que quoique cet article fut muable, l'on ne devoit cependant pas se prêter légèrement à ce que l'on y fit quelque changement surtout point pour l'adoucir, afin d'empêcher que les contraventions n'en devinssent encore plus fréquentes, mais la pluralité fut d'opinion que comme lors de l'institution de l'Ordre, ainsi qu'actuellement, l'on ne donnoit pour faire célébrer une messe que deux sols Tournois, il étoit très apparent que l'intention du fondateur avoit été de fixer l'amende quant à la messe, non à quatre sols, mais à deux et vraisemblablement à quatre sols y compris l'aumône.

³⁸⁾ Quel bon marché dans ce tems là! je ne conçois pas qu'il y ait un prêtre à qui on en laisse le besoin. Il faudroit qu'ils fussent assez bien fondés pour ne

H 5

dire

XXX-121

dire la messe que gratis et qu'on n'eut seulement qu'à les en prier. Peu dans le monde et toujours dans ma famille je ne porte pas même le ruban dix fois par an. Cela me couteroit cher; mais pour les autres qui sûrement n'étoient pas si négligens à cet égard, la proposition de diminuer ces deux aumônes prouve que ceux qui l'ont faite, étoient, en tout sens, de pauvres Chevaliers.

E n 1 5 0 0.

Dans la même séance avant que l'on procédât à l'élection de nouveaux Chevaliers, le Chef et Souverain exposa que comme dans peu il devoit se rendre en Espagne pour y aller prendre possession de la principauté de Castille qui lui étoit échue comme héritier présomptif de la couronne en qualité d'époux de *Jeanne de Castille*, il souhaiteroit pour le bien de ses états et celui des Chevaliers ses confrères, de mettre dans ses intérêts quelques uns des principaux Seigneurs de ce Royaume, en leur

con-

conférant l'Ordre de la Toison d'or, persuadé que c'étoit là le moyen le plus efficace pour se les attacher. Sur quoi il demanda aux Chevaliers assemblés qu'attendu que les grands Seigneurs de Castille ne leur étoient pas particulièrement connus, non plus qu'à lui, ils voulussent l'autoriser dès lors, à l'effet de conférer conjointement avec ceux des Chevaliers qui l'accompagneroient dans ce voyage, le Collier de son Ordre à trois sujets de ce Royaume, qu'ils y trouveroient les plus propres et les plus qualifiés.

Les Chevaliers capitulairement assemblés, connoissant que la proposition du Souverain ne tendoit qu'au bien de l'Ordre et à l'avantage de chacun d'eux en particulier, y consentirent unanimement, en protestant que c'étoit sans préjudice aux statuts et sans que leur acquiescement put être tiré à conséquence pour l'avenir.

Le Chef et Souverain remontra en outre que comme à la mort du Roi des Romains son père, dont il étoit héritier appa-
rent,

XXX-123

124

rent, plusieurs grands états d'Allemagne passeroient sous la domination, il lui paroissoit convenable, qu'à la prochaine promotion, l'on distribuât dans ce pays quelques Colliers de son Ordre. 39)

39) La proposition et l'acceptation étoient très raisonnables, mais il falloit chercher les Chevaliers dans les camps, et non dans les antichambres. Dès qu'il s'agissoit de s'attacher de grands Seigneurs, la politique chassoit la Chevalerie; on pouvoit arranger l'une et l'autre, en prenant leurs frères, leurs parens à l'armée, et non à la cour. Il y avoit tant de braves Espagnols et respectables Teutons qu'on auroit pu mieux choisir.

E n 1500.

Un grand embarras pour ce Prince fut de refuser ou accepter l'Ordre de la Jarretière, qu'on lui proposa sans attendre le consentement de son père. Il étoit d'autant plus apparent que d'accepter lui déplairoit, que c'eut été donner de l'ombrage au *Roi de France,*

XXX-124

France, qui tenoit les Anglois pour les anciens ennemis. D'un autre côté s'il refusoit l'Ordre du *Roi d'Angleterre*, il étoit à craindre que celui-ci avec lequel il étoit en bonne intelligence, n'en conçut de la défiance, et que cela ne devint une vengeance cachée ou une brouillerie ouverte. 4°)

4°) Il me semble qu'il auroit dû dire que la Toison étoit incompatible avec les autres Ordres.

E n 1 5 0 2.

L'Archiduc et son épouse, après avoir séjourné cinq à six mois en Castille, demandèrent au Roi et à la Reine la permission de retourner aux Pays-Bas; mais elle leur fut refusée, sous prétexte que le *Roi de France* faisant la guerre au *Roi d'Arragon* dans le Royaume de Naples, l'Archiduc en qualité de son héritier apparent, loin de pouvoir s'éloigner de ce pays, devoit au contraire le secourir et porter pour lui qui étoit d'un âge avancé, le poids de cette guerre. L'Archiduc répliqua, qu'en faisant
la

la guerre de Naples, il exposeroit par son absence les états qu'il possédoit aux Pays-Bas à des irruptions de la part de ses voisins, tels que les Liégeois, Gueldrois et autres, qui pour profiter de l'occasion, ne manqueroient pas de prétextes pour colorer des violences, à quoi il ajouta que ses sujets sollicitoient son retour avec beaucoup d'instances, qu'ils se propoisoient même de surseoir jusqu'alors au paiement des aides et subside, sans lesquels il se disoit hors d'état de faire face à ses dépenses. Ces raisons ne firent aucun effet, on lui insinua seulement que, pour diminuer sa dépense, il pouvoit renvoyer sa suite qui seroit remplacée par des Castillans, que l'on entretiendroit du produit de la principauté de Castille qui pouvoit valoir quarante à cinquante mille florins annuellement, mais l'Archiduc et son épouse ne purent s'y déterminer, persuadé qu'il n'étoit ni juste, ni séant, de congédier un grand nombre de personnes très attachées à leur service et que ce voyage avoit exposées à des frais très considérables. ⁴¹)

Quel.

Quelques ministres de la Cour d'Arragon, voyant, que le départ résolu par les Archiducs embarrassoit fort le Roi et la Reine, insinuèrent à leurs Majestés, qu'elles devoient faire arrêter et même mourir *Jean de Luxembourg Sr. de Ville, Philibert Sr. de Veyre, Charles de Poupet Sgr. de la Chaulx, Claude Bonnard* grand écuyer, et *Laurent du Blioul* greffier de l'Ordre, qui, ayant la confiance des Archiducs, étoient accusés de leur avoir suggéré la résolution de partir. *Le Roi d'Arragon et la Reine* son épouse blâmerent avec sévérité le conseil pernicieux de ces ministres et leur dèssendirent très expressément de proposer désormais semblables avis.

41) Tout dénote le bon coeur de ce Prince embarrassé et embarrassant, car la circonstance pour le père et le fils étoit certainement très critique.

Pour ces ministres qui ont donné ce conseil de sang, il ne suffisoit pas de les blâmer; mais il falloit les chasser avec

un

un écriteau sur le dos, où l'on en auroit exposé la raison au public.

S'il y avoit de la vertu alors dans le coeur, il y avoit aussi quelquefois bien de l'atrocité. La Cour d'Espagne en montre bien dans la suite au sujet de *Don Carlos*.

È n 1 5 0 2.

Avant Pâques le traité de paix fut conclu, conformément aux instructions dont l'Archiduc étoit muni, et de l'avis des deux religieux dont il avoit été chargé de prendre conseil. Les parties notifièrent d'abord cette convention à Naples, pour faire cesser toute hostilité de part et d'autre, et l'Archiduc envoya *du Blioul* greffier de l'Ordre en donner part au *Roi de Castille*. Mais comme ce Prince avoit reçu avis peu de jours auparavant que les François avoient été entièrement défaits, et qu'on comptoit les chasser dans peu de tout le Royaume de Naples, il refusa d'agréer le traité que *du Blioul* lui apportoit, alléguant pour colorer son procédé, que

l'Ar

l'Archiduc avoit agi contre ses intentions et
 outre l'avis des deux religieux qu'il devoit
 consulter. 4^e)

4^e) Tout ceci est un des plus grands im-
 broglie politique qu'il y ait jamais eu.
 Toute la famille étoit compromise ou
 du côté de l'intérêt, ou de la bonne foi.
 Pour peu que celle-ci ne fut pas tout-
 à-fait en défaut, je conçois que la mo-
 rale d'un grand gouvernement ne pou-
 vant pas être aussi exacte que celle d'un
 particulier, il étoit difficile, que pour
 un si grand résultat, *le Roi de Castille*
 ne fit pas ce qu'il la fait.

E n 1 5 0 5.

Le Chef et Souverain répondit à ces rai-
 sons, que les promesses qu'il avoit faites au
Roi d'Angleterre étoient trop solennelles,
 pour y contrevenir; qu'il étoit fâché de
 s'être engagé si formellement; mais qu'il
 feroit en sorte que la personne du *Duc de*
Suffolck ne seroit point exposée à aucun
 mauvais traitement; et en effet il reçut à
 cet égard du Roi, tant de bouche que par
Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. I écrit,

écrit, toutes les sûretés qu'il pouvoit désirer. Le Souverain chargea en conséquence les députés d'ordonner itérativement de sa part à *Mr. de Chievres* de retirer ce Seigneur Anglois des prisons de Namur et de le remettre au Roi d'armes, dit Toison d'or, qui le conduiroit jusqu'à Calais.

En 1513.

Le 19. Janvier *Margueritte Gouvernante des Pays-Bas* durant la minorité du *Duc Charles* son neveu qui étoit auprès d'elle à Bruxelles, fit arrêter en la Ville de Malines et constituer dans les prisons du chateau de Vilvorde *Don Jean Emanuel Chevalier de l'Ordre*, accusé d'avoir pratiqué différens moyens pernicieux tendans à faire priver le *Duc Charles* de trois ou quatre grands Royaumes, auxquels il devoit succéder après la mort du *Roi d'Arragon*.

Margueritte avoit d'abord confié le soin de cet arrêt à son maitre d'hôtel *Jean Ottin* dit *Hesdin* et à celui du jeune *Perot de Wihove* dit *Loeguenghem*, qu'elle avoit char-

chargé d'aller à Malines requérir de la part *Don Jean Emanuel*, de se trouver incessamment à Bruxelles, sous prétexte de quelques affaires importantes qu'elle vouloit lui communiquer; il avoit ordre de s'assurer de la personne de ce Chevalier aussitôt qu'il seroit sorti des portes de Malines, et de le conduire ensuite à Vilvorde avec le secours de douze archers, garde de corps du Duc, sous les ordres du capitaine *Olivier de Fama*, qui étoient en embuscade dans une cense près de Malines.

Mais *Don Jean*, averti qu'il se tramoit quelque chose contre sa personne de la part du *Roi d'Arragon* qui le haïssoit, et avec qui la Gouvernante étoit en bonne intelligence, se méfia de cette réquisition et prétextant quelque maladie, s'excusa d'y obéir aussi promptement qu'on le souhaitoit.

Le même jour *Margueritte*, informée que ses ordres n'avoient pas eu le succès qu'elle en attendoit, enjoignit à *Jean Van-der Aa*, écouteur de Malines, de s'assurer

de *Don Jean*, et de le livrer aux deux maîtres d'hôtel, après lui avoir enlevé tous les papiers qui seroient trouvés lui appartenir. Cet officier exécuta d'abord sa commission, et se saisit de plus avec beaucoup de rigueur des effets appartenans aux enfans de ce Chevalier. Après quoi les deux maîtres d'hôtel, accompagnés de cette troupe d'archers, le transportèrent dans les prisons du château de Vilvorde.

Cet emprisonnement fut concerté et exécuté sans la participation du *Duc Charles* Chef et Souverain et des Chevaliers ses confrères. La Gouvernante en le leur apprenant le même jour, leur exposa le cas de *Don Jean* et leur dit qu'elle en étoit venue à cette extrémité par un ordre de l'Empereur qu'elle leur montra, et qui portoit en substance: qu'étant informé par *Don Pedro Vayas*, Ambassadeur du Roi d'Arragon auprès de sa personne, qu'il se tenoit journellement à la cour du *Duc Charles* des propos injurieux à l'honneur de ce Monarque ⁴³) son intention étoit qu'elle

qu'elle prit des informations là-dessus, et qu'ensuite elle fit corriger, punir et expulser ceux qu'elle en trouveroit coupables, fussent l'Evêque de Valdatos, *Don Jean Emanuel* ou autres.

Quoique les Chevaliers informés que la *Duchesse Margueritte* avoit depuis long-tems formé le dessein de s'assurer de *Don Jean* et de le livrer au *Roi d'Arragon*, même sans la participation de l'Empereur, et que ce n'avoit été qu'après bien des démarches et de difficultés qu'elle étoit enfin parvenue à arracher de son père la dépêche qu'elle venoit de leur faire lire, se crussent en droit de former à cet égard les plaintes les plus justes: ils se bornèrent néanmoins par respect pour cette Princesse, à lui représenter que l'Ordre seul étoit le juge compétent des Chevaliers, qui d'ailleurs n'étoient arrêtables pour quelque cas que ce fut; que quoiqu'il parut que l'Empereur ne se fut pas rappelé ce privilège de l'Ordre, ils ne pouvoient croire, qu'en signant cette dépêche, l'intention de S. M. eût été que la

134

Gouvernante fit arrêter la personne de *Don Jean*, qu'en conséquence ils la supplioient de faire cesser toute poursuite à sa charge; sur quoi la Gouvernante répondit qu'il ne seroit rien fait sans leur participation.

4³) J'ai parlé de la férocité Espagnole; on la trouve dans tout le cours de cette procédure; belle raison, que des propos! et comment ne pas informer les Chevaliers des griefs vrais ou faux, et faire sanctionner par eux, cet emprisonnement, s'il étoit juste. Un félon ou un poltron ne trouvoit jamais grace devant eux, mais on craignoit la justice et l'humanité des *Bourguignons* et des *Flamands*.

E n 1 5 1 3.

Une nouvelle remontrance acheva d'aigrir l'esprit de la Gouvernante, elle s'adressa d'abord au *Duc Charles* qui étoit à la fête des Chevaliers, et après lui avoir répété les ordres de l'Empereur et l'obligation où il étoit aussi bien qu'elle, de les respecter,

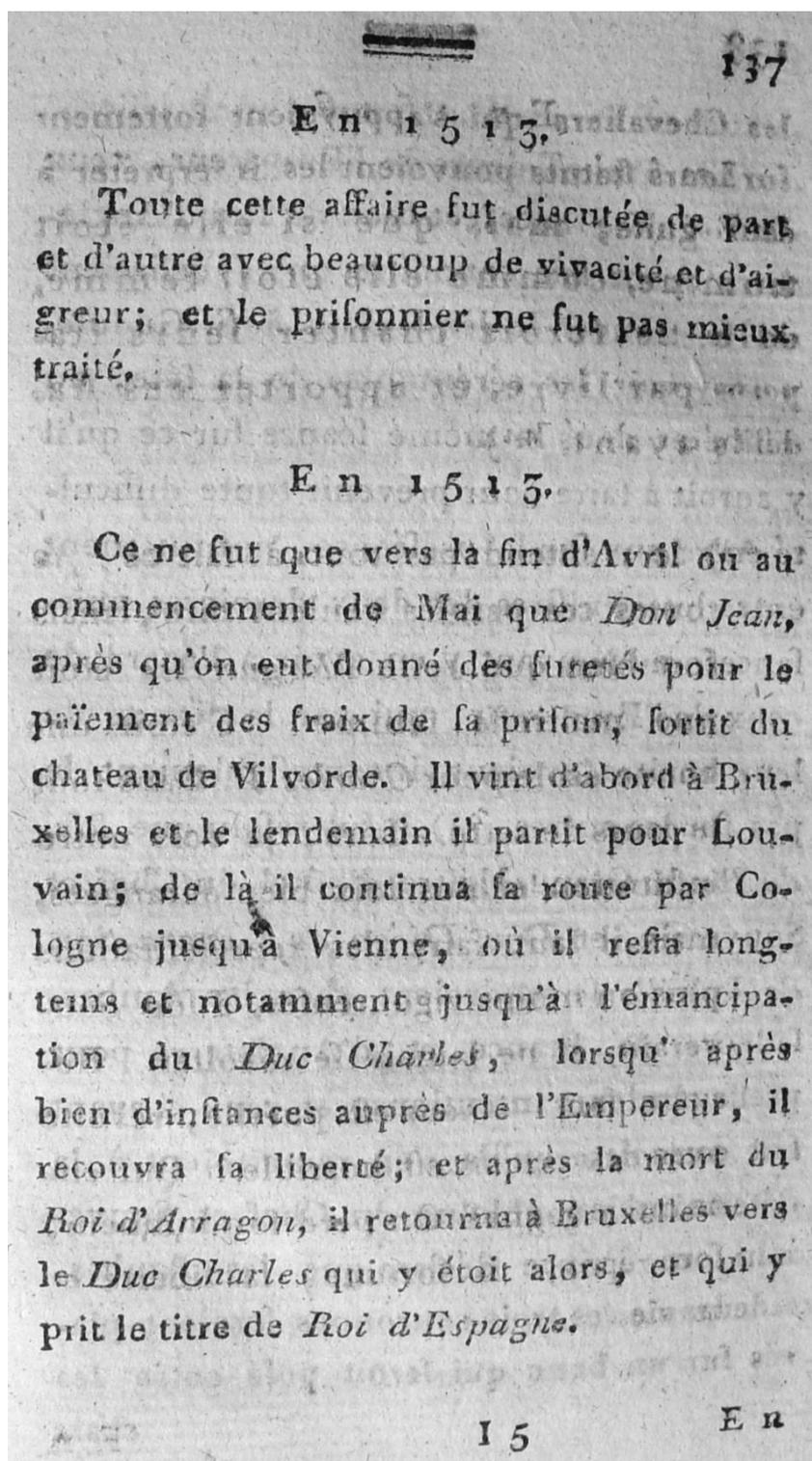
XXX-134

ter, elle lui dit que les démarches qu'il faisoit ne pouvoient être que l'effet de quelques mauvais conseils, que d'ailleurs elles étoient tout-à-fait opposées à son propre intérêt, l'unique motif qui la guidoit dans cette affaire; qu'au reste il ne tenoit qu'à lui d'aller à Vilvorde, de rompre les portes de la prison, où *Don Jean* étoit détenu, et faire ensuite de sa personne ce qu'il trouveroit à propos. Elle dit aussi aux Chevaliers qu'elle étoit informée, que quelques uns d'entre eux regardoient la lettre qu'elle leur avoit montrée comme apocriphe et fabriquée par des gens qui vouloient la perte du prisonnier, mais que cette lettre lui suffiroit, et qu'elle répondoit des dispositions qu'elle avoit faites en conséquence; qu'indépendamment de cette dépêche, elle avoit encore d'autres ordres relatifs au même objet, et beaucoup plus précis, mais qu'elle ne vouloit point leur communiquer, à cause qu'ils concernoient aussi d'autres affaires qui devoient être tenues secrètes; à quoi elle ajouta que

les Chevaliers qui s'appuyoient fortement sur leurs statuts pouvoient les interpréter à leur guise; mais que si elle étoit homme, comme elle étoit femme, elle les feroit chanter leurs statuts par livre, et apporter ces statuts avant. 44)

44) Je n'entend pas tout-à-fait ce que toutes ces paroles veulent dire, mais fort bien que cette *Margueritte* étoit une maitresse femme. C'étoit une bonne école pour *Charles V*. Dans tout le cours de cette affaire, je vois notre institution et nos loix bien dérangées, mais il faut faire des représentations plus ou moins vigoureuses, à son Souverain, et ne jamais se révolter. Révolte sans vigueur est puérile, révolte avec des crimes est horrible. Qui est-ce qui y gagne? On perd son honneur, son repos, la fortune, la liberté et la vie.

E n



XXX-137

En 1516.
 Les Ambassadeurs de l'Empereur, ceux du Roi de France, et ceux du Roi d'Angleterre ayant fait connoître qu'ils désiroient de se trouver le lendemain à S. Gudule, pour y voir les cérémonies de la fête, ou délibérer dans la même séance sur ce qu'il y auroit à faire pour prévenir toute difficulté entre eux sur la préséance, notamment entre les Ministres des deux dernières puissances, ne pouvant y en avoir à l'égard de ceux de l'Empereur, qui par la dignité de leur maître avoient incontestablement le pas sur les autres, ⁴⁵) il fut résolu que *Mr. du Reulx* Grand-Maitre d'hôtel du Chef et Souverain, et *Don Diego de Gevara Sgr. de Jonville* se rendroient chez les Ambassadeurs de France et d'Angleterre pour pressentir leurs intentions; et ceux-ci ayant fait connoître qu'ils s'en remettoient à la détermination absolue du Chef et Souverain, ce Prince déclara que les Ambassadeurs de ces trois couronnes seroient placés sur un banc qui seroit posé entre les
 chai-

chaînes du célébrant, du diacre et du sous-diacre, et les formes des chanoines, les ambassadeurs de l'Empereur le premier, ensuite ceux de France et après ceux d'Angleterre de quoi ces Ministres furent satisfaits. 45)

45) C'est ainsi que même pour les Ministres du second ordre, qui n'ont pas de rang déterminé, j'ai trouvé bien pitoyable et bien enfant à un Anglois de disputer la première place, à une certaine Cour à un Autrichien.

46) Je ne fais pas pourquoi les successeurs des derniers en sont revenus. Il n'y a plus d'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne depuis que l'Impératrice *Marie Theresse* jouant avec les deux Ambassadrices, donna une carte à tirer à celle de France plutôt qu'à celle d'Angleterre.

E n 15 16.

Il fut observé que le *Marquis de Baden*, tombé dans une espèce d'égarement d'esprit, étoit très étroitement détenu par les enfans qui défendoient tout accès à sa personne;

sonne; ce qui avoit été cause que la lettre de convocation qu'on lui avoit écrite, n'avoit pu lui être adressée, sur quoi il fut déclaré légitimement excusé, et *Mr. le Comte de Nassau* à qui il étoit allié, fut chargé de faire en sa place les devoirs usités; mais dans l'église seulement. 47)

47) J'aime à voir les Chevaliers réparateurs des torts. Sans doute ils examinèrent s'il n'y avoit ni injustice, ni dureté de la part des enfans de ce pauvre Margrave. Il falloit ou l'excuser de ne pas répondre, ou les excuser de ce traitement jugé apparemment nécessaire; mais au moins le rendre le moins odieux possible.

En 1516.

Le 31. Octobre le Chef et Souverain et les Chevaliers ses confrères firent l'ouverture de leurs séances capitulaires. Le Chancelier de l'Ordre commença par leur rappeler l'affaire de feu *Antoine Bâtard de Bourgogne*, remise à la décision du Chapitre.

tre actuellement assemblé, il leur exposa le cas de ce Chevalier, qui, ayant été fait prisonnier par les François à la bataille de Nancy, avoit en contravention des statuts pris de *Louis XI.* le Collier de l'Ordre de S. Michel, après avoir prêté à ce Monarque serment de fidélité. Il rapporta ensuite les différens ajournemens décrétés contre lui aux quatre derniers Chapitres, les devoirs qu'il avoit fait en conséquence pour le justifier tant par lui même, que par *Mr. du Fay* son procureur, à la dernière assemblée capitulaire et finalement les dispositions dont ces devoirs avoient été suivis. ⁴⁸⁾

Les Chevaliers, ayant mûrement examiné cette affaire et considérant qu' *Antoine Bâtard de Bourgogne* n'avoit pu, sans exposer sa vie, se refuser à la volonté du *Roi très Chrétien*, qui le tenant prisonnier, l'avoit forcé à prendre les marques de son Ordre, que d'ailleurs il s'étoit toujours acquitté avec honneur des devoirs de son état; qu'il avoit remis avec beaucoup de soumission son affaire à la décision de l'Ordre, et que la

mort

XXX-141

142

mort seule, qui l'enleva pendant le cours de la procédure, l'avoit empêché de poursuivre sa justification, déclarerent ce Chevalier diligent déchargé de tout.

48) Je suis toujours charmé de voir une affaire bien discutée et bien jugée par mes prédécesseurs, et l'exactitude à faire tout observer.

En 1516.

Il résulta de l'enquête que l'on tint sur la personne de *Jacques Comte de Hornes*, qu'il étoit très en train à l'ivrognerie ; de quoi le Chancelier le reprit avec beaucoup de douleur, en lui représentant les inconvéniens qui résultent de ce vice, et combien il étoit indécent à un homme de rang, et surtout à un membre d'une si illustre compagnie, de s'y livrer.

Le Comte de Hornes, s'étant mis à sourire 49) aux remontrances du Chancelier, celui-ci qui le remarqua, condamna hautement ce procédé, et renouvela sa reprimande avec plus de force. Le Chevalier reconnois-

sant

XXX-142

fant alors la faute qu'il avoit faite, en témoigna beaucoup de regret, et le Chancelier s'attira par sa fermeté l'applaudissement de toute l'assemblée.

Comme on alloit procéder à l'examen de la conduite de *Don Jean Emanuel*, il demanda et obtint la permission de faire quelques remontrances à l'assemblée avant que de sortir du lieu capitulaire. Il rappella la détention qu'il avoit subie à Vilvorde en 1513 par ordre de *Margueritte d'Autriche*, et la rigueur avec laquelle on l'avoit traité dans la prison, demandant, que pour la conservation de son honneur et de celui de ses enfans, et afin que, si on se croyoit fondé à l'accuser de quelque faute, il put se mettre en devoir de se justifier, l'assemblée voulut déclarer, si elle étoit de sentiment que son emprisonnement avoit été juste, et s'il l'avoit mérité, à quoi il ajouta que son arrêt, indépendamment de l'atteinte qu'il avoit donné à son honneur, lui avoit encore occasionné de grandes dépenses et beaucoup de

de dommages; ce qu'il pria d'être pris en considération. ⁵⁰⁾

⁴⁹⁾ Sans doute qu'il eut tort, mais je sens que je l'aurois eu bien souvent si l'on m'avoit reproché tous les petits défauts auxquels je suis sujet, et dont j'eusse été sûr, de ne pouvoir pas me corriger. J'aurois demandé bien pardon, ainsi qu'il a fait, et promis au Chancelier précepteur tout ce qu'il auroit voulu.

⁵⁰⁾ C'étoit un peu tard, mais dans l'ordre. On a vu que les Chevaliers avoient fait là dessus tout ce qu'ils pouvoient faire.

En 1516.

Monsieur de Lalaing fut accusé de malpropreté. ⁵¹⁾ On trouva que *Philippe Bâtard de Bourgogne* et *Mr. d'Isaelstein* étoient fort d'amarets; qu'au surplus le premier étoit enclin à tricher au jeu, et que le second étoit sujet à la boisson. Le Chancelier de l'Ordre leur représenta ces défauts et les exhorta à s'en corriger.

⁵¹⁾ Je

⁵¹⁾ Je vois bien que nos Chevaliers, qui n'étoient peut-être pas trop propres eux mêmes, vouloient un milieu entre *Lalaing* et les deux autres qui l'étoient trop. Le premier avoit un plus grand tort de ne pas jouer proprement, mais il étoit peut-être de ceux qui disent: je triche, il est vrai, mais je me bats avec ceux qui le disent: et cela fait des joueurs très dangereux.

Pour le second s'il n'étoit que rarement et seulement en pointe, on pouvoit le lui passer; mais je ne veux pas qu'on soit ivre à tomber sous la table, plus d'une fois dans sa vie.

E n 1 5 1 6.

L'on enjoignit ensuite au Roi d'armes, dit Toison d'or, d'informer le greffier des vertueux faits des Chevaliers, et à celui-ci de les rédiger par écrit. ⁵²⁾

⁵²⁾ Bel et glorieux usage! superbe pratique encourageante. Quel plaisir d'en-
Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. K tendre

tendre raconter ou de lire quelque brillante ou bonne action que celui qui l'a faite a presque oubliée.

E n 1 5 1 6.

Le 6. les Chevaliers s'étant ⁵³⁾ rassemblés capitulairement, le Chancelier leur fit connoître au nom du Roi que les possessions de la maison de *Bourgogne* s'étant considérablement accrues depuis l'institution de l'Ordre, il conviendrait que le nombre des Chevaliers, fixé à 31 par le fondateur *Philippe le Bon*, fut augmenté jusqu'à celui de 50, ou 60, leur rappelant que pareille proposition avoit encore été faite ci-devant par l'Empereur *Maximilien* mais sans effet, à l'occasion de l'union de la maison de *Bourgogne* à celle d'*Autriche*. Il dit au surplus que cette augmentation ne pouvoit bonnement s'effectuer sans l'autorité du Pape, mais qu'il ne seroit pas difficile d'obtenir son agrément à cet égard.

⁵³⁾ Nous ne l'avons jamais été qu'une fois. L'année 1790 il s'agissoit de recourir

rir après une parole donnée à un amateur de la Toison, qu'on ignoroit peu fait pour l'avoir.

On dit qu'on nous demanderoit notre voix, et qu'on parleroit des affaires de l'Ordre. On nous fit asseoir, on ne parla de rien. Nous nous levâmes, fîmes notre révérence, et retournâmes chez nous. L'amateur crut que nous avions décidé contre lui, et renonça, avec peine, à trois Toisons de diamants qu'il avoit déjà fait faire. Il avoit allégué cette raison dans la lettre circulaire qu'il écrivit à chaque Chevalier. Je lui fis dire, pour le consoler, que j'avois fait faire aussi trois uniformes de Maréchal, puisqu'on m'avoit promis que je le serois; mais que je ne pouvois pas les porter non plus. Cela n'étoit pas vrai, mais cela auroit pu être. Il y avoit aussi dans la lettre: on me reprochera peut-être pas assez de quartiers de noblesse, trop peu de générations. Est-ce ma faute, disoit-il, si

K 2

mon

XXX-147

mon grand père et père ont vécu entre eux 170 ans? il y avoit de quoi avoir plus qu'un trisayeul.

E n 1 5 1 6.

Les Chevaliers assemblés condescendirent à la demande du Roi, relativement à la création de dix nouveaux Chevaliers en Espagne, sous la condition qu'il avoit suggerée; et quant à ceux qu'il avoit proposés pour remplacer une partie des défunts, ils dirent qu'ils y étoient tous très propres, et qu'il seroit pris égard à sa recommandation lorsqu'il s'agiroit de procéder à cette élection; sans néanmoins pour ce qui étoit du Roi de Dannemarck qu'ils rejetterent à cause qu'il étoit accusé de vivre en adultère public, et qu'il traitoit fort mal la Reine son épouse.

E n 1 5 1 6.

Le Chancelier de l'Ordre porta à la connoissance du Roi les plaintes que quelques uns de l'assemblée formoient de l'inobservation de leurs privilèges; elles portoient qu'ils

qu'ils étoient souvent exclus des conseils privés du Roi; ⁵⁴⁾ et que quand ils y étoient admis ou qu'ils affilioient aux assemblées d'état ou à quelques autres actes, on ne leur donnoit pas le rang qui leur compétoit; qu'on ne leur donnoit pas des flambeaux pendant l'hiver et des épices.

⁵⁴⁾ Cela prouve qu'on a commencé de bonne heure à nous enlever petit à petit ce plus beau de nos droits. Il n'aura pas manqué de prétextes aux confesseurs, maitresses (deux espèces égales en irresponsabilité) favoris, courtisans et ministres pour nous en exclure.

E n 1 5 1 6.

Le Roi après avoir entendu l'assemblée, déclara que son intention étoit, que les privilèges des Chevaliers et Officiers de l'Ordre fussent exactement observés, et à cette occasion il renouvela l'ordonnance qu'il avoit rendue précédemment, portant que les Chevaliers et Officiers n'étoient prena-

K 3

bles

bles au corps, quelques fussent les crimes qu'ils pourroient avoir commis, et quoique ces crimes emportassent même la peine de destitution; et quant aux prétendues pensions qu'ils disoient leur appartenir, le Chef et Souverain leur répondit, qu'il étoit bien vrai, que le fondateur s'étoit proposé de leur en assigner une de 1200 livres, à titre de leur qualité.

E n 1 5 1 6.

Les bulles arrivèrent le 9. Janvier suivant, et le même jour le Chef et Souverain les fit lire dans une assemblée qu'il tint en sa présence en la ville de Bruxelles.

Leon X. qui occupoit alors le S. Siège, approuve et agrée par ces bulles, datées du 8. Decembre 1516, l'augmentation du nombre des Chevaliers dont on étoit convenu, ainsi que tout ce qui s'étoit ensuivi, dispensant à cet effet l'Ordre de l'article des statuts qui le borne à 31 membres, quoique, dit le S. Père, cela eut pu être effectué sans le concours de son autorité. 55)

55)

55) Rien ne prouve mieux le grand mérite de ce presque seul grand Pape, et le peu de mérite de ceux qui lui demandoient de telle permission. Je dis presque le seul, parcequ'il n'y en a guères eu que *Benoit XIV.* et très peu d'autres vraiment célèbres: quelques impertinens et beaucoup de finasseurs, lorsqu'ils agissoient ex cathedra: car au Conclave, Concile, Consistoire je les crois infallibles.

Il confirme et ratifie ensuite l'institution de l'Ordre; de même que les statuts et ordonnances auxquels il est assujetti. Outre cette confirmation, il accorde encore à cet établissement différentes prérogatives; il déclare que le Chancelier présent et avenir, duement promu à l'ordre de prêtrise, ou un autre prêtre approuvé, qu'il trouveroit bon de substituer à sa place, aura le pouvoir d'absoudre les Chevaliers et les officiers de l'Ordre, leurs femmes et enfans de différens cas réservés au S. Siège, 56) et spécifiés dans ces bulles, avec faculté de leur

K 4

acco-

XXX-151

accorder une fois l'an, indépendamment de l'article de la mort, l'absolution pleine et entière de tous leurs péchés. Il permet à chacun d'eux d'avoir un autel portatif, et d'y faire célébrer la Messe et autres offices divins, même quelque tems avant le jour et peu après l'heure du midi; avec quelques restrictions, à l'égard des lieux interdits où l'on voudroit placer ces autels. Il modère en leur faveur les effets de l'interdit prononcé contre quelque lieu ecclésiastique, nommément pour ce qui regarde la sépulture. Il déclare qu'ils pourront recevoir la communion pascale en tels lieux et des mains de tels prêtres approuvés qu'ils jugeront convenir, sauf le droit des églises paroissiales. Il leur accorde quelque dispense à l'égard des stations prescrites pour gagner des indulgences, ainsi que la permission de faire usage de laitage et d'oeufs durant le carême et les autres jours prohibés, avec pouvoir de faire gras pendant ce tems, en cas de nécessité, avec permission du confesseur et du médecin. Il permet aux femmes

XXX-152

153

mes et aux filles des Chevaliers et officiers de l'Ordre d'entrer trois ou quatre fois l'an, soit seules ou accompagnées de quelques honnêtes femmes dans les couvens de Ste. Claire ou dans quelques autres cloîtres de religieuses, avec le contentement préalable des supérieures de ces maisons, déclarant qu'elles y pourront manger avec ces religieuses; mais leur défendant bien expressément d'y passer la nuit; à l'effet de tout quoi la Sainteté déroge, pour autant que de besoin, à toutes les constitutions et ordonnances, soit apostoliques, provinciales, ou synodales, ainsi qu'à tous autres actes qu'il pourroit y avoir au contraire; et pour éviter que ceux qui sont gratifiés de ces prérogatives, n'en prennent occasion de se porter au mal avec plus de facilité, elle déclare qu'elles ne seront d'aucun effet pour ceux qui viendroient à se retrancher de la communion de l'église, à renoncer à la foi, ou à manquer à l'obéissance et à la vénération dues au S. Siège, non plus que pour ceux qui se confiant trop à cette condescendance,

K 5

et

XXX-153

et en la facilité du pardon, s'écarteroient de leurs devoirs. Le S. Père finit en recommandant aux Chevaliers et aux Officiers de l'Ordre d'user le moins qu'il leur sera possible du privilège qu'il leur accorde de faire célébrer la Messe avant le jour.

L'assemblée fut très satisfaite de ces bulles, et en témoigna sa reconnoissance au Chevalier qui en avoit donné le projet et sollicité l'expédition.

⁵⁶) Je ne vois dans les cas réservés que des crimes que le S. Père pardonne, mais qu'on ne peut se pardonner à soi même. Pour les péchés d'un galant homme, ou d'un homme galant il ne faut point aller à Rome; un capucin suffit.

En 1516.

Le Chancelier insinua cependant que l'Ordre de la Toison d'or qui étoit un Ordre de pure Chevalerie, lui paroïssoit incompatible avec la dignité épiscopale, qui est la première et la plus éminente de l'église:

les

155

les Papes qui en sont les Chefs, se faisant pour telle raison, donner le titre d'Evêque serf des serfs de Dieu.

E n 1 5 1 6.

Qu'il pouvoit pour le bien et la défense de son église contracter des alliances avec d'autres Princes, soit séculiers ou ecclésiastiques, porter armes et exploiter acte et oeuvre de Chevalerie.

E n 1 5 1 6.

Le tour de *Mr. d'Epinoy* étant venu pour recevoir le Collier, le Chancelier informé qu'il se livroit quelquefois avec excès à la boisson, le blâma hautement, et lui fit à ce sujet une courte exhortation.

E n 1 5 1 7.

Il fut question dans cette séance de *Philippe Bâtard de Bourgogne*, promu alors à l'Evêché d'Utrecht. Le Chef et Souverain ne voulant pas tarder plus longtems de prendre une résolution finale sur son affaire, s'étant fait rappeler tout ce qui avoit été dit ci-devant à ce sujet, déclara
après

XXX-155

156

après mûre délibération et suivant la pluralité de sentimens, que du jour qu'il eut accepté son Evêché, il ne dut et dorénavant ne devra ou pourra porter le Collier de l'Ordre; commettant le Chancelier à l'effet de lui communiquer cette résolution dans des termes les plus gracieux, en lui faisant connoître le regret que le Chef et Souverain et les autres Chevaliers ses confrères avoient de la perte qu'ils faisoient d'un membre si distingué.

E n 1 5 2 0.

Naturel promu à l'Evêché d'Autun, demande et obtient sa démission.

E n 1 5 2 9.

Pour retirer l'Ordre d'une espèce de dégradation, qu'on attribuoit à l'augmentation du nombre des Chevaliers, et au choix qu'on avoit fait dans cette augmentation de plusieurs Espagnols et autres étrangers, qui ne connoissoient pas toute la grandeur de l'Ordre, ni la sainteté des vues du fondateur en l'instituant, il ne falloit désormais ad-
met-

XXX-156

157

mettre dans cette compagnie que des Seigneurs des Pays-Bas, ou autres des pays voisins, qui seroient trouvés à cet égard dans les dispositions les plus convenables.

Jean Lescot choisi pour Chancelier religieux, après avoir prêté serment, ayant fait connoître au trésorier et au greffier, qu'il n'avoit point d'habillemens assez décens pour se présenter devant le Chef et Souverain et les Chevaliers de l'Ordre, ni d'équipage propre pour le mener où les fonctions de sa charge l'appelleroient, ils en informèrent ce Prince, qui ordonna au trésorier de pourvoir le nouveau Chancelier d'habillemens honnêtes et conformes aux règles de son Ordre, de lui donner en outre une mule pour sa personne et un cheval pour son domestique, ainsi que de l'argent pour sa dépense.

En 1551.

François de Melun Comte d'Espignoy fut réprimandé pour avoir été trouvé trop adonné au vin, de quoi il fut si honteux qu'il

XXX-157

158

qu'il voulut faire voeu de ne jamais plus en boire, mais l'assemblée l'en empêcha, lui représentant qu'il suffisoit qu'il s'abstint de s'y livrer au delà des bornes de la raison. 57)

57) Cette délicatesse de part et d'autre fait grand plaisir, et montre le désir de la perfection qui fait bien honneur à ce tems là.

On reprit *Maximilien de Hornes Sr. de Gaesbeke*, parcequ'il aimoit trop la bonne chère et qu'il étoit damaret. 58)

58) Ceci est d'une morale sévère, qui alloit bien à une chevalerie guerrière. Nos Chevaliers à présent sont de vieux grands Seigneurs à qui malheureusement on peut reprocher le contraire de ce premier défaut, et point du tout le second.

Don Ferdinand Remon Duc de Cardona, Arragonois, absent de la fête fut accusé de différens excès, savoir de mêler dans ses discours des plaisanteries basses et bouffoñes, de retenir le bien d'autrui, de ne point payer ses dettes, d'avoir vendu et joué deux fois son

XXX-158

son Collier, d'être d'une humeur difficile et étrange, et finalement de n'avoir satisfait à aucun point des lettres de convocation, qui lui avoient été adressées par le présent Chapitre. Les Chevaliers assemblés, regardant la conduite du *Duc de Cardona*, comme un mépris marqué pour l'illustre compagnie, dont il étoit membre, proposèrent différentes corrections à décerner à sa charge. Les uns dirent qu'on pourroit le condamner à faire des pèlerinages, tels que d'aller à pied à Notre Dame de Montserrat, à Notre Dame de Guadeloupe, ou à S. Jaques, avec ordre de porter durant le voyage son Collier à découvert, et en le faisant accompagner, pour s'assurer de son exactitude à remplir cette peine, d'un officier de l'Ordre, ou au moins d'un ou de deux officiers d'armes. D'autres furent d'avis que l'Empereur à son arrivée en Espagne, où il comptoit de se rendre bientôt, pourroit ordonner à ce Duc de comparoitre devant lui et les Chevaliers qui l'accompagneroient dans ce voyage, pour après l'avoir entendu sur les différens excès,

XXX-159

excès, qu'on lui imputoit, en ordonner comme il le trouveroit à propos; à quoi quelques uns ajoutèrent, qu'en lui signifiant cet ajournement personnel, on devoit lui interdire par provision le port du Collier. L'Empereur ⁵⁹⁾ opinant ensuite, dit qu'à son arrivée en Espagne, il pourroit défendre au *Duc de Cardona* de porter les marques de l'Ordre, jusqu'à ce qu'il eut fait à pied un pèlerinage de Barcelone à Notre Dame de Montserrat, où il seroit obligé d'offrir une lampe d'argent de la valeur d'un Collier, proposant en outre de convenir de quelque témoignage ou enseignement, pour perpétuer la mémoire de cette réparation. L'assemblée ayant mûrement examiné l'affaire, s'en remit à la résolution que le Chef et Souverain jugeroit bon d'y prendre à son arrivée en Espagne, après préalable avis des Chevaliers dont il seroit accompagné.

⁵⁹⁾ J'aime assez la bonne foi crédule de nos anciens Chevaliers, et la bonne franche dévotion, superstitieuse même quelquefois, de 200 ans auparavant, les

les croisades, les pèlerinages, jusqu'aux possédés et revenans. Je préfère qu'on croye trop à trop peu. Mais on étoit déjà revenu de tout cela du tems de *Leon X. François I. et Henri VIII.* je crains que ceci ne soit qu'une hypocrisie de *Charles V.*

On reprocha à *Don Pedro Antonio Prince de Buffignan Duc de Sancto Marco*, présent à la fête, d'avoir maltraité sa soeur, mais comme la chose n'étoit pas encore bien constatée, on différa d'y résoudre, jusqu'à ce qu'on s'en fut informé plus particulièrement. 60)

60) C'est ici que je reconnois la pureté de nos prédécesseurs, dont les plus petites nuances font bien du plaisir à rencontrer.

La conduite du Chef et Souverain ne fut pas non plus exempte de reproche. Le Chancelier chargé de lui faire connoître le résultat de la délibération tenue sur sa personne, lui dit, après avoir relevé l'éloge qu'on lui

Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. L avait

avoit donné pour la vertu et ses glorieux exploits, qu'on avoit trouvé qu'il étoit lent dans l'expédition des affaires, qu'en son particulier il s'occupoit beaucoup de petites, et négligeoit les plus importantes; que son conseil qu'il consultoit peu ou point, n'étoit pas composé d'un nombre suffisant de conseillers; qu'il ne pourvoyoit pas à ce que les tribunaux de justice, où d'ailleurs les affaires se traitoient avec beaucoup de lenteur, fussent composés de personnes convenables; qu'il payoit fort mal les gens de la cour, ainsi que les gens d'armes. L'Empereur qui reçut cette remontrance avec bonté et reconnoissance ⁶¹) rejeta la faute de cette prétendue mauvaise administration de la justice sur ceux qu'il avoit chargés d'y pourvoir pendant son absence, ainsi que sur les grandes occupations qui lui survenoient continuellement et qui l'avoient empêché jusqu' alors de donner tous les soins tant pour l'arrangement de ses affaires particulières que pour la conduite de celles de ses sujets; ajoutant pour ce qui étoit de son

con-

conseil, que faute de trouver des gens assez expérimentés et affectionnés à son service, sur lesquels il pouvoit se réposer, il avoit été obligé de se charger seul du soin de beaucoup d'affaires, qu'il auroit pu sans cela partager avec d'autres. Du reste il promit de mettre tout en usage pour remédier promptement aux différens abus que l'assemblée venoit de relever.

6¹) Que j'aime à voir le plus puissant et le plus grand des Empereurs répondre modestement et respecter cette loi superbe d'un fondateur si pur et si moral! Il a l'air pourtant, tout en se justifiant avec douceur, de faire un épigramme sur ceux devant qui il se justifie, car c'est leur dire qu'il n'y a que des fots parmi eux: qu'il avoit beau chercher des gens capables de le conseiller, et qu'ayant choisi parmi les moins fots, il n'en étoit pas plus content que ceux qui lui faisoient ce reproche.

L 2

E n

XXX-163

164

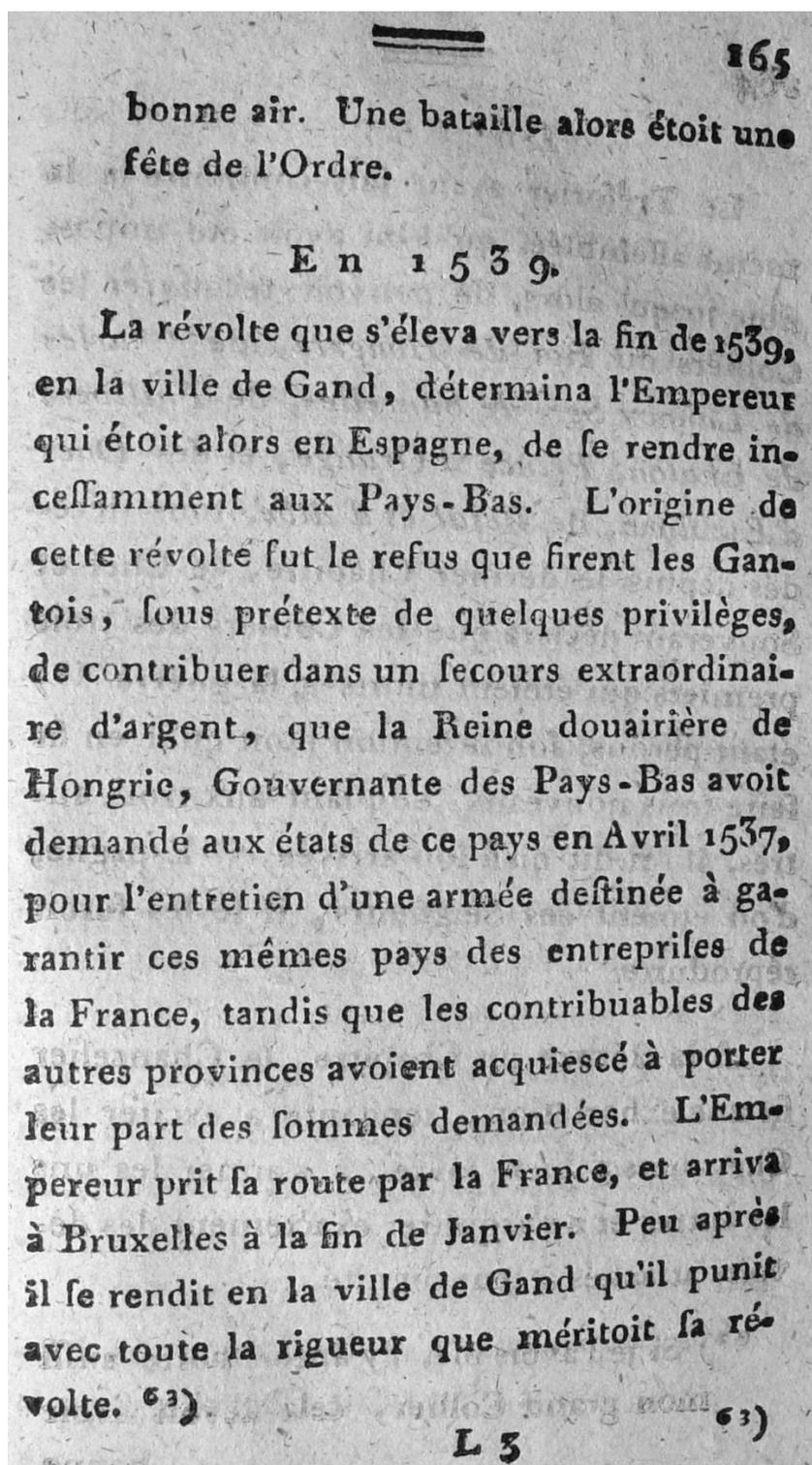
E n 1 5 3 1.

Le Trésorier ayant fait connoître à la même assemblée, qu'il lui avoit été impossible jusqu' alors, de pouvoir recouvrer les Colliers du *Roi de Hongrie*, de *Charles de Lannoy Sgr. de Sanzelles*, de *Philibert de Chalon, Prince d'Orange*, et des *Ducs d'Escalona*, de *Vejar* et d'*Albe*, tous décédés depuis le dernier Chapitre, le Chef et Souverain déclara que les Colliers des trois premiers qui étoient morts à la guerre ⁶²⁾ étant perdus, son intention étoit qu'il en fit faire trois nouveaux, et quant aux trois autres, il lui dit qu'à son arrivée en Espagne, d'où étoient ces Seigneurs, il se les feroit reproduire.

A la clôture du Chapitre, le Chancelier fit une exhortation, tendante à exciter les Chevaliers à bien vivre, à s'aimer les uns les autres et à s'acquitter exactement des devoirs attachés à leur dignité.

⁶²⁾ Si je l'avois osé, j'y aurois porté aussi mon grand Collier, cela devoit avoir
bonne

XXX-164



XXX-165

166

⁶³) Quelle rapidité! quelle belle et juste expédition! elle a fait bien honneur et bien du profit à ce grand Empereur. Si son fils en avoit fait autant, la révolte du Prince d'Orange auroit fini par l'enfermer au Chateau de Vilvorde: et les provinces dès-unies, au lieu de devenir des provinces unies, auroient fait une telle masse de puissance à la maison d'Autriche qu'elle auroit peut-être encore tout ce qu'elle perd successivement depuis 200 ans.

E n 1 5 4 0.

L'assemblée étant informée que *le Prince de Busignan*, Chevalier de l'Ordre étoit accusé de différens crimes également énormes, et notamment d'avoir tenté d'empoisonner la soeur qu'il soupçonnoit de débauche, et d'avoir tué la femme, arrêta qu'il seroit pris la dessus des informations pertinentes, sur le résultat desquelles il seroit disposé au Chapitre prochain. ⁶⁴)

⁶⁴) Cet homme n'avoit-il donc pas donné, avant d'être fait Chevalier, quelque

XXX-166

que idée de scélératesse? on ne s'en étoit donc pas bien informé, on ne devient pas monstre dans un jour.

En 1540.

Le Chef et Souverain informa les Chevaliers assemblés, qu'étant à la tête de ses armées, tant en Provence qu'au Royaume de Tunis ⁶⁵⁾ il avoit porté à découvert sur son harnois, pour marque de l'Ordre un petit Collier en forme de carcan, qu'il avoit fait faire pour la commodité; mais qu'ayant remarqué dans la suite que cette nouveauté étoit contraire aux dispositions des statuts, il avoit résolu de s'en abstenir dorénavant, de quoi il voulut bien leur donner part pour qu'ils fussent attentifs de leur côté à ne point se prêter à de pareils abus. Il les prévint ensuite qu'il avoit rempli les obligations que lui imposoient les mêmes statuts à l'égard des Chevaliers trépassés, les exhortant à en faire de même en cas qu'ils n'y eussent point encore satisfait.

⁶⁵⁾ Cet aveu qui a trait à des souvenirs honorables de ce grand Prince vain-

L 4

queur en Afrique, en Saxe et dans la Belgique est intéressant, ainsi que ses excuses.

En 1545.

Le Comte de Buren fut accusé de faire quelquefois des excès dans le boire et dans le manger, de jurer fréquemment, de parler de la religion avec peu de respect et de discrétion, et d'en mépriser les devoirs les plus essentiels, manquant souvent la messe les dimanches et fêtes et faisant publiquement gras pendant le carême sans nécessité, et enfin de porter la débauche au point de violer la foi conjugale, et de ne pas avoir honte de s'en vanter dans les compagnies ou assemblées qu'il fréquentoit.

Le Sgr. de Pract que l'on accusa d'être hautain, ambitieux, brutal, indévot, avare, et de connoître d'autres femmes que la sienne.

Le Comte de Lalaing qui fut trouvé sujet à beaucoup de scrupules, nuisibles à sa santé par l'humeur mélancolique qu'il en avoit contracté. 66)

66) Nuance pleine de délicatesse qui marque autant de finesse et de justesse dans l'esprit, que les reproches précédens et suivans dénotent de l'honneur et une excellente morale.

Le Sgr. de Bouffu adonné à la boisson et sujet à des emportemens de colère.

Le Sgr. de Brederode, accusé de s'être abandonné quelquefois aux femmes scandaleusement, et en présence de ses enfans et d'entretenir encore actuellement chez lui une concubine, d'être avare, colère et médisant, et de parler avec peu de respect des affaires de la religion. Outre la reprimande qu'il reçut, il lui fut encore ordonné de se défaire de sa concubine dans un certain tems, à peine qu'il y seroit pourvu.

Le Comte du Roeux que l'on trouva colère, opiniâtre et attaché aux minuties. 67)

67) Au risque d'en être accusé pour écrire là dessus, j'avoue que ceci me plait infiniment : car cela prouve qu'on vouloit de grands caractères, et qu'on faisoit que les petites choses auxquelles

L 5

on

on s'attache, éloignent des grandes; le reste des reproches tient à la pureté de l'ame et de la Chevalerie. Celui-ci tient à la profondeur de l'esprit.

Le Comte d'Epinoÿ fut accusé de fréquenter publiquement des lieux de débauche, de s'enivrer très souvent et même deux fois le jour, d'être rempli de dettes et poursuivi ignominieusement par les créanciers, auxquels il avoit plusieurs fois engagé son Collier, et enfin de ne pas être en état de se gouverner soi-même non plus que ses biens, ce que quelques uns attribuèrent à son peu de jugement. L'assemblée qui trouva la conduite de ce Chevalier d'autant plus répréhensible, que non obstant les admonitions et les reprimandes qu'on lui avoit données précédemment pour les mêmes excès, il s'y étoit encore livré avec moins de ménagement, résolut de tâcher d'y remédier par une autre voie, à l'effet de quoi il fut ordonné que son Collier seroit séquestré pour un an entre les mains du trésorier, et qu'il seroit exclu de l'assemblée

blée du lendemain et privé du droit de suffrages pour la future élection, voulant qu'il se rendit d'abord en la maison d'Espinoy, pour y rester durant le tems de cette séquestration, ou plus long tems si on le trouvoit convenir, avec défense de sortir de l'étendue de cette terre, ne fut pour aller prendre le divertissement de la chasse ⁶⁸) ou pour quelque autre amusement honnête en observant néanmoins de ne jamais passer la nuit hors de la terre; le tout à peine que s'il désobéissoit, le chatiment seroit prolongé et rendu public.

⁶⁸) Je trouve du chevaleresque et du gentilhomme dans tout ce jugement.

Le Duc d'Arfshot fut accusé d'être ambitieux et d'avoir eu durant son mariage quelque commerce de galanterie avec des filles et même avec des femmes mariées. L'examen de la conduite de ce Chevalier termina la séance, qui avoit duré depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à onze heures du soir.

L'on

L'on ne statua d'autres peines contre ces Chevaliers notés, à la réserve du Comte d'Epinoÿ, qu'une reprimande en plein Chapitre ⁶⁹) avec ordre de se corriger.

⁶⁹) Il y avoit de quoi; car comparoitre et être grondé pour aimer femmes, filles, bonne chère et bon vin, trop de légèreté, d'insouciance, d'indulgence, paresse et quelquefois médifance, dette et dépense, scandale, mauvais exemple, gros jurons, indévotion, entêtement, négligence etc. me seroit certainement arrivé et m'auroit bien embarrassé. Neuf heures d'examen et de sermon; grand Dieu! Tout cela étoit sévère, mais juste; et qu'on remarque qu'il n'y avoit dans ces reprimandes aucune bigoterie, parceque nos anciens, philosophes sans le savoir, ménoient par la vertu à la religion.

Le lendemain 7. on reprit la même besogne sur les Chevaliers absens, et comme le Chef et Souverain, incommodé de la goutte, étoit obligé de garder le lit, il tint
l'as-

l'assemblée dans la chambre, et fit mettre à côté de lui son Chaperon et son Collier.

Ceux des absens dont on trouva la conduite répréhensible, furent les suivans: 70)

70) Absent j'aurois soutenu aisement des reproches, mais quelle figure faire, lorsque devant ses confrères qui se divertissoient gaiement ou aigrement à voir la physionomie de l'accusé, on entendoit ses vérités! Je ne saurois dire assez combien j'estime ce tems-là à ce sujet. Ce reproche-ci, par exemple, d'un genre plus élevé, a trait à la politique, la religion et à la guerre à la fois. Les Chevaliers se méloient de tout, et vouloient qu'on marchât droit. On diroit que le père d'un des successeurs de ce *Philippe*, en craignoit encore la vigilance. Il essaya notre Ordre, qu'on lui avoit proposé, se regarda dans le miroir, avec son ruban, et le renvoya.

Philippe Duc de Bavière, à qui l'on reprocha de s'être mal comporté dans la défense

XXX-173

fenſe des forts du Duché de Wurtemberg, de s'être rangé ci-devant du parti des Luthériens, et d'avoir fait des voyages en Angleterre et en France, pour y aller offrir ſes ſervices, indifféremment pour ou contre l'Empereur. L'affaire, ayant été bien débattue, en obſervant néanmoins qu'on croyoit que ce Chevalier avoit alors l'eſprit un peu aliéné, on ordonna de drefſer une admonition gracieuſe, en forme de lettre amiable, par laquelle on lui feroit connoître, que le Chapitre, informé de l'irrégularité de ſa conduite, avoit prié le Chef et Souverain de vouloir ſe charger de la lui repréſenter par forme d'accuſation, pour ſa répoſe vue, y être diſpoſé ſuivant les ordonnances de l'Ordre; mais on changea enſuite la réſolution, et on convint, qu'on ne lui écriroit rien à cet égard, mais que l'Empereur lui en parleroit de bouche, lorsqu'il le jugeroit à propos. 71)

71) Pour ces trois griefs, le ſouſçon d'un ſeul ſuffiſoit pour le chaffer. C'eſt ſurtout à l'égard du premier, que nous de-

devons être comme la femme de César.
Je voudrois savoir ce qui en est arrivé.
Perdre le Collier étoit trop peu, perdre
l'honneur étoit pire que perdre la tête.

Le *Marquis del Guasto* fut accusé d'être poltron, cruel envers ses soldats, et d'avoir retenu une partie considérable de leur prêt. Le Chef et Souverain, faisant remarquer à l'égard de ce dernier point, qu'il avoit envoyé un commissaire en Italie, pour en savoir la vérité, le Chapitre ne porta d'autre résolution au sujet de ce Chevalier, que celle de lui écrire une lettre à la manière accoutumée, pour lui demander les raisons qui l'avoient empêché d'envoyer une procuration; et on ordonna en même tems, que l'on dépêcherait de pareilles lettres pour les autres absens, qui se trouvoient dans le même défaut.

Le 9. continuant la même information sur les absens, on trouva que *Don Philippe de Castille*, fils du Chef et Souverain, étoit trop prolix dans l'expédition de ses affaires, qu'il

qu'il employoit trop de tems pour s'ajuster
 72) et qu'il aimoit trop la solitude, de quoi
 son procureur, qui étoit *Mr. de Bossu*, fut
 chargé de l'informer, en l'exhortant gracieu-
 sement de s'en corriger.

72) Nos braves prédécesseurs ne négli-
 geoient rien, sentoient les effets confi-
 dérables de très petites causes, et s'oc-
 cupoient de l'éducation des enfans de
 leur Souverain, pour qu'ensuite il fut
 digne d'être le Chef d'un Ordre, qui
 encore à présent, quoique bien tombé
 à tous égards, a l'épithète d'Insigne.

Quant au *Prince de Busignan* on rap-
 pella ce qui avoit été dit sur son sujet dans
 une assemblée tenue à Bruxelles le 27 Oc-
 tobre 1540, savoir qu'il étoit accusé d'avoir
 tenté d'empoisonner sa soeur et d'avoir tué
 sa femme, sur quoi le Chef et Souverain,
 qui s'étoit chargé alors du soin de prendre
 là-dessus des informations pertinentes, fit
 connoître, qu'il étoit assez clair, que le
Prince de Busignan avoit eu dessein de faire
 mourir sa soeur de poison, mais qu'il ne
 l'avoit

l'avoit point effectué, que l'on tenoit aussi pour bien assuré qu'il avoit tué sa femme, et qu'il l'avoit même étranglée à l'aide d'un autre, avec ces circonstances, que pour cacher son crime, il avoit, dès qu'il l'eut commis, appelé ses gens, leur disant que sa femme, attaquée subitement d'une maladie, venoit d'expirer; et que pour sauver les apparences, il avoit porté pour elle le deuil ordinaire; à quoi l'Empereur ajouta, que cette femme lui avoit paru autrefois assez dissolue, et qu'elle avoit même donné lieu à la faire soupçonner d'entretenir un commerce criminel avec son maître d'hôtel, ce qui fit croire qu'elle s'étoit attirée par sa mauvaise conduite, cette violence de la part de son mari. On se le persuada d'autant plus facilement, que comme ni les parens, ni les amis de cette femme n'avoient fait aucune poursuite pour vanger sa mort, le mari devoit avoir eu quelque juste motif, pour en venir à cette extrémité. Ces considérations déterminèrent l'assemblée à ordonner qu'il seroit écrit, de la part du Chef et Sou-

Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. M ve.

XXX-177

verain, une lettre gracieuse au *Prince de Busignan*, pour le requérir de vouloir se justifier de ces deux cas, dans le terme de six mois, en lui demandant aussi pourquoi il n'avoit point envoyé de procuration. 73)

73) Ceci me fait tomber la plume des mains. Adieu mon admiration. Je ne puis attribuer l'infamie d'écrire une lettre gracieuse, à un infame, qu'à l'habitude de ces crimes là, dans ce pays. On lui reproche plutôt le manque de procuration, que le poison et l'assassinat. Encore si c'eut été du tems de *Philippe II.* mais *Charles V.* vivoit et rayonnoit de gloire. Ce *Del Guasto* et ce *Busignan* m'auroient fait renvoyer mon Collier sur le champ à l'Empereur. Il falloit les arrêter par-tout où ils se seroient trouvés.

Quelle consolation alors mêlée d'horreur de faire comparoitre, au lieu de petits criminels, des gens comme ceux-là, à lire l'aveu de leurs mon-

struo-

fruosités sur leur front, et après leur avoir arraché leurs Colliers, les envoyer à la potence!

Quelques uns imputerent à l'Electeur Palatin d'avoir permis à ses sujets la communion sous les deux espèces; mais d'autres et nommément *Mr. de Bouffu* qui lui en avoit parlé, firent connoître qu'il n'auroit jamais pu empêcher cette communion à ses sujets; mais que quant à lui il n'y avoit jamais donné les mains; sur quoi il fût résolu qu'il ne lui seroit rien écrit à cet égard, mais que l'Empereur arrivé en Allemagne lui en toucheroit quelque chose de bouche et en secret. ⁷⁴⁾

⁷⁴⁾ Tout se trouve dans cet avertissement et jugement des Chevaliers: exactitude, vigilance, profondeur, raison et politique de religion et de gouvernement.

On dit qu'il étoit apparent que l'Empereur en ménageant en dernier lieu un traité avec la France, n'avoit pas observé, qu'en renonçant au Duché de Bourgogne, il ne pouvoit plus demeurer Chef et Souverain de

M 2

l'Or-

L'Ordre, ajoutant que si ce traité eut eu son effet, ils ne seroient plus restés en rien obligés envers lui en qualité de membre de cette compagnie, pouvant alors librement et sans se rendre répréhensible, lui renvoyer leurs Colliers. 2.) On trouva qu'il s'exposoit trop à la guerre. 75) 3.) Que tout le monde se plaignoit de ce qu'il étoit fort lent dans l'expédition des affaires, et 4.) qu'il avoit plusieurs dettes qui donnoient occasion aux créanciers de murmurer hautement.

75) Quel superbe reproche ! il pouvoit aisément faire pardonner les autres. *Charles V.* ayant affaire à un vrai Chevalier soldat françois comme *François I.* sentit la nécessité d'être aussi brave que lui. Le premier reproche étoit si fondé, que sans la stipulation au traité d'Utrecht, c'eut été au Souverain de la France à donner la Toison. *Charles* avoit déjà répondu au troisieme, et pour le quatrieme on s'est blasé là dessus dans toutes les cours.

Le

Le Chancelier ⁷⁶⁾ remontra très respectueusement à l'Empereur les différens points de cette délibération, en le suppliant d'y prendre égard à l'avenir, et de procurer plus souvent qu'il n'avoit fait jusqu' alors la tenue des Chapitres pour parvenir avec plus de facilité à l'exacte observation des statuts et ordonnances de l'Ordre.

⁷⁶⁾ Comme tout est tombé! je ne fais pas le nom de notre Chancelier, si tant est que nous en ayons un; mais il lui falloit, dans ce tems là, bien de l'éloquence, de talens, de sagacité, de connoissances des cours et des hommes, de la logique sans sécheresse, de la raison sans pédanterie, de la modération sans indulgence, de la politique sans dissimulation, de la sévérité sans dureté; le tout accompagné de la grace d'un homme de bonne compagnie.

Le Chef et Souverain très satisfait du zèle des Chevaliers ses confrères, répondit fort gracieusement à leur remontrance, et particulièrement aux points qui regardoient

doient l'inobservance des statuts. Quant à l'affaire de Tunis et d'Alger, il fit connoître que cette expédition ayant dû être conduite avec la plus grande circonspection et dans le plus profond secret pour ne point donner occasion aux ennemis de la traverser, il avoit jugé à propos de prendre des mesures pour que ses desseins eussent transpirés le moins qu'il eut été possible; déclarant néanmoins qu'il les avoit communiqués à quelques uns des Chevaliers qui étoient dans ce tems là auprès de lui. 77) A l'égard de la lenteur dans les négociations il déclara que ce parti lui avoit toujours été le plus avantageux; et pour ce qui étoit de ses dettes, il fit connoître que ses occupations l'avoient empêché jusqu' alors de prendre des arrangemens pour les acquitter, que cependant il étoit d'intention de ne plus différer de le faire, ayant déjà donné ordre au trésorier *Sterck* de former un état spécifique de tout ce qu'il devoit, qu'au reste s'il avoit failli, c'étoit plutôt par inadvertance que dans quelque vue sinistre. Finalement il assura l'assemblée que désormais

mais il seroit plus attentif à remplir exactement ses devoirs.

77) Quelle superbe réponse et obligeante et juste justification! et qu'il est beau ensuite de voir *Charles V.* entrer dans les détails de ses finances, avec les amis les Chevaliers; car le Souverain les traitoit ainsi, parcequ'il les voyoit lui être attachés, ainsi qu'à leur patrie. De quatre différentes, l'Ordre n'en faisoit qu'une; qu'on médite là-dessus.

Dans l'information des vies et moeurs des Chevaliers et Officiers de l'Ordre, on ne releva pas seulement leurs défauts et leurs contraventions aux statuts et ordonnances auxquels leurs qualités respectives les assujettissoient, en décernant contre eux les corrections que les circonstances des cas exigeoient; mais on raporta également leurs vertus et mérites; et on les y exhorta à y persévérer. Relativement à ce dernier point, on croit ne pouvoir passer sous silence l'éloge distingué que le Chef et Souverain fit de la personne d'*André d'Or-*

M 4

ria,

184

ria, Prince de Melphe, qui étoit absent. Les Chevaliers assemblés ayant fait connoître d'une voix unanime que ce Seigneur abstractivement des excès qu'il pouvoit avoir exercés dans sa jeunesse, lorsqu'il alloit en mer en qualité de corsaire, étoit un Chevalier très vertueux et très fidèle serviteur de l'Empereur, S. M. I. dit, après avoir rapportés les services signalés qu'il en avoit reçus dans l'expédition de Tunis, qu'il l'aimoit comme son propre père, et finit les éloges qu'il lui donna par ces mots: Juveni hominem secundum cor meum. 78)

78) Cet éloge de *d'Oria* fait celui de cet Empereur grand homme, et une belle leçon pour ceux qui veulent être bien servis. L'acclamation des Chevaliers étoit aussi bien touchante. C'est qu'ils étoient dignes les uns des autres. Que je souffre d'avoir encore sur le coeur le *Guaſto* et le *Busignan*! Quelle différence d'eux aux bons *Bourguignons*, et bons *Flamands*!

Le

XXX-184

185

Le 15. du même mois de Janvier, on s'assembla pour procéder à l'élection de nouveaux Chevaliers. Avant que de commencer cette opération *le Comte de Buren* qui étoit présent, remit au Chef et Souverain une requête adressée à l'assemblée de la part du *Comte d'Epinoi*, demandant qu'en faveur de son repentir, et des services qu'il avoit rendus à S. M. la peine statuée par l'appointement porté en dernier lieu à sa charge, fut modérée ou commuée en quelque autre moins rigide et moins déshonorante, telle que de l'obliger de jurer qu'il ne boiroit point de vin durant le terme d'un an, ⁷⁹⁾ ou de le condamner à un pèlerinage, quelque éloigné qu'il put être; à peine en cas de désobéissance d'être dégradé de sa qualité de Chevalier. L'assemblée ayant mis l'affaire en délibération résolut de déclarer que *le Comte d'Epinoi* eut à se contenter de son appointement, et qu'il n'avoit pas lieu de s'en plaindre; enjoignant au Chancelier de lui communiquer cette résolution, en lui faisant néanmoins

M 5

con-

XXX-185

186

connoître que la bonne conduite qu'il tiendrait à Epinoy, pourroit peut-être donner lieu à abrégér le terme de son chatiment.

79) Je trouve ceci plus enfantin que déshonorant. Les Chevaliers ou le Chancelier devoient savoir le proverbe qui a bu boira. Les autres pour deux différens vices ne sont pas aussi justes: car la fortune manque pour l'un, et la santé pour l'autre.

Après cette résolution prise, on se disposa de procéder à la nouvelle élection, en prêtant avant tout, le serment ordinaire. On arrêta d'abord que des vingt-deux places qui étoient vacantes, l'on en conférerait quatre à des Espagnols, trois à des Italiens, trois à des Allemands et les douze autres à des Seigneurs du Pays-Bas; et de plus que les étrangers seroient élus par voix, et les autres par billets à l'ordinaire, entre autres un Comte de Ligne et de Fauquemberg.

En 1545.

Le Comte d'Epinoy fut de nouveau éconduit de sa demande, et on déclara qu'il pou-

XXX-186

187

pouvoit entreprendre le voyage de Jerusalem s'il le trouvoit à propos; mais qu'on ne le lui ordonnoit pas pour commuation de peine, d'autant plus qu'il paroissoit n'avoir pris cette résolution que par désespoir; que cependant d'une façon comme de l'autre, il auroit à rendre son Collier, dès le soir du même jour, à peine qu'il y seroit contraint de force; qu'ensuite il partiroit pour Epinoy, à l'effet d'y arriver la nuit de la chandeleur prochaine avec défense de s'en éloigner, à moins qu'il ne se déterminât à aller à Jerusalem, auquel cas le Chef et Souverain nommeroit une personne de confiance pour l'y accompagner et regler sa dépense; voulant très sérieusement que quoique ce voyage eut lieu, ou non, il ne manquat pas de se trouver à Epinoy au jour fixé, à peine qu'il y seroit honteusement conduit; on déclara en outre qu'il eut à faire venir sa femme à Epinoy, pour y vivre ensemble comme il appartenoit, et que pour le surplus le premier appointement devoit avoir son plein effet. ⁸⁰⁾ Si

XXX-187

30) Si la femme étoit un diable, il a dû sûrement préférer d'aller à Jérusalem! mais je ne reviens pas de cette pénitence; y alloit-on à pied? combien d'années même en voiture et par mer! que de dangers sûrs à courir? que faisoit-on de ses emplois et de ses affaires pendant ce tems là? quel ennui pour celui qui accompagne, et que son voyage doit coûter cher! Si l'on avoit dû y envoyer tous les ivrognes du tems de l'ancienne Chevalerie, tous les bateaux de la mer rouge n'y auroient pas suffi.

E n 1 5 5 1.

Charles V. communiqua aux Chevaliers, son projet de renvoyer l'Ordre de France, mais on pensa avec raison que cela seroit interprété pour une renonciation absolue de la part de l'Empereur à toute amitié avec *le Roi très Chrétien*, tant pour le présent que pour l'avenir; ne pourroit qu'aigrir celui-ci et augmenter la désunion; que si l'Empereur ne vouloit plus honorer cet Ordre,

dire, il pouvoit le garder et ne le plus porter, sans rien diminuer de la rigueur des mesures, qu'il prendroit pour s'opposer à l'agression du *Roi de France*, qui avoit enfreint la paix qui subsistoit entre les deux Monarques; qu'au surplus comme l'Empereur n'avoit pas rendu cet Ordre à *François I.* dans le tems qu'il étoit en guerre avec ce Monarque dont il l'avoit reçu, il sembloit, qu'à plus forte raison il ne devoit pas le renvoyer actuellement au Roi son fils; qu' enfin il valoit mieux que l'Empereur dissimulât encore et attendit des conjonctures plus favorables, ainsi qu'il en avoit agi avec le feu *Roi d'Angleterre*, auquel, quoique séparé de l'église et déclaré excommunié, il n'avoit pas trouvé à propos, pour prévenir tout inconvénient de renvoyer l'Ordre de la Jarretière, qu'il en avoit reçu; mais l'avoit retenu sans plus le porter, jusqu' à ce que les affaires eussent changé de face. ⁸¹⁾

⁸¹⁾ Pourquoi *Charles V.* trop fin en cela, voulant toujours ménager deux Cours

190

Cours ennemies entre elles, et presque de lui, s'est-il mis dans cet embarras? Il a été le dernier qui ait accepté des Ordres étrangers. Ses successeurs ont été plus raisonnables, et remontant à l'exactitude des statuts à cet égard, il n'y a pas de Souverains qui pensent à faire cette politesse au nôtre. Comment celui-là accommodoit-il notre catholique institution et constitution avec celle des hérétiques?

En 1553.

On disserta sur le *Comte de Mansfeldt*. Le Chef et Souverain répondit que comme ce Chevalier, soupçonné de n'avoir pas fait son devoir dans la défense d'Ivoy, n'avoit point encore justifié sa conduite, il ne pouvoit encore prendre égard à la représentation faite en sa faveur. ⁸²⁾

⁸²⁾ Voilà encore le bon et chevaleresque esprit. Il devoit peut-être se rendre, mais un Chevalier de la Toison devoit faire plus que son devoir, et plus qu'un

autre

XXX-190

autre. Capitulant il paroissoit fautif; pris il ne paroissoit que téméraire. Voilà le résultat et assez pour être jugé à mort, s'il n'avoit pas les raisons les plus fortes à alléguer.

E n 1 5 5 5.

Le 21. Octobre l'Empereur tint en son palais à Bruxelles, Conseil de l'Ordre, où furent présens onze Chevaliers et entre autres *Don Philippe* son fils, le *Roi d'Angleterre*, le Chancelier et le Roi d'armes. Le trésorier étoit venu à mourir peu de tems auparavant, et le greffier, qui avoit été arrêté, n'y fut point appelé. On commença par terminer une question de préséance entre *Mrs. de Beures, d'Arenberg et de Molembois*. Après quoi l'Empereur déclara aux Chevaliers assemblés, ainsi qu'il leur avoit déjà dit la veille, qu'il avoit résolu de céder au Roi son fils tous ses pays de par deça, sans aucune réserve, de même que le Duché de Bourgogne. Il leur exposa, que, comme en qualité de Seigneur de ces pays, et de
Duc

XXX-191

Duc de Bourgogne, il étoit Chef et Souverain de l'Ordre, son intention étoit, de se dépouiller pareillement en faveur de son fils de cette dignité, requérant les Chevaliers de le reconnoître comme tel, dès que la cession des mêmes pays auroit été effectuée. Après cet exposé de l'Empereur *Don Philippe* se retira de l'assemblée, jusqu'à ce que les Chevaliers eussent fait connoître leur sentiment sur ce dernier article, qu'ils approuverent unanimement. *Philippe* étant ensuite rentré, ils lui firent tous compliment sur la nouvelle dignité. ⁸³⁾

⁸³⁾ Voilà ce que c'est que des faiseurs de chroniques qui ne sont pas des historiens. Que de choses intéressantes et touchantes doivent s'être passées à cette désolante abdication! Comment les Chevaliers ne sont-ils pas tombés aux genoux de ce Prince adoré dans leur pays, qui vivoit si familièrement avec eux. J'ai encore vu une enseigne de cabaret dans la forêt de Soigne, où il y avoit: Charles tient ma lanterne,

terne, et où ce trait étoit peint: perdu à la chasse il trouva un payfan, qui l'éclaira pour ne pas tomber dans un fossé; celui-ci qui lui avoit demandé son nom, ayant un besoin, lui dit ce que je viens d'écrire. Les maris mêmes lui pardonnoient; la plus grande vengeance que l'un tira de lui, ce fut de le recevoir à la tête de tous les gens, qui portoient des flambeaux, à la porte de sa maison, où il entroit en bonne fortune, à minuit, déguisé. Les mères excusoient les galanteries, les pères élevoient les enfans, ils étoient en aussi grand nombre que ceux de notre bon fondateur. Le seul légitime n'annonçoit rien de bon; comment les Chevaliers s'empresserent-ils de lui faire compliment? Il y avoit donc déjà des courtisans parmi nous. Si *Charles le Hardi* n'avoit pas annoncé un caractère à l'Alexandre, nos antiques preux prédécesseurs auroient dit au bon Duc, son père, qu'ils n'en vouloient pas.

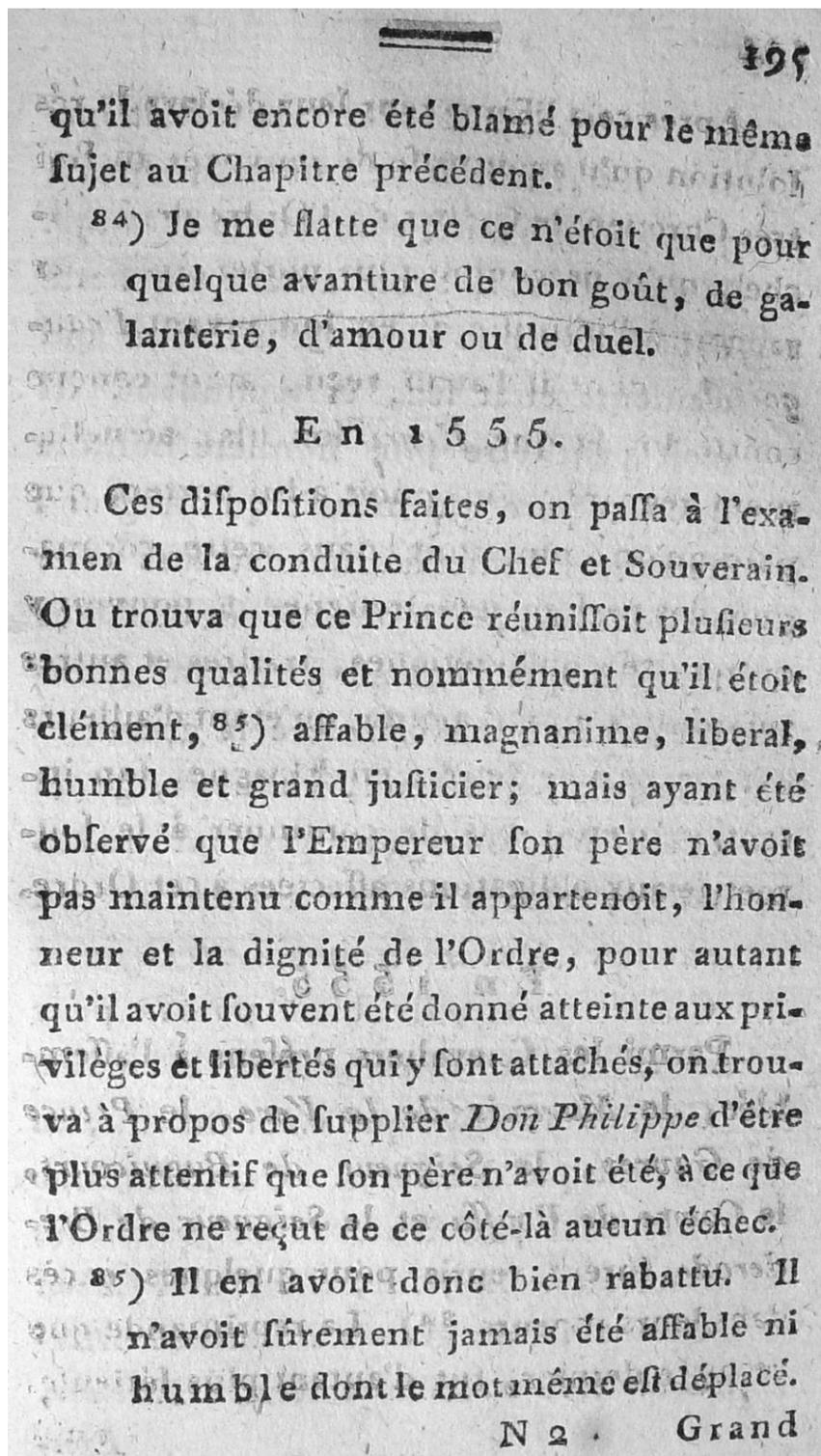
Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. N *Après*

XXX-193

Après cela l'Empereur leur déclara la résolution qu'il avoit prise de renvoyer au Roi très Chrétien le Collier de l'Ordre de S. Michel, qu'il ne vouloit plus porter, tant par rapport à l'inimitié qu'en son vivant *François I.*, dont il l'avoit reçu, avoit conçue contre lui et que *Henri* son fils, actuellement regnant, continuoit à lui porter, que parcequ'on admettoit dans cette compagnie des personnages indignes de pouvoir y entrer, tels qu'hérétiques, traitres et autres infames; à quoi il ajouta, qu'étant d'ailleurs déterminé à se retirer en Espagne, son intention n'étoit pas de continuer à se soumettre aux obligations affectées à cet Ordre.

En 1555.

Parmi les Chevaliers présens à l'assemblée, le *Marquis de la Vere*, le *Prince de Gavres*, le *Seigneur de Bugnicourt*, le *Comte de Bouffu* et le *Seigneur de Brederoode* furent repris pour quelques excès dans leurs moeurs. ⁸⁴⁾ La reprimande que reçut ce dernier, fut d'autant plus sérieuse, qu'il



XXX-195

Grand justicier cela n'étoit que trop vrai, mais il ne connoissoit que la justice de sévérité, et non celle de bonté. Malgré cela il avoit autant de fierté dans l'ame que dans le maintien qui d'ailleurs étoit sec, et repoussant. Il étoit peut-être plus honnête homme que son père qui n'étoit qu'un grand homme. J'entends mes lecteurs crier au paradoxe, à la définition. Je leur répons que j'entend par grand homme un homme célèbre à la guerre et à la paix, généreux, clément, grand et aimable Souverain, gagnant des batailles, étendant les limites de son empire. Qui le feroit donc? *César* et *Condé* étoient-ils bien purs? pour *Alexandre* et *Charles XII.* et même *Gustave Adolphe* qui valoit mieux, ce ne sont que des héros. Grand homme et homme parfait ne se sont pas encore rencontré. *Aristide*, *Cicéron* et *Caton* étoient-ils de grands hommes? *Alcibiade* étoit en train de l'être. *Turenne*,
Epa-

Epaminondas, Themistocle, Catinat, Paul Emile, Annibal n'étoient que de grands capitaines. *Attila* et d'autres dans ce genre là n'étoient que des fleaux, d'autres ne sont que des soldats.

E n 1 5 5 5.

Jean Comte d'Over Empden fut nommé Chevalier. Quelques uns de l'assemblée ayant témoigné de douter qu'il fut suffisamment qualifié du côté de la noblesse, pour être admis dans l'Ordre, le Chef et Souverain ordonna au *Comte d'Artemberg*, présent, Gouverneur de Frise, d'Overissel et de Groningue, de prendre secrètement là-dessus des éclaircissimens, déclarant que si ce nouvel élu fut trouvé n'avoir pas les qualités requises, le *Seigneur de Tourquoïn* qui le suivoit en suffrages lui seroit substitué. ⁸⁶⁾

⁸⁶⁾ C'étoit le moyen de bien conserver l'illustration, à laquelle, ainsi que j'ai dit, on n'a dérogé que deux ou trois fois. De bons gentilshommes plus nobles

N 3

bles quelquefois que les grands Seigneurs, ne l'obtiennent plus, à la vérité, parceque ceux-ci dans un grand empire, doivent l'entourer: mais encore faut-il au moins qu'ils aient les quartiers précisément nécessaires, et de grandes alliances.

En 1556.

En 1553 il s'étoit élevé un différend entre *Jean de Henmin Comte de Bouffu*, et *Ponce de Lalaing Sgr. de Bugnicourt*, Chevaliers de l'Ordre, relativement à la rançon de *François de Montmorenci* fils du Connetable de France, fait prisonnier dans Terrouane, où il commandoit pour le Roi très Chrétien, et que les troupes de l'Empereur emporterent d'assaut la même année. Le *Comte de Bouffu* un des généraux de cette armée prétendoit obliger *Mr. de Bugnicourt* qui en avoit eu le commandement en chef, de lui donner le tiers du prix qu'il avoit reçu pour la rançon de ce prisonnier, laquelle il faisoit monter à cinquante mille écus, s'appuyant tant sur une promesse que *Mr.*

de

de Bugnicourt lui avoit donnée, que sur le droit qu'il disoit lui compéter sur la personne du prisonnier qu'il avoit aidé à arrêter: *Mr. de Bugnicourt* soutenant au contraire que la prétention de *Mr. de Bouffu* n'étoit pas fondée, et qu'il ne lui avoit promis de cette rançon qu'une lippée ou une part à sa volonté. Le Chef et Souverain qui vouloit par une prompte décision de cette affaire, conserver l'union et la paix entre les deux parties, déjà un peu aigries, les avoit évoquées à la fois, en leur ordonnant de produire devant lui tous les moyens de défense qu'elles trouveroient à propos d'employer pour le soutien de leurs droits respectifs. Les parties y ayant satisfait, le Chef et Souverain de l'avis de l'Empereur son père, et de six autres Chevaliers, termina le différend en la ville de Gand le 23. Août 1556. Il déclara le *Comte de Bouffu* non fondé à prétendre le tiers de la rançon de *Mr. de Montmorenci*, mais il ordonna à *Mr. de Bugnicourt* de lui paier pour la lippée ou but penninck qu'il lui avoit promise

N 4

la

XXX-199

la somme de quatre mille écus soleil, voulant qu'au moyen de cela, il ne fut plus parlé de cette affaire. ⁸⁷⁾

⁸⁷⁾ J'avoue qu'il n'y avoit pas beaucoup de délicatesse dans ce différend. Mais voilà ce qui prouve le changement dans la manière de voir les choses suivant le tems. Les Souverains nous tirent de cet embarras, en recevant les argens des rançons, mais apparemment qu'alors cela étoit regardé parmi les Chevaliers comme les prises parmi les Amiraux et matelots anglois. Désintéressement à part, il me semble que vu la promesse de *Mr. de Bugnicourt*, et la part plus directe qu'il avoit eu sur la prise de *Mr. de Montmorenci*, il méritoit bien le tiers dont il s'agissoit. *Charles V.* consulté, *Philippe II.* consultant eurent tort, à ce que je crois.

E n 1 5 5 7.
Vers le même tems il y eût en la ville de Bruxelles, une querelle assez vive entre le *Comte de Lalaing*, Gouverneur et Capitaine

taine général du Hainaut, et *Charles Baron de Berlaimont*, Chef des finances, tous deux Chevaliers de l'Ordre. S'étant mutuellement imputé avec beaucoup d'aigreur, quelques fautes commises dans le maniement des affaires publiques, le premier donna un démenti au second, insulte qui échauffa tellement la dispute, qu'ils en vinrent à mettre la main à l'épée, mais ceux qui se trouverent présens, empêcherent que les choses n'en furent poussées plus loin. ⁸⁸) Le Chef et Souverain informé de la querelle, et voulant en prevenir les effets, défendit à l'un et à l'autre de rien entreprendre qui y put donner occasion, et leur ordonna de ne point sortir de chez eux, jusqu'à ce qu'après l'avis des Chevaliers ses confrères, il en eut disposé autrement. Les parties obéirent, et l'affaire ne resta pas longtems sans être accommodée. Dans une assemblée que le *Duc de Savoie* eut ordre de convoquer chez lui, le 22. Decembre 1557, où furent présens tous les Chevaliers qui étoient pour lors à Bruxelles, le *Comte de Lalaing* et le *Baron*

ron de *Berlaimont* protestèrent par la bouche du *Duc de Savoie* de n'avoir pas eu l'intention de s'offenser l'un l'autre: le premier révoquant le démenti qu'il avoit donné à son collègue. Après quoi se donnant des marques d'une sincère réconciliation, ils s'embrassèrent mutuellement, et au moyen de cela, il fut déclaré que l'honneur des deux parties demeureroit dans son entier.

⁸⁸) Il falloit que ces Messieurs fussent bien connus pour braves, pour qu'on cherchat à les raccommoder. S'ils en avoient donné beaucoup de preuves, je conçois qu'on y a travaillé. Mais le démenti reçu étoit difficile à digérer, le démenti donné étoit difficile à reprendre. Dans cette occasion l'autorité des Chevaliers étoit plus puissante que celle du Chef et Souverain. Celui-ci faisoit son métier de défendre un duel, mais les autres n'auroient pas fait le leur, si un seul individu avoit eu l'air de croire que l'affaire ne pouvoit pas se terminer ainsi. En

En 1559.

Considérant que dans les troubles qui agitoient alors l'église, il étoit très important de redoubler d'attention dans le choix des nouveaux, pour que l'Ordre, dont l'institution a pour motif principal le maintien de la propagation de la foi, ⁸⁹⁾ ne reçut aucune atteinte par l'admission des sujets qui pourroient être entichés des nouvelles erreurs; S. M. déclara que dorénavant les Chevaliers, avant que de procéder aux élections, jureroient outre ce qui est prescrit par l'article 46 des statuts, que sciemment ils ne donneroient pas leurs voix à des hérétiques, ou à ceux qui seroient suspects d'hérésie, à peine de nullité de choix fait autrement.

2. Le Roi ordonna à tous les Chevaliers et Officiers de l'Ordre de donner tous leurs soins à l'effet de faire observer dans leurs terres et seigneuries les anciennes constitutions de l'église, d'en faire punir et chatier les transgresseurs par leurs justices, ou de les dénoncer à S. M. ou à ses officiers, pour y être apporté par eux tel remède qu'il seroit trouvé convenir.

XXX-203

3. Il les exhorta à tacher par de bons exemples de garantir le peuple et les gens attachés à leur service de la contagion de l'hérésie, en donnant dans toutes les occasions, surtout durant le Saint Sacrifice de la Messe, des preuves sensibles de leur zèle pour l'honneur de Dieu et pour tout ce qui regarde son culte, afin de développer par des pratiques extérieures de piété, leur sincère attachement aux vérités de la religion.

⁸⁹⁾ Je trouve cette phrase par tout; et je ne fais pas sur quoi elle étoit appuyée. Il n'y avoit pas de missionnaires chez nous pour aller prêcher la foi aux Indes. La folie des croisades étoit passée, il n'y avoit point encore de *Luther*, et de *Calvin* qui couvroit la terre de sang et d'hérésie. Le bon Duc n'avoit sûrement jamais entendu parler à la cour royale et amoureuse de celle des *Arminius*, *Arius*, *Socinius*, *Prindamites* etc. *Henri VIII*. et la *Boulen* n'étoient pas au monde. Comment peut-on dire que l'institution de l'Ordre étoit pour

pour la propagation du Christianisme. Il travailla, sans doute, à celle des Chrétiens, on a vu ceux qui lui devoient le jour; mais *Philippe le méchant* suivit son caractère en lévissant contre les hérétiques. Il étoit tout simple que *Philippe le bon* vouloit qu'on fut catholique, mais il n'avoit pas prévu que, pour vouloir l'être trop, l'un de ses arrières-petits-fils empêcheroit de l'être, un ou deux millions de ses sujets.

E n 1 5 5 9.

Le Comte de Meghem et le Comte de Mansfeld furent les seuls des Chevaliers présens, qui reçurent une reprimande, le premier pour quelques écarts dans ses moeurs et nommément pour s'être fait une habitude de jurer, 90) le second pour avoir dit des injures à un officier de justice du grand conseil et à un bourgeois de Bruxelles qui le venoient interpellier au payement de quelque dette.

Pour

Pour ce qui étoit des absens, quelques uns de l'assemblée firent connoître à l'égard d'*Octave de Farnese, Duc de Parme*, qu'il couroit un bruit qu'on lui auroit ignominieusement ôté en France l'Ordre de S. Michel qu'il y avoit reçu, après s'être défait de celui de la Toison d'or, et que les armes placées dans certaine église, y auroient été publiquement tournées du haut en bas. Il fut proposé de l'informer de ce bruit, et de lui demander ce qui en étoit, en le reprenant en même tems de ce qu'il avoit abandonné l'Ordre de la Toison d'or pour prendre celui de S. Michel. ⁹¹⁾

⁹⁰⁾ C'est d'un bon principe d'éducation de corriger à cet égard. C'est d'un mauvais ton si c'est dans la société, surtout devant les femmes; et affreux, si c'est en manière blasphématoire. Quant au *Comte de Mansfeld*, quoique nos droits ayent bien vieilli, j'ai fait comme lui, pour une assignation injuste d'abord, et puis contre nos privilèges: et puis j'ai mis à la porte cet
offi.

officier de justice du grand conseil qui avoit la masse et son hoqueton, et ai encore porté mes plaintes de son insolence.

91) Cet *Octave* méritoit d'avoir un troisième ordre, celui de n'oser en porter aucun des deux qu'on lui avoit donné mal-à-propos, puisqu'il n'y avoit pas mis grand prix, à ce qui paroît.

E n 1 5 5 9.

*Philippe Comte de Ligne de Fauquem-
berg et de Waffenaer.* 92)

92) Je ne fais pas pourquoi l'auteur d'une des chroniques que j'ai consultées ou compulsées a mis précisément ici cette nomination. C'est, à ce que je crois, parcequ'il étoit fort jeune et intéressant pour de très beaux faits d'armes, car de père en fils nous n'avons pas connu l'intrigue dans notre maison.

E n 1 5 6 0.

Les Chevaliers proposerent pour Héraut d'armes *Nicolas de Hammes*, gentilhomme
de

de l'artillerie de S. M. catholique qu'ils représenterent pour un esprit très versé dans l'art de la guerre, et très au fait des belles lettres, de l'histoire, des généalogies, des armoiries et d'autres affaires honorifiques, ainsi que pour très propre à sommer des villes et châteaux et à être envoyé en ambassade. ⁹³⁾

⁹³⁾ C'est avec plaisir que je rencontre chez nous tout ce qui a rapport aux sièges et aux batailles, même dans un officier de l'Ordre, tant il étoit destiné à la guerre plutôt qu'à la cour.

E n 1 5 6 1.

Le Chef et Souverain informa les Chevaliers que sur les différentes recommandations de l'Empereur regnant, il avoit résolu de conférer au *Baron de Neuhaus* Chancelier de Bohême, personnage d'un mérite distingué, une des places des Chevaliers réservées à sa disposition au Chapitre dernier. ⁹⁴⁾

⁹⁴⁾ Qu'a de commun un Baron allemand, un Chancelier de Bohême avec la Toison d'or?

d'or? Ce choix est bien éloigné du principe, dont je viens de parler. Les Chevaliers n'étoient donc plus consultés et déjà ne savoient plus représenter.

E n 1 5 6 5.

Ayant été arrêté que le Roi de France *Charles IX.* et *Catherine de Medicis* sa mère, auroient une entrevue dans la ville de Bayonne, avec *Isabelle de France* femme de *Philippe II.* Chef et Souverain de l'Ordre de la Toison d'or, Sa Majesté Catholique résolut de saisir cette occasion pour présenter au Roi très Chrétien les marques de son Ordre, lui destinant un des Colliers réservés à sa disposition au Chapitre dernier. Il nomma pour remplir cette commission le *Duc d'Albe* qui devoit conduire la Reine d'Espagne à Bayonne, et lui donna le 13. Mai 1565 les instructions avec une lettre de créance pour S. M. très Chrétienne lui vant la relation que *Corteville*, faisant les fonctions de greffier de l'Ordre, envoya au Chef et Souverain du résultat de cette commission

Mél. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. O en

en date du 12. Juin 1565. Le *Duc d'Albe* après s'être assuré, ainsi qu'il en étoit chargé par ses instructions, que le Roi de France étoit disposé d'entrer dans cette illustre compagnie, ⁹⁵) lui notifia les ordres dont il étoit chargé à cet égard, ensuite de quoi, le Roi s'étant concerté avec le Duc sur le lieu, le jour et les cérémonies de sa réception, celui-ci accompagné du Trésorier et du Greffier provisionnel de l'Ordre, de quatre Hérauts d'armes et de quelques Evêques et Grands d'Espagne, assemblés dans l'hôtel qu'occupoit le Roi très Chrétien, se rendit avec ce cortège auprès du Monarque qui l'attendoit avec le *Duc d'Orléans* son frère et plusieurs Seigneurs françois. Il lui remit la lettre de créance, qu'un secrétaire lut tout bas, après quoi il lui présenta sa commission, que le même secrétaire lut à haute voix. Ces lectures faites, le Roi déclara qu'il acceptoit volontiers l'honneur que le Chef et Souverain vouloit bien lui faire de l'admettre dans son Ordre, et qu'il lui en étoit très reconnoissant. Cela fait, il prêta son

XXX-210

son serment, le même que le Roi *François II.* son prédécesseur, avoit fait à sa réception. Après la prestation du serment on lui ôta les habillemens ordinaires, et le *Duc d'Albe* le revêtit de ceux de l'Ordre, prononçant les paroles ordonnées par les statuts, en lui passant le Collier au col. Le *Duc d'Albe* lui ayant dit, lorsqu'il lui présenta le Chaperon, qu'il pouvoit le porter sur la tête ou sur l'épaule suivant sa commodité, Sa Majesté lui demanda comment le Chef et Souverain s'en servoit au Chapitre, et le Duc lui ayant répondu qu'il étoit accoutumé de le porter sur la tête, ce qui fut aussi confirmé par plusieurs des assistans, il répliqua qu'il en vouloit faire de même, mais *Catherine de Medicis et la Reine d'Espagne* sa fille, ainsi que plusieurs autres Dames de distinction qui étoient survenues pendant qu'on habilloit le Roi, ayant soutenu que le Chef et Souverain, durant l'assemblée du Chapitre, portoit son Chaperon sur l'épaule ⁹⁶) et non sur la tête, S. M. malgré les preuves qu'on lui donna

O 2

du

XXX-211

du contraire, et nonobstant ce que quelques uns des assistans, nommément les Cardinaux, dirent, se rangea du côté de l'opinion des Dames, avec d'autant moins de difficulté qu'on lui avoit laissé le choix de porter le Chaperon sur la tête ou sur l'épaule.

Le Roi vêtu des habillemens de l'Ordre alla aux Vêpres dans l'église principale de la ville, qui étoit à portée de son palais. Le cortège commença par les Seigneurs de la cour et ceux de la Reine d'Espagne, qui furent suivis par les hérauts d'armes, le trésorier et le greffier provisionnel. Immédiatement après ces derniers, marchoit le Roi, ayant à sa gauche le *Duc d'Albe*. Les deux Reines et les autres Dames alloient aussi à ses côtés, mais toutes le quitterent à l'entrée du choeur de l'église, et prirent place dans une chapelle voisine. Dans le choeur le Roi étoit placé à la droite de l'autel, ainsi que le Chef et Souverain l'étoit aux fêtes de S. André. Le *Duc d'Albe* occupa une place du même côté, mais un peu plus bas. Les
Car-

Cardinaux, les Ducs d'Orleans et de Montpensier, de même que les autres Seigneurs, furent placés de l'autre côté de l'autel sur trois différens bancs, chacun suivant son rang; et les deux Officiers de l'Ordre et les quatre hérauts le furent comme à l'ordinaire. Après les Vêpres, qui furent célébrées en grande solennité, le Roi, ayant ôté son manteau pour être plus à son aise, alla accompagné comme dessus, à l'exception des Dames, au cloître de la même église, où il toucha 1495 personnes incommodées d'écrouelles. Il retourna ensuite dans son palais avec le même cortége qu'il en étoit sorti.⁹⁷⁾

⁹⁵⁾ Philippe étoit digne d'avoir pour confrère l'auteur de la S. Barthelemi; il devina apparemment qu'il en seroit capable. Il y a cette différence entre eux que le Roi d'Espagne ne devoit la cruauté qu'à son heureux caractère, et que le Roi de France devoit la sienne à sa mère. Dieu fait les bonnes et chrétiennes conversations qu'ils auront eu en-

semble sur ces pauvres diables d'Hu-
guenots.

96) Je n'entends pas l'importance qu'on
mit à ce Chaperon sur l'épaule, ou sur
la tête. Le Grand-Maitre ainsi que
nous l'a sur la tête en allant et venant
de l'église. *Catherine* se méloit de
tout.

97) Si l'imagination pouvoit agir sur les
humeurs froides, et les gens froids
qui les ont, je concevrois ce prodige.
La confiance guérit plus souvent que
les remèdes, mais elle ne peut rien sur
un mal local. Elle pourroit guérir de
la fièvre qui est un mal général, en cal-
mant l'agitation du sang d'un crédule.
Comment a-t-on fait cette cérémonie,
sans rire, pendant tant de tems? et
comment les schismatiques Rois d'An-
gleterre pour avoir été Rois de France
un petit moment, et ne l'avoir plus
été qu'en parchemin, ont-ils pu croire
faire le même miracle? Si l'on avoit
été dans les tems reculés aussi fin en
Fran-

France qu'en Italie pour S. Janvier, je croirois à un escamotage facile; c'eut été de se faire des écrouelles postiches, avec quelque enflure aisée à se procurer. Je voudrois savoir comment ce don des Rois de France doit leur être arrivé, et qui l'a imaginé. J'étois du petit nombre de ceux avec qui le bon et malheureux *Louis XVI.*, étant le plus à son aise et jeune encore, jouoit à son coucher, en leur faisant quelques petits tourmens en gaieté et en bonhomie. Il me ferra un jour le gosier, en l'entourant de son cordon bleu, et s'aperçut qu'il m'avoit fait mal. Ce n'est rien, lui dis-je, dites seulement: le Roi te touche, Dieu te guérisse. Ce sont, comme on fait, les paroles de la cérémonie. Cela l'amusa beaucoup, et consola le Roi, les courtisans et moi aussi de ma petite souffrance que j'avois voulu, (pour l'embarrasser et m'amuser aussi) faire croire plus grande qu'elle n'étoit.

En 1556.

La Duchesse, Gouvernante des Pays-Bas, informée que *Nicolas de Hammes*, Roi d'armes dit Toison d'or, se méloit avec chaleur dans les troubles qui agitoient alors ce pays, faisant publiquement profession de la religion prétendue réformée, et excitant le peuple à persister dans la prétention sur la liberté de conscience; qu'en outre il favorisoit différens étrangers et étoit véhémentement suspect d'entretenir avec eux des menées et pratiques secretes, crut devoir arrêter les excès séditieux de cet officier. Les privilèges de l'Ordre et la crainte où elle étoit, d'irriter les confédérés, lui ayant paru des obstacles à pouvoir s'assurer de la personne, elle tacha, secondée par les Comtes *d' Egmond* et *de Mansfeld*, de l'engager à se rendre à l'armée impériale en Allemagne, sous prétexte qu'il y étoit mandé pour servir dans l'artillerie, lui faisant même avancer une somme d'argent, pour les frais de son voyage. En effet il partit le 7. Septembre 1566, et le 23. suivant la Gouver-

XXX-216

vernante rendit compte de cette disposition au Chef et Souverain. ⁹⁸⁾

⁹⁸⁾ C'est ainsi que la maladroite Gouvernante prépara les autres maladresses, qui firent la révolte des Pays-Bas, et la séparation de la Hollande. Ce personnage étoit-il donc si important? On n'auroit pas mis plus de finesse pour s'assurer du *Prince d'Orange*. Voilà ce qu'il falloit faire. Le Cardinal *Granvelle* disoit: cet homme est dangereux car il ne parle pas. Tous les Flamands qui parloient, frondoient et dinoient ensemble, ne l'étoient pas. Cela me rappelle que *Guillaume le Taciturne* étoit encore catholique, puisqu'il avoit la Toison, et voici ce qui m'amène à cette idée.

Les grands Seigneurs, après avoir bien clabaudé à table, lui demandèrent où il alloit, le voyant sortir au desert. Je reviens à l'instant, dit le Prince, et pour preuve de cela je vais laisser ma Toison sur mon couvert. Il

n'en avoit plus besoin, car, craignant d'être découvert par le bavardage des autres, il monta sur le bon cheval anglois, qui l'attendoit à la porte. Quand changea-t-il de religion? ou son fils, *le Comte de Buren*, fut-il le premier? Je n'en fais rien.

E n 1 5 6 7.

Le Duc d'Albe partit de la Cour d'Espagne au mois d'Avril 1567, dirigeant la route vers Carthagene, où il s'embarqua sur la flotte qui l'y attendoit. Il aborda à Gènes, et après avoir assemblé les troupes qu'il devoit mener avec lui aux Pays-Bas, il partit pour s'y rendre, prenant son chemin par le Piemont, la Savoye, la Bourgogne et la Lorraine.

Il arriva à Bruxelles le 22. Août de la même année, et le 9. du mois suivant, il s'affura, suivant les ordres du Roi, des personnes *du Comte d'Egmond* et *du Comte de Hornes*, qui furent ensuite transportés au chateau de Gand.

Le

Le lendemain de cet arrêt *le Duc d'Albe*, voulant justifier sa conduite, convoqua tous les Chevaliers qui étoient à Bruxelles, savoir: *le Duc d'Arfchot, le Comte de Mansfeld, le Comte d'Aremberg, Mr. de Berlainmont et le Comte de Meghem*. Ils comparurent tous à l'assemblée avec le Chancelier de l'Ordre, à l'exception du *Comte de Meghem*, qui ne pouvoit s'y rendre à cause de maladie. Il fit connoître à ces Chevaliers, que l'arrêt des *Comtes d'Efmond et de Hornes* avoit été effectué par des ordres exprès de S. M. dont il étoit chargé, et que c'étoit à son regret qu'il se voyoit obligé d'exécuter une pareille commission, d'autant plus, qu'il avoit toujours eu pour ces deux Chevaliers une amitié toute particulière.

Quelques jours après *le Duc d'Albe* établit un conseil pour juger des matières qui concernoient les troubles passés. Ce tribunal fit le procès aux deux prisonniers, de même qu'au *Prince d'Orange*, au *Marquis de Berghes*, mort en Espagne au mois de Mai précédent, au *Sr. de Montiguy* et

au

au Comte d'Hooghstraete, tous Chevaliers de l'Ordre. Mais comme ces affaires n'ont point été traitées par les membres de cette compagnie, le rédacteur des actes, dont on donne le précis, dit, qu'il a cru devoir se dispenser d'entrer dans un plus long détail à cet égard. Il ajoute seulement que quelques uns s'étant plaint, que l'arrêt des Comtes d'Egmond et de Hornes étoit contraire aux statuts et aux privilèges de l'Ordre, le Duc avoit fait examiner tous les anciens registres, pour voir s'il n'y avoit rien qui put servir de fondement au parti qu'avoit pris le Chef et Souverain, et qu'y ayant été trouvé quelque chose qui lui avoit paru favoriser les intentions de S. M. il en avoit donné part aux Chevaliers, de même qu'à ce Prince, mais l'on ne voit pas sur quels actes de ces registres le *Duc d'Albe* s'est appuyé. 99)

99) Tel amateur que je suis des privilèges de l'Ordre, je le suis trop de la fidélité aux Souverains, pour croire que
dans

dans une occasion pareille, on doit y avoir égard. Le *Duc d'Albe* pensoit ce qu'il a dit de ces deux braves Seigneurs; mais l'ordre du Roi et la nécessité d'arrêter le feu de la rebellion, qui auroit gagné les 17 provinces, étoit une double loi à suivre.

S'il avoit été envoyé à Bruxelles 5 ans plutôt, sa vigueur auroit empêché d'avoir recours à la rigueur. C'est la foiblesse qui conduit à une dureté indispensable. La demi-fidélité et demi-infidélité des deux Comtes ne pouvoit les sauver; ils devoient monter à cheval ou sur l'échafaud. Il est impossible que leur mort ne lui ait coûté des larmes. Les victoires de S. Quentin et de Gravelines laissoient un terrible souvenir dans l'ame d'un grand Capitaine qui faisoit périr celui qui les avoit remportées. *Egmond* étoit grand Catholique. La foi de *Hornes* étoit un peu suspecte. Mais que ne suivoient-ils le *Prince d'Orange*, ou que ne cri-

crioient-ils dans les rues de Bruxelles:
Vive Philippe II!

C'est ce dernier parti que prit mon grand-père, ainsi que je crois l'avoir dit ailleurs, au milieu des coups de fusil qu'on lui tiroit des fenêtres, apaisant la sédition, en criant: Vive l'Empereur!

Elevé dans l'horreur pour le *Duc d'Albe*, j'ai examiné depuis sa vie et sa conduite.

C'étoit un homme ferme qui n'avoit plus le choix entre la clémence et le chatiment. Les historiens, qui n'en savoient pas autant que moi là-dessus, les ont fait monter bien plus haut qu'ils n'ont eu lieu. Où sont dans un si petit pays les 18000 gentilshommes à envoyer à la mort? Que de bourreaux ce bourreau auroit dû employer! On n'étoit pas assez habile alors pour se servir de la guillotine, des noyades et de la mitraille. A vingt gentilshommes par jour il eut fallu bien des années,

nées; la main auroit été fatiguée à signer les sentences, et le bras à les exécuter. A-propos du *Duc d'Albe*, je ne fais si c'est à l'esprit ou au hasard que je dois une anecdote, qui me regarde, assez piquante.

Quand, après la révolte des Pays-Bas, je vins prendre possession de ma présidence aux Etats du Hainault, je trouvai encore un reste d'aigreur et d'indépendance qui me donna de l'humeur. J'en témoignai un jour plus qu'à l'ordinaire à une assemblée de mes pères conscrits, et voyant qu'on me la rendoit, je leur dis, que si je n'avois pas été en Crimée avec l'Empereur *Joseph* et l'Impératrice de Russie, lorsque leur sottise rebellion éclata; je l'aurois arrêtée d'abord en leur parlant en concitoyen fidèle, zélé et raisonnable, et ensuite si je n'avois pas réussi, en Général Autrichien, qui leur auroit parlé à coups de canon, sans boulet, mais qui les eussent fait mourir de peur.

Mes

XXX-223

Mes petits Seigneurs des Etats avoient un style qui me déplaisoit. En m'échauffant je leur dis, que je changerois leur dictionnaire et leur grammaire, et que leurs représentations au Souverain, où ils disoient: nous attendons une prompte et satisfaisante etc., il falloit commencer par: remontre très-humblement, et: attendons avec le plus profond respect.

Il est d'usage à ces assemblées des Etats, qu'après avoir traité la politique, les rapports avec les voisins, l'intérieur du pays, finance et la justice, puisqu'en même tems j'étois Chef du grand Conseil, on rendit compte des progrès, qu'à l'aide d'un certain fonds, on tâche de faire dans les arts, et l'on montre l'ouvrage des élèves. On me demanda; je sortis un moment et à mon retour je trouvai devant mon fauteuil un assez beau dessein, copié d'après une estampe. Il n'y avoit que le nom du
jeune

jeune petit dessinateur. De qui le portrait? dis-je bêtement en ne le reconnoissant pas; Quel grand caractère dans la figure!

C'est le *Duc d'Albe*, me dit gravement le pensionnaire des Etats. J'eus de la peine à m'empêcher de rire, en approuvant intérieurement l'excellente épigramme, si c'en étoit une; et nous parlames bien vite d'autre chose.

Ces Messieurs m'avoient écrit au commencement de 1790, pour venir me mettre à leur tête. Je répondis à *Vandernoot*, que je ne me révoltois jamais pendant l'hiver, que j'étois encore trop fatigué du siège de Belgrade, qui augmentoit ma fidélité et ma reconnoissance pour l'Empereur *Joseph*, qui m'avoit marqué la sienne par la Croix de Commandeur de l'Ordre militaire de Marie Thérèse; et que ce que je lui conseillois, ainsi qu'aux sots, qui s'étoient laissé séduire par lui, étoit de

Mél. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. P le

se soumettre, puisqu'ils feroient une mauvaise fin.

Ces six Chevaliers de la Toison d'or rebelles, le *Duc d'Albe* et cette révolte, me conduisit à une autre presque légitime, à la tête de laquelle je pensai me trouver, et dont personne sûrement n'a entendu parler.

Commandant dans la Flandre Autrichienne maritime, j'allois quelquefois en Zélande. Je ne fais si j'ai plu dans ce pays-là, très mécontent, sans que je le fusse, des Etats Généraux. Je reçus peu de tems après une lettre signée de tous les gentilshommes de cette province, pour m'en proposer le Stathoudérat.

Je leur répondis que je l'acceptois avec le plus grand honneur et plaisir, mais que ne pouvant leur offrir que mon coeur et mon épée, et ma tête aux hautes puissances, si à ce prix, je savais de leur joug la Zélande, pour laquelle j'avois le plus tendre intérêt;

nous

nous avions besoin d'un puissant allié.
Je leur demandai la permission d'en
parler à l'Empereur; ils me l'accor-
derent.

Joseph II., à qui je porte toutes
les signatures, prompt à saisir une idée
nouvelle extraordinaire, que dans l'in-
stant son imagination lui faisoit regar-
der pouvoir devenir avantageuse, me
dit de suivre cela.

L'autre idée de la guerre de l'Escaut
lui passe par la tête, Il s'arme, se
brouille, se raccommode avec la Hol-
lande. La Zélande fit peut-être de mé-
me. Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous
n'avons plus entendu parler les uns des
autres, et que mon Stathoudérat tom-
ba dans l'eau.

Fin de la seconde partie.

Troisième Partie.

Plus ennuyeuse encore que les autres, ne contenant que des documens.

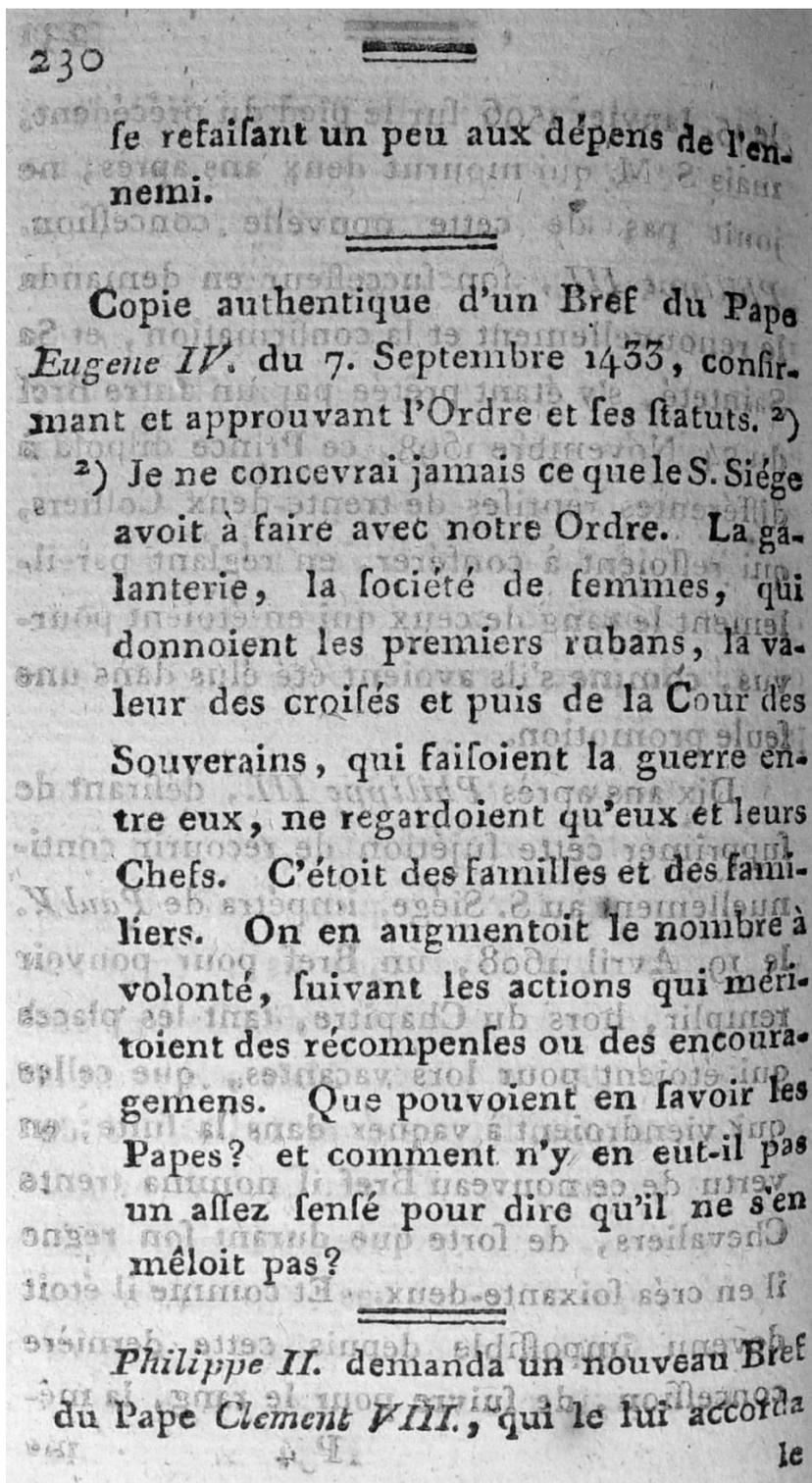
Philippe le Bon en 1431 avoit établi une fondation pour des Chevaliers qui, ayant vécu honnêtement et sans vilain reproche, seroient devenus pauvres par le fait des guerres ou autres infortunes. Il s'engage de faire confirmer à Dijon, près de la chapelle, un bâtiment pour les loger, fixant la pension de chacun à 150 livres Tournois par an, à distribuer par le trésorier de l'Ordre.¹⁾ Il veut que les pensionnaires, venant à meilleure fortune, renoncent à leurs pensions, et que les meubles et ustensiles de ménage dont ils seroient pourvus, au sortir de la fondation, de même que pareils effets de ceux des pensionnaires qui y viendroient à mourir, passent sous inventaire aux Chevaliers qui les remplaceroient, et ainsi suc-

ces.

XXX-228

cessivement de mains en mains. Il déclare en outre que ces premiers, en abandonnant leur pension, seront obligés, d'assigner pour la fabrique de l'église de Dijon une rente annuelle et perpétuelle de cent sols Tournois, et une autre de pareille valeur au profit du trésor de l'Ordre, ou bien de payer une fois, en rédemption de ces rentes, la somme de 75 livres Tournois, lesquelles conditions les Chevaliers étoient obligés de jurer avant que de jouir de leur pension.

Je trouve cette modique somme et son usage bien respectable. On voit bien usq qu'on ne cherchoit point alors de gens riches pour l'Ordre, puis qu'étant accoutumés à être à leur aise, ils n'en auroient pas en assez. Mais cela peint la pureté, la frugalité et la fidélité de ces Preux pris, blessés peut-être, déshonourés, leurs petites possessions brûlées, qui n'avoient pas de quoi se nourrir. On les aperçoit ensuite reprenant leur petit patrimoine, et vainqueurs,



XXX-230

le 15. Janvier 1596 sur le pied du précédent; mais S. M. qui mourut deux ans après, ne jouit pas de cette nouvelle concession.

Philippe III., son successeur en demanda le renouvellement et la confirmation, et Sa Sainteté, s'y étant prêtée par un autre Bref du 24. Novembre 1598, ce Prince disposa à différentes reprises de trente-deux Colliers, qui restoit à conférer, en réglant pareillement le rang de ceux qui en étoient pourvus, comme s'ils avoient été élus dans une seule promotion.

Dix ans après *Philippe III.*, désirant de supprimer cette sujétion de recourir continuellement au S. Siège, impétra de *Paul V.*

le 10. Avril 1608, un Bref pour pouvoir remplir, hors du Chapitre, tant les places qui étoient pour lors vacantes, que celles qui viendroient à vaquer dans la suite; en vertu de ce nouveau Bref il nomma trente Chevaliers, de sorte que durant son regne il en créa soixante-deux. Et comme il étoit devenu impossible depuis cette dernière concession, de suivre pour le rang, la mé-

me règle que l'on avoit observée précédemment, l'on se conforma pour ce point à l'ordre de réception, en prenant néanmoins égard aux motifs de préférence, qui concouroient en faveur de ceux qui reçurent le Collier en un même acte.

Philippe III., étant mort en 1621, son fils lui succéda sous le nom de *Philippe IV.* Il ordonna aussitôt de faire des instances auprès du Pape *Grégoire XV.*, pour l'obtention d'un Bref, semblable à celui que *Paul V.* avoit accordé au Roi son père; et en attendant ce nouveau pouvoir, il se procura du Nonce, qui étoit près de sa personne, une dispense sous la clause de *perinde valere*, en vertu de laquelle il commença à nommer aux places vacantes.

En 1647, lorsqu'il étoit question de procéder à l'investiture du *Comte de Bossu*, des *Princes de Ligne et de Chimai*, du *Comte du Roeux* et du *Duc d'Havré*, ils protestèrent tous cinq contre le rang qui leur étoit assigné. 2) Il y eut aussi une difficulté sur

ce

ce que le Chef et Souverain avoit commis pour assister à la dite investiture, le nommé *Goethaels*, un de ses archers de corps, qui n'avoit aucune qualité dans l'Ordre,

3) Je ne conçois pas la difficulté qui peut s'y rencontrer. Nous prenons notre rang du jour que nous sommes choisis, et comme nous sommes nommés dans la promotion.

Manuscrit sur velin contenant quatre pages, intitulé:

Ce sont les droits appartenant aux Officiers d'armes, à prendre et avoir des Princes, Chevaliers et Ecuyers, qui ont été à la noble école d'armes, tenue en cette ville de Bruxelles par un gentil écuyer des marches de Bourgogne, nommé Claude de Bouart, écuyer d'écuries de mon très redouté naturel et Souverain Seigneur l'Archiduc Philippe etc. Les 7. 10. 11. 13. 14. et 15. Décembre 1495. 4)

P 5

4) Ce

234

4) Ce sont ces titres et ces nuances qui caractérisent ces tems, où l'on vouloit que chacun fut à sa place, et plus ou moins considéré! Ecuyer, Gentilhomme, Monsieur, Messire, Sire, Seigneur, noble Chevalier, étoient selon leur degré de naissance; et obtenus par leurs cimenterres ou leurs lances, valaient mieux que les Barons et les Princes qu'on fait à présent pour de l'argent.

Extrait du besogné de trois Conseillers du grand Conseil, commissaires députés pour procéder en présence du Conseiller avocat fiscal, à l'examen d'Albert de Ligne, Prince d'Aremberg et de Barbençon, Chevalier de l'Ordre, détenu au Chateau d'Anvers. 5)

5) J'ai eu beau chercher, je n'ai pas pu trouver de quoi il avoit été accusé. Est-ce peut-être d'avoir fomenté un mécontentement dans les Pays-Bas, de concert avec le Cardinal de Richelieu, pour

XXX-234

235

pour favoriser les mécontents de la Hongrie, de la Bohême et de l'Autriche, soutenus par *Gustave Adolphe*, jusqu'à la mort qui arriva deux ans auparavant.

Voici ce qui résulte de cet extrait:

Le 11. Juillet 1634 les commissaires, arrivés au château d'Anvers, notifierent au *Prince de Barbençon* les ordres dont ils étoient chargés, touchant l'instruction de la cause, et particulièrement pour son examen. Ce Prince leur répondit, qu'en qualité de Chevalier il n'avoit d'autres juges que S. M. et les confrères de l'Ordre, mais que néanmoins, vu la difficulté de les assembler en nombre compétent, surtout dans les conjonctures actuelles, et désirant d'ailleurs obtenir brève justice, il étoit content de se soumettre au jugement du grand Conseil, et nullement d'autres juges particuliers à déléguer; déclarant en conséquence sous cette protestation, vouloir répondre devant ces commissaires aux interrogatoires qui lui seroient proposés, à condition aussi, que les réponses qu'il feroit devant eux

XXX-235

236

eux ne pourroient lui porter aucun préjudice, si dans la suite on vouloit donner contre son gré, d'autres juges que le grand Conseil, entendant que dans ce cas les réponses seroient tenues pour nulles et non faites. Les commissaires répliquèrent, que sur le pied de cette déclaration et protestation et sans préjudice aux soutenemens, que le conseiller fiscal pourroit faire au contraire, ils passeroient outre et recevraient les réponses, de quoi il lui fut donné acte, pour la conservation de son droit et de celui de l'Ordre.

Quelques papiers sur une difficulté qui s'éleva du tems du gouvernement de l'Archiduc Léopold entre les Chevaliers de l'Ordre et les maitres d'hôtel de son Altesse, ces derniers prétendant avoir rang sur les premiers, dans les fonctions publiques de la Cour. 6)

6) Comment peut-il y avoir un doute.

Les grands officiers de la Cour ne pa-
rois-

XXX-236

roissent pas les jours de nos cérémonies,
à moins d'être Chevaliers eux-mêmes.

On y trouve aussi des instructions données en 1658 au Roi d'armes *Goethaels*, chargé de la part des Chevaliers de remontrer à S. M. l'appui, que les maitres d'hôtel trouvoient dans la personne de l'Archiduc, tandis que les Chevaliers étoient privés dans l'entretens du droit qui leur compétoit.

Quelques papiers au sujet des poursuites faites par les Chevaliers en 1681 et 1682 contre la connoissance, que le Sénat de Milan s'étoit attribuée d'une affaire d'honneur entre le *Marquis César Visconti*, Chevalier de l'Ordre, et le fils de la *Marquise Octavia Visconti* épouse du *Marquis de Scaramusa*.

Voici le cas. Le fils de la *Marquise Octavia Visconti* avoit envoyé un défi au *Marquis César Visconti*, pour tirer raison de quelques coups de plat d'épée lâchés par un des gentilshommes de ce dernier, au

co-

cocher de cette Dame, dont le carrosse avoit par malheur heurté celui dans lequel étoit l'épouse de *César Visconti*. Celui-ci ayant accepté le défi, le *Comte de Mergar*, Gouverneur de Milan, en empêcha les suites, en ordonnant au *Marquis César Visconti*, de se rendre au château de Pavie, et en reléguant son adversaire dans un autre endroit. Le Marquis étant élargi peu après, le Sénat forma une action à sa charge, prétendant le juger suivant les lois. Les Chevaliers tacherent d'arrêter ces poursuites, soutenant qu'elles étoient contraires à leurs statuts, et s'appuyant d'ailleurs sur l'exemple du *Prince de Trivultio*, qui, ayant été attrait devant le même Sénat, pour avoir voulu faire massacrer un juge de la monnoye, cas beaucoup plus grief que celui dont il s'agissoit actuellement, fut renvoyé au jugement de l'Ordre, qui commit le plus ancien Chevalier, qui étoit à Milan, pour prendre connoissance de l'affaire. Les papiers que l'on a à la main ne fournissent pas d'autre notion sur cet objet.

7) Com-

Comment au lieu de se battre ces deux Chevaliers se sont-ils laissé arrêter? Nos premiers *Bourguignons Flamands* se seroient moqué de ce gouverneur. C'est que ceux-ci étoient d'un pays où l'on accusoit souvent d'avoir voulu massacrer. C'est ce qui arriva à ce *Trivulzio*, indigne de celui qui se fit tant d'honneur autrefois. C'étoient des Chevaliers qui n'étoient pas Chevaliers et qui, par faveur et ménagement de la Cour des honoroient l'Ordre. Il y avoit long-tems qu'on ne perdoit plus les Colliers dans les batailles.

Quelques papiers au sujet d'un ajournement personnel, décerné par le grand Conseil à l'instance des conseillers fiscaux, contre le *Prince de Ligne*, la *Duchesse d'Harvres* et quelques uns de leurs domestiques pour des excès qu'ils avoient commis contre l'autorité de Sa Majesté à l'occasion de

la visite que les officiers des droits d'entrée et de sortie vouloient faire d'un mulet appartenant au *Prince de Ligne*, et d'un chariot chargé de vin pour le *Duc d'Harvres* ⁸⁾.

8) Ce sont les petites gens, qui sont plus fiers que les grands, car ils cherchent toujours à les abaisser. Ceux qui les soutiennent, ne savent pas qu'ils se rapetissent eux-mêmes. C'est ce qui fait qu'on est quelque fois obligé de se faire justice soi-même, pour prévenir les plaintes, portées par ceux qui, sans doute, auroient été protégés; et cette protection a été le berceau du Jacobinisme.

Au sujet d'une difficulté survenue en 1712 entre le Conseil des finances, et le Trésorier de l'Ordre, *Humyn*.

Le Conseil des finances chargé par celui d'état, commit au gouvernement général, de faire payer au Trésorier 12000 florins pour

pour l'import de douze Colliers, que l'Empereur avoit ordonné à celui-ci de faire faire, enjoignit à cet Officier, au nom de S. M. par lettres du 1. Février 1712, d'informer combien de Colliers il avoit actuellement en garde? combien il en avoit encore à recouvrer des Chevaliers décédés? et pour qui étoient destinés ceux, qu'il venoit de faire faire? Sur quoi le Trésorier répondit le 4. du même mois, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit jamais rendu compte au Conseil des finances du trésor de l'Ordre, qui, disoit-il, appartient privativement au même Ordre et nullement à S. M., comme il l'avoit aussi fait connoître à l'Empereur, étant à Francfort, lorsque ce Prince lui avoit témoigné désirer que ce trésor fut transporté à Vienne, pour y former la chapelle; sur quoi S. M. avoit daigné lui déclarer, qu'elle ne vouloit point d'innovation ni de changement à cet égard. 9)

9) Dans tous les tems on a vu empiéter sur les droits, et déroger aux institutions. C'est la chicane des dicasters des
Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. Q Pays-

Pays-Bas, l'avidité des difficultés et l'usurpation des autorités, qui engagea l'Empereur *Joseph* à faire des changemens dans le gouvernement; tout cela joint à la rapine des gens de loi, à des abus chez les gens d'église, et à l'ignorance de l'Université de Louvain, qui ne faisoit que de mauvais prêtres, de mauvais médecins, de mauvais avocats, qui embrouilloient les consciences, les sântés, et les affaires.

Papiers au sujet d'un ajournement personnel, décerné le 11. Mars 1724, par le grand Conseil à l'instance du procureur général, contre le *Marquis de Westerloo*, pour avoir fait donner des coups de bâton à un payfan de sa terre à Westerloo, qui avoit chassé dans sa franche garenne. ^{1°)}

^{1°)} C'étoit une malice du *Marquis de Prié*, substitut au gouvernement du *Prince Eugène* trompé par lui.

Quand il y a quelque chose dans ce genre là, contre l'ordre, on peut faire une reprimande; mais ne jamais laisser
en

en justice réglée, surtout quand on n'est pas en droit, comme dans cette affaire-ci. Mais ce Piemontois savoit, que *Mr. de Westerloo* étoit mal à la Cour de Vienne, pour ses prétendues conjurations avec *Mr. de Richelieu*, apparitions du diable etc.

Il avoit été exilé pour cela dans son château. Le *Maréchal de Richelieu* m'a dit, que c'étoit sans y croire et pour s'amuser, qu'ils s'étoient laissé mystifier par un aumonier du régiment de *Bonneval*, qui leur avoit promis de voir tout ce qu'ils n'ont pas vu. Cela ne lui en coûta pas moins son ambassade. Il étoit aussi aimé des femmes de Vienne que détesté des hommes. Le Nonce s'en mêla, et *Mr. le Duc* fut chassé, ou, pour dire plus honnêtement, rappelé. J'en ai eu le cordon bleu, me dit-il, à mon arrivée pour me consoler, et je bénis *Charles VI.* de n'être plus obligé de le suivre à toutes les cérémonies d'église, où pour

me faire honneur, et faire mon salut,
il me donnoit cruellement un banc.

Copie d'une représentation du *Comte de Ligne*, se plaignant de ce que nonobstant les ordres prohibitifs du gouvernement, les Etats de Hainaut ne cessoient de le molester pour obtenir le paiement de quelques impôts, dont ils prétendoient, que feu son père leur étoit encore redevable; avec une lettre aux Etats du Hainaut du 14. Septembre 1585. ¹¹⁾

¹¹⁾ A force de faire des tentatives, les gens de la finance ont réussi. J'ai été le premier de ma maison et de l'Ordre, obligé à les payer, et cela me coûtoit plus de 20,000 florins par an. Le *Duc d'Areberg* a été aussi dans le même cas.

Le gouvernement interdit très expressément, par cette lettre, aux Etats de Hainaut, toutes poursuites à la charge du *Comte de Ligne*, pour les impôts dont il s'agit,
d'au-

d'autant, que feu son père, comme Chevalier de l'Ordre, en avoit été déclaré exempt, nommément par une dépêche du 12. Avril 1584.

Lettre du Prince de Nassau au Trésorier datée de Buremonde du 10. Mars 1694.

Ce Chevalier y témoigne son mécontentement de ce que *le Duc de Holstein et le Prince de Ligne*, sans la participation de leurs confrères, avoient suggéré à *l'Electeur de Bavière*, ainsi que le Trésorier l'avoit mandé, une imposition sur les carolles et les domestiques.

Décret original de l'Archiduc Léopold, Gouverneur général des Pays-Bas, datée du 15. Février 1650, en faveur du Prince de Ligne.

Il y déclare de l'avis de ceux des finances, que *le Prince de Ligne*, Chevalier de l'Ordre, devoit être réputé présent près de la personne du Souverain, pour le tems ef-

Q 3

fectif

246

fectif de sa prison en France, et qu'en conséquence il devoit lui être payé pour ce tems-là, l'émolument de pain et vin, sans cependant que cela put être tiré à conséquence. ¹²⁾

¹²⁾ Ce n'étoit pas certainement pour la somme, mais pour le droit qu'il faut soutenir.

Papiers au sujet de différentes requêtes présentées par le *Duc d'Aremberg* en 1709, 1714 et 1749 pour obtenir le payement du pain et vin, pour le tems, qu'il avoit été en campagne, à Vienne et en commission, avec plusieurs ordonnances dépêchées conformément à ses demandes, et des avis rendus sur la matière par le Trésorier de l'Ordre.

L'on observa ici d'après la rescription du Trésorier *Patin*, qui fut oui sur la dernière demande du *Duc d'Aremberg*, que, quoique le pain et vin ne soient dûs aux Chevaliers, que pour les jours qu'ils sont en Cour, néanmoins le gouvernement, en considération

XXX-246

ration des absences, qu'ils étoient obligés de faire pour le service du Souverain, s'est quelquefois écarté de cette règle. Outre les exemples rapportés aux articles précédens, la même condescendance a eu lieu en 1709, à l'égard du *Marquis de Westerloo*, pour les absences qu'il avoit faites à Aix-la-Chapelle, et durant la campagne d'Hochstett; en 1716 en faveur du *Duc d'Artemberg* pour les voyages qu'il avoit fait à Vienne et à la Haye; et finalement en 1737 pour le même Duc, à cause de quelques autres absences, qu'il avoit faites pour des affaires de service. ¹³⁾

¹³⁾ C'est le dégoût de demander, qui m'a empêché d'en faire autant. Je l'aurois pu pour les années 1778. 79. 84. 85. 87. 88. 89. 90. 91. 93. J'ai fait de plus grand sacrifice à mon zèle, la dépense pour les espions, les voyages et les transports de mes équipages de campagne d'un bout de l'Europe à l'autre, 100,000 florins à mon régiment, y en ayant laissé les 4000 de gages pendant

248

25 ans, et peut-être 100,000 autres encore pendant 50 ans de service, en hopitaux, pensions, viande, vin, vinaigre, eau de vie, paille, légumes, guides, pain, pour les corps que je commandois, à qui on l'en laissoit manquer, présens, encouragemens et récompenses de valeur ou de fatigue.

Des lettres patentes originales du 27. Novembre 1508, par lesquelles l'Empereur *Maximilien*, en qualité de tuteur de *l'Archiduc Charles, Prince d'Espagne*, commet *Thomas Isaac* à l'effet de se rendre en Angleterre pour y porter et engager au Roi la riche fleur de Lys du même Archiduc, pour la somme de 50,000 couronnes d'or, destinée à faire face aux frais de la guerre.

On rapporte dans une des pièces annoncées dans cet article, que cette fleur de Lys, qui étoit une des plus précieuses bagues qu'il y eut alors, avoit encore été engagée pour une pareille somme; ensuite pour 70,000 livres,

XXX-248

livres, et une troisième fois pour 80,000 livres, à quarante gros la livre, mais qu'elle avoit toujours été dégagée. ¹⁴⁾

¹⁴⁾ C'est par une suite du goût, que j'ai pour les rapprochemens, qui seuls peuvent dédommager de la sécheresse de l'histoire, et pour les comparaisons d'un tems à l'autre, que j'ai entrepris des notes sur un sujet, qui paroît bien stérile. Par exemple, je vois une bague de cette petite valeur destinée aux frais de la guerre; et à présent qu'il y a eu des campagnes, qui ont été jusqu'à 160 millions de florins d'Allemagne.

Copie d'un acte du Roi Chef et Souverain du 31. Mars 1627, agréant la démission, que le *Marquis de Los Balbaces* fit de la dignité de Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, lorsqu'il parvint à la Commanderie de Castille, attachée à l'Ordre de S. Jacques, incompatible avec le premier. ¹⁵⁾

¹⁵⁾ Il ne falloit pas choisir un pauvre Chevalier, qui cesse de l'être pour une che-

valerie qui rapporte de l'argent. Cet homme n'en avoit pas dans le coeur. C'est dommage qu'il y ait eu des Espagnols et des Italiens, gens de cour et d'affaire et point militaires.

Dépêche originale du Chef et Souverain à l'Infante Isabelle du Mois de Janvier 1628.

Le Chef et Souverain l'informant d'avoir augmenté le nombre des Chevaliers, qui étoit de cinquante, jusqu'à celui de soixante, ¹⁶⁾ la requiert de faire faire par la voie des finances, dix nouveaux Colliers et autant d'exemplaires des statuts, et même quelques uns de plus, en latin et en françois, voulant que le tout soit ensuite remis au Trésorier de l'Ordre, qui en disposeroit suivant qu'il lui seroit mandé. Il y a aussi une lettre de S. M. au Trésorier pour l'informer de cette disposition, et une autre en espagnol, du Chancelier de l'Ordre à l'Infante sur le même sujet.

¹⁶⁾ C'étoit un moyen de nuire à l'Ordre bien soutenu du côté de la
no-

noblesse, mais nullement du côté du mérite.

Assemblée que les Chevaliers tinrent à Bruxelles en 1701, sans la participation de l'Electeur de Bavière.

Cette assemblée indiquée par le *Prince de Ligne*, le plus ancien Chevalier, eut pour objet de régler, comment ils se conduiroient à l'égard des funérailles du Roi catholique *Charles II.*, qui devoient se célébrer dans l'église de Ste. Gudule les 17. et 18. Janvier. La résolution, que l'on y prit, portoit qu'ils paroistroient tous à ce service en manteau long à queue trainante; qu'ils ne se conformeroient point en cette occasion, à la coutume abusivement introduite dès l'arrivée de S. A. E. à Bruxelles, d'aller en corps recevoir ce Prince à son carrosse. Ils le regardoient comme tenant la place du Roi, à qui seul appartenoit cet honneur, et dans le cas présent, le Roi ¹⁷⁾ étant représenté par la tombe qui lui étoit élevée,

ils

XXX-251

ils ne pouvoient considérer S. A. E. comme représentant le Roi, qu'après que, la Messe achevée, le Roi d'armes auroit crié par trois fois: Le Roi est mort; Vive le Roi *Philippe V.*, et ils convinrent, qu'alors, regardant l'Electeur comme représentant ce nouveau Monarque, ils l'accompagneroient jusqu'à son carosse.

17) C'est une petite nuance si fine, que mon grand-père devoit être bien fin pour la saisir, et a eu tort, je crois, de se brouiller avec ce Prince très aimable. Mais comment ne l'a-t-il pas averti comme Chevalier, si ce n'étoit pas comme Gouverneur général? car il l'étoit sûrement. Il faut, pour refuser un acte d'égard, être sûr, non seulement d'avoir raison, mais de n'en pas avoir de mortification.

Cet arrangement, concerté la veille des funérailles, sans la participation de S. A. E., indisposa beaucoup ce Prince contre les Chevaliers. Il fit éclater son ressentiment aux

vigiles même, lorsqu'au sortir de l'église passant devant eux, il leur adressa ces paroles à haute voix et d'un air courroucé: Je Vous apprendrai, Messieurs, à tenir Chapitre sans m'en avertir et à régler de nouvelles étiquettes; l'on m'en fera justice, ou je me la ferai moi-même. ¹⁸⁾

¹⁸⁾ Ce propos-là étoit désagréable à entendre. J'aurois voulu que mon bon oncle ayeul, un peu difficultueux et pointilleux, à ce qui me paroît, lui dit: Si cette justice-ci n'est pas de mon goût, je me la ferai aussi. Ou il ne faut pas commencer, ou il faut être mauvaise tête tout-à-fait.

Cette affaire fut suivie de quelques démonstrations de la part de S. A. E. envers les Chevaliers, qui avoient composé l'assemblée dont il s'agit. Le même soir le *Marquis de Westerlo* et le *Prince d'Aquaviva*, reçurent par un Adjudant de cour, l'ordre de se rendre incessamment à leur garnison,

et

et n'y ayant pas satisfait assez promptement, ils furent conduits le lendemain de grand matin, par le même Adjudant, au château de Vilvorde, d'où on les transporta peu après, le premier au château d'Anvers, et le second à celui de Namur. Le *Marquis de Risbourg* fut aussi chargé de retourner d'abord à sa garnison, mais outre que cet ordre lui fut infinué par un Lieutenant-Général, on ne le traita pas avec autant de rigueur que les deux premiers. Les autres, savoir: les *Princes de Ligne, de la Tour, de Berghes et de Rubempré*, eurent les arrêts chez eux. ¹⁹⁾

¹⁹⁾ Pour les arrêts, il n'y a pas grand mal, d'ailleurs mon *Ligne* fut mieux traité que les trois autres. Il n'y a que l'air courroucé, le: je Vous apprendrai, et: justice moi-même, dont l'Électeur pouvoit se passer.

Les pièces qui composent cet article sont
1.) une lettre du *Marquis de Westerloo* à un de ses amis, d'où l'on a tiré les détails ci-dessus, laquelle contient encore quelques

au-

255

autres particularités sur le peu d'égard, que l'Electeur avoit pour tous les Chevaliers indifféremment; 2.) une lettre imprimée en espagnol, adressée à S. M. par le *Marquis de Westerloo*, et datée du chateau d'Anvers du 25. Janvier 1701, par laquelle, justifiant sa conduite, il se plaint de l'irrégularité du procédé de l'Electeur, comme contraire aux statuts et ordonnances de l'Ordre; 3.) la copie d'une lettre de S. M. au *Marquis de Bedmar*, en espagnol, datée du 19. Mai 1701, touchant le même objet. Par cette dernière lettre S. M., sur le compte que l'Electeur lui avoit rendu de cette affaire, enjoint au *Marquis de Bedmar*, d'insinuer aux Chevaliers, qu'elle désapprouvoit fort le parti, qu'ils avoient pris de s'assembler sans la participation de ce Prince; voulant S. M. que ce ministre leur ordonna d'en faire leurs excuses à l'Electeur, aussitôt que celui-ci seroit de retour dans ses pays. 2°)

2°) Voilà ce qu'il y a encore de pis; à la place de mon grand-père je me serois dit malade ou absent, ou auparavant j'au-

XXX-255

256

j'aurois été trouver le Chef et Souve-
rain pour faire valoir mes raisons.

Le Trésorier de l'Ordre *Humyn*, d'après l'avis de l'Archevêque de Malines et de deux habiles casuistes, qu'il avoit consultés, fut aussi de sentiment, que dans les conjonctures actuelles S. M. avoit la faculté de nommer des Chevaliers sans Bulle, mais qu'à la paix elle pourroit s'en procurer une; observant que *Philippe III.*, et *Philippe IV.* avoient fait plusieurs élections hors du Chapitre, pour lesquels ils n'avoient impétré des Brefs que trois et quatre ans après. ²¹⁾

²¹⁾ Il est inouï que cet usage ridicule ait duré si longtems.

Actes concernant l'interdiction, que le Lieutenant du premier Roi d'armes fit en 1713 au *Prince de Berghe* et au *Duc de Bisache*, qui se trouvoient à Bruxelles, de paroître avec l'Ordre de la Toison d'or, qu'ils portoient par nomination du *Duc d'Anjou.* ²²⁾

22)

XXX-256

²²⁾ C'étoit très bien fait, et malgré le traité qui a laissé la Toison aux Espagnols, je trouverai toujours que c'est une fausse loge, où l'on n'a ni le trésor de l'Ordre, ni les archives, ni les habits, ni les cérémonies, et la maison d'Autriche allemande étoit l'héritière des Pays-Bas, chef de lieu et berceau de l'institution.

Extrait de l'histoire des animaux par *Aldrovandus*, sur ce qu'il dit du mouton, avec les notes marginales d'*Olivier de Vreeld* de Brugges. Fol. I.

Cette pièce roule principalement sur ce que les poètes ont écrit de la Toison d'or, que *Phryxus* laissa à Colchos.

Illustration de six sortes de Toisons, proposées à *Philippe le Bon*, par *Messire Jean Germain*, Evêque de Nevers, et premier Chancelier de l'Ordre. Fol. 52. ²³⁾

Mel. T. 30. Oeuvres mêlées T. 16. R ²³⁾

258.

²³) C'étoit là sûrement le cachet du mauvais goût, du tems, du sujet et du pays. Il ne manqueroit plus que d'avoir fait cet agréable tour de force en Flamand. C'étoit la patrie des bons Chevaliers, des bons soldats, des bons agriculteurs, mais non celle des poètes.

Lettre sur un portrait du bon *Duc Philippe*, vêtu en pèlerin de Jerusalein. ²⁴)

²⁴) Ce Jerusalein tournoit encore la tête de ces bonnes gens. On auroit dû mettre aux petites maisons leurs confesseurs, qui leur en parloient toujours. Je suis sûr que ces Turcs, qui ignorent tout, encore à présent, jusqu'au nom de leur père, n'ont jamais su, qu'il y avoit des Chrétiens dans le monde; et la raison, qui faisoit venir chez eux des Européens, tantôt le sabre et tantôt le cha-pelet à la main, la cuirasse ou des co-quilles par devant et par derrière, le

cas-

XXX-258

259

casque sur la tête ou le chapeau gris rabattu, avec une lance ou un gros bâton d'avengle.

Oraison latine, prononcée par celui, qui apporta à *Philippe le Bon* l'épée bénite par le Pape *Pie II.* ²⁵⁾

²⁵⁾ J'ai appris par des plaisanteries du grand *Frédéric* sur le bruit, qui avoit couru, que le Pape en avoit envoyé une au *Maréchal Daun*, que cela ne se faisoit jamais que pour une guerre contre les Turcs. Je suis sûr qu'il ne l'a pas cru, car *Benoit XIV.* avoit trop d'esprit pour cela, et le Cardinal *Passionei*, ami de *Voltaire* l'en eut empêché.

Inscription du tableau du *Comte de Nevers*, quand il fut privé de l'Ordre. Fol. 153. ²⁶⁾

Le Chapitre tenu en 1468 déclara ce Chevalier par contumace déchu de cette qualité,

R 2

pour

XXX-259

pour cause de sortilège et de superstition. Le tableau de ses armes fut en conséquence ôté des églises, où il étoit placé, et l'on y substitua l'inscription dont il s'agit, qui portoit la cause de sa dégradation. Cette affaire se trouve rappelée dans le précis que l'on a donné des actes de ce Chapitre.

²⁶) Je voudrois savoir les forcelleries qu'il a faites, et sur quoi cela étoit fondé. Ce portrait du forcier chassé de l'Ordre, cette inscription, les armoiries renversées ou arrachées, étoient, je crois, bien bons à voir.

Corrections des Chefs et Souverains de l'Ordre dès l'an 1468, jusqu'en 1545, tirées des registres. Fol. 159.

Ce sont les résultats des délibérations capitulaires, tenues sur les vies et mœurs des Chefs et Souverains de ces tems. ²⁷)

²⁷) Le grand *Charles V.*, qui avoit plus à gagner qu'à perdre, s'y est soumis, mais son vilain fils savoit trop ce qu'il

y

y avoit à dire du meurtrier de *Don Carlos* son successeur.

Avis d'Olivier de la Marche pour célébrer dignement un Chapitre de l'Ordre quant aux statuts. Fol. 224.

Olivier de la Marche, qui étoit premier maitre d'hôtel de *l'Archiduc Philippe*, présenta cet avis au Chapitre assemblé à Malines en 1491. Outre un détail des fonctions de maitre d'hôtel, relativement aux festins qui se donnoient à l'occasion de la tenue d'un Chapitre, cette pièce contient encore quelque chose sur l'institution de l'Ordre, et sur les cérémonies, qui accompagnent de pareilles assemblées. Par une note marginale il est dit, que l'auteur étoit très au fait de ce qui regardoit la cuisine, mais que, pour ce qui concernoit les autres points qu'il traitoit dans son avis, il n'y entendoit rien. ²⁸⁾

²⁸⁾ Cet éloge du maitre d'hôtel pour son talent en festins, est le plus grand qu'on

R 3

puisse

262

puisse faire. Il étoit en bon pays pour cela, pays de mouton d'Ardenne, de veau de Gand, de chapon de Brugges, de poulardes de Campine, de déjeuners de Malines, de tête de cochon d'Alost, de lapins d'Estambrugges, de dindons du pays de Waes, d'huîtres d'Ostende et de poisson de mer de Blankenberg.

Peu importe que cet auteur bien estimé d'ailleurs pour tout ce qu'il a écrit, ait eu tort sur d'autres points.

Note sommaire touchant une monnoye, appelée Toison. ²⁹⁾

²⁹⁾ Je n'en ai jamais entendu parler, je n'ai pas pu rencontrer le manuscrit, qui apprend la valeur et le tems, que cette monnoye a eu cours.

Relation de l'ambassade du *Comte de Ligne*, envoyé en Pologne pour porter le Col.

XXX-262

Collier de l'Ordre au Roi *Sigismond*, accompagné de *François Damant* Roi d'armes de l'Ordre. 3^o)

3^o) J'ai trouvé dans l'histoire que nous avons fait, dans notre maison, beaucoup d'ambassades, sans jamais être restés à aucune cour comme ambassadeurs, ce qui nous auroit détourné du métier des armes, qui me paroît avoir été toujours notre passion de père en fils, et dont nos Souverains se sont bien trouvé. Il paroît aussi que nous n'avons jamais connu l'intrigue et la petite politique; pour la grande elle appartient à tous ceux qui, ayant un grand rang dans le monde, sont toujours dans le cas de la pratiquer, par la connoissance d'homme d'abord, et puis par les affaires dont, même sans mission, il est impossible de ne pas se mêler.

Investiture des *Princes de Ligne* et de *Chimai*, du *Comte du Reux* et du *Duc*
R 4' d'Ha.

d'Havré, en l'an 1646, en laquelle se voient plusieurs choses notables, à savoir: l'exclusion du dit archer *Goethaels*, commis à la susdite investiture, aussi bien qu'à la précédente, et diverses protestations des Chevaliers, en matière de préséance, attendu que le greffier avoit conçu la lettre du Roi contre le style et directement contre les statuts de l'Ordre.

Le *Prince de Ligue* fonda sa prétention pour la préséance, sur ce qu'il étoit armé Chevalier, et que les autres ne l'étoient pas; à quoi le *Comte d'Isenbourg* répliqua, qu'il ne pouvoit se prévaloir de ce titre, parcequ'il avoit reçu la chevalerie d'un Prince étranger, savoir du *Duc de Lorraine*, ce qui étoit contraire aux édits héraldiques de S. M. ³¹⁾

³¹⁾ Il y avoit donc encore alors ce bel usage de donner les éperons. Je me ferois adressé à un descendant de celui-là, au *Prince Charles de Lorraine*, pour les tenir de lui, car il avoit de la chevalerie de sa maison, qui a tant illustré

fré le dix-septième siècle par son courage. Je vois dans tout ceci trois de mes ancêtres, un peu à prétentions pour l'exactitude en tout. Il n'y a pas de mal à cela, dès que cela n'est pas poussé trop loin.

Description d'un Tournois fait à Bruxelles l'an 1516. ³²⁾

³²⁾ C'étoit un bon jeu de paix et de repos, image de la guerre, où les *Flamands* et les *Bourguignons* s'étoient distingués dans les tems les plus reculés; sans le nom de ceux qui s'y trouvoient dans le douzième siècle, les croisades et quelques inscriptions de tombeau; la noblesse ne seroit que fabuleuse. Il n'y a presque que cela de sûr; ce n'est pas précisément le même sang qui coule dans les veines de père en fils. Combien de jeunes et gentils écuyers, et même les serves de ceux-ci, n'y ont-ils pas

266

pas mêlé le leur; plaifant mieux qu'un vieux Baron, transpirant en quittant fa cotte-d'armes, le front couvert de fueur, de pouffière et peut-être de taillades! mais fon foi-difant fils, apprend la gloire du foi-difant père et veut en avoir autant, ou le furpaffer.

Lettre du Roi au Tréforier de l'Ordre, fur la décharge du fils du *Baron de Neuhaus*, dont le père, Chevalier de l'Ordre, s'étoit noyé dans le Danube avec fon Collier. ³³)

Il étoit queftion dans cette lettre, datée d'Espagne du 8. Mars 1585, de décharger le fils de ce Chevalier, de la refitution du Collier de fon père.

³³) Il eft auffi extraordinaire d'aller nager avec fon Collier, qu'un Chancelier en prenne le divertiffement, et qu'on reproche au fils la perte de ce Collier.

Relation manufcrite d'une afsemblée de Chevaliers, portant pour titre: *Comme le Roi*

XXX-266

267

Roi Regimonde d'Ibérie, pour solemniser la paix, célébra en la ville de Gordune, la fête du noble Ordre de la milice de Colques; et comme par commune voix des Chevaliers du même, (Ordre) furent entre autres Princes, élus pour être de leur compagnie, le Prince Polimantes d'Arfine et le Comte Antidorou de Necence, et comme bientôt après, le dit Roi partit des pays de Cisrhene pour le dit Ibérie.

Mais suivant une petite note, mise en marge de cette pièce, et qu'il est d'ailleurs facile de le reconnoître, par le contenu de la pièce même, il y est question du Chapitre tenu à Gand en 1559 par le Roi *Philippe II*. Tous les noms propres y sont déguifés sous des dénominations étrangères, semblables à celles qui se trouvent dans le titre transcrit ci-dessus.

Au reste on remarque à la lecture de cette pièce, qui n'est que de quatre pages, qu'elle fait partie d'un ouvrage composé de
plx.

XXX-267

plusieurs volumes, dans lequel, entre autres sujets, il est traité des troubles arrivés aux Pays-Bas quelque tems après, que *Philippe II.* en fut parti pour l'Espagne; mais on ne voit pas quel est le titre de cet ouvrage, ni qui en est l'auteur. ³⁴) Quant au contenu de la pièce dont il s'agit, l'auteur commence par rapporter les raisons, qui ont donné lieu à la tenue du Chapitre, dont il fait la description, et l'origine et les motifs de la prétendue milice de Colques, ainsi que les accoutremens affectés à ses membres. Il détaille ensuite les cérémonies observées à l'occasion de cette assemblée capitulaire, et la façon dont s'y fit l'élection des nouveaux Chevaliers. Il finit son discours par le départ de *Philippe II.* pour l'Espagne, où, dit-il, entre autres raisons également pressantes, les circonstances de la mort de *César Carlipente* son père, et celle des Reines ses tantes, l'avoient obligé de se rendre, après avoir pourvu préalablement aux affaires des Provinces de la Cisrhénane, dont il donna le gouverne-
ment

ment général à sa soeur, la Duchesse de
Christophe, qu'il avoit fait venir de Latie. ³⁵⁾

³⁴⁾ Je conçois qu'il ne s'en est pas vanté.

C'est ce que nous avons vu souvent, des
satyres de plusieurs régnes, par allégo-
ries et anagrammes, comme par exem-
ple, celui de *Louis XV.* dans *les amours*
de Leoquinizuls Sophi de Perse.

³⁵⁾ Je suis fâché que l'auteur n'ait pas
étendu plus loin son histoire par mé-
taphore, et jusqu'au *Duc d'Albe.* Ce
qui le justifie sur la sévérité à l'égard de
ses deux anciens amis, comme il disoit
lui-même, et braves compagnons d'ar-
mes, c'est qu'il rendit compte au Roi
de leur arrestation; il demandoit grace
peut-être pour eux, ou exil tout au
plus. On sait au moins qu'il demanda
des ordres pour la procédure; il ne re-
çut pas de réponse, il l'attendit en vain.
Un courier pouvoit être à Bruxelles de
Madrid en huit jours. Le tems pres-
soit et il en arriva ce qu'on sait.

Récit

Récit d'un combat singulier, qui se fit sur la grande place d'Arras le 20. Juin 1451, entre *Maillotin de Bours* et *Hector de Flavy*, en présence de *Philippe le Bon* et des parens et amis des deux champions. Cette pièce, qui n'est pas cotée, suit immédiatement la précédente.

La cause de ce combat fut, que les deux champions s'étoient entre accusés auprès de *Philippe le Bon*, pour auteur d'un complot, tendant à se ranger du parti ennemi. ³⁶⁾

³⁶⁾ Donc on favoit alors arranger l'honneur et la religion. Qui en avoit plus que ce bon Duc, à ses maitresses et ses bâtards près? Ce sont des suites de la fragilité humaine, mais on ne fut jamais plus chrétien que lui et ses frères les Chevaliers. Je suis sûr, qu'ils ont communié auparavant. Il y avoit de quoi se battre, car il y avoit de la calomnie sur jeu d'une part ou de l'autre, et sur un sujet bien grave. Eh bien, que pour un sujet pareil, un démenti, un geste,

geste, un gros mot, le Pape, ainsi que j'ai dit, tranquillise le coeur des braves et l'ame des dévots; et que leur justice, qui ne favorise que les lâches, ne se mêle que de petites affaires de filles, de jeux et de plaisanteries mal entendues par des esprits bourrus ou lents, qui, n'y sachant pas répondre, trouvent plus court de se battre.

Détail très circonstancié du banquet ou festin, donné à Lille en Février 1453 à la Cour de *Philippe le Bon*, Duc de Bourgogne. Fol. 77.

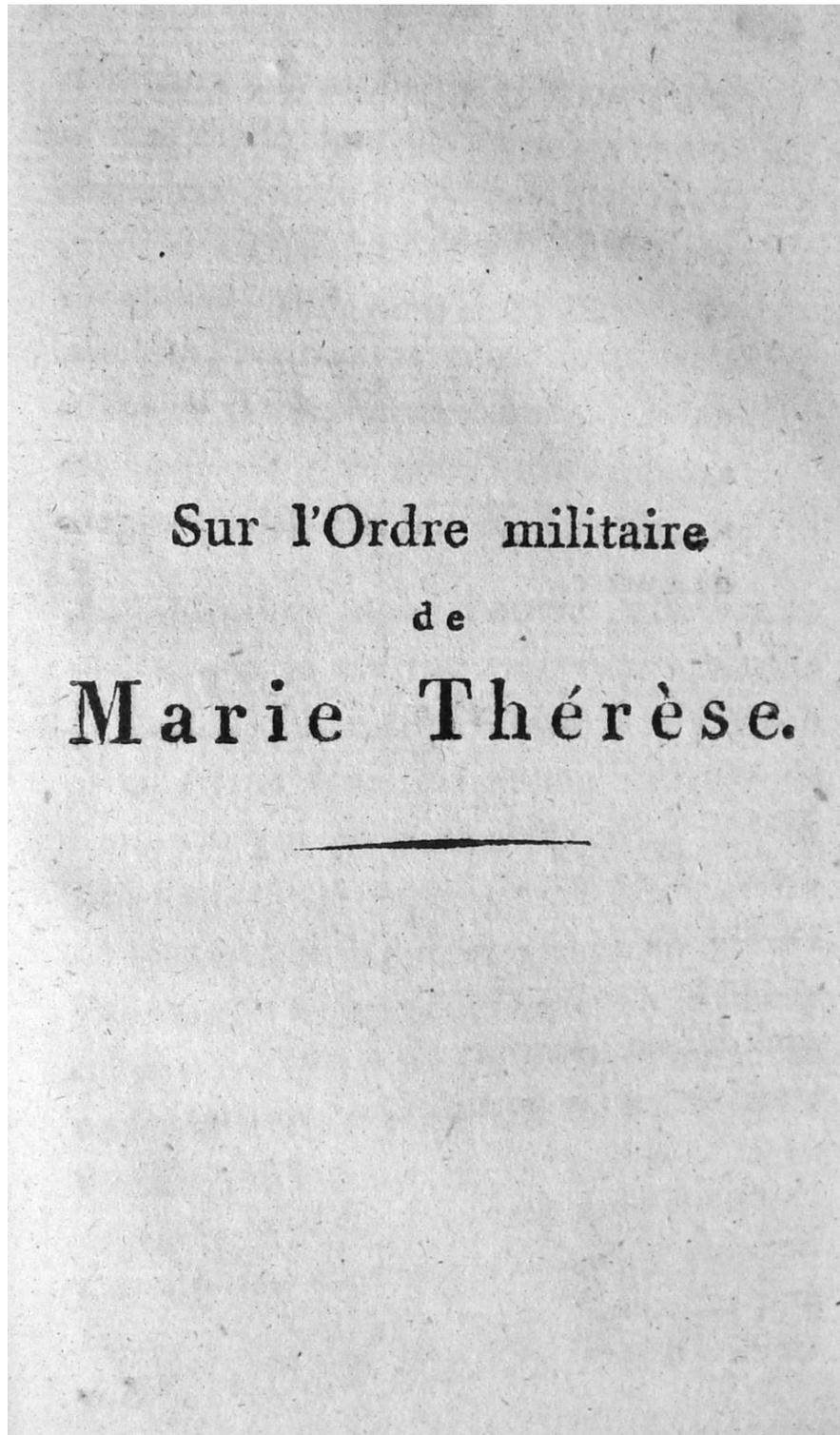
Cette fête singulière et extraordinairement magnifique se fit pour la croisade contre les Turcs, qui venoient d'achever la conquête de l'Empire d'Orient par la prise de Constantinople. ³⁷⁾

³⁷⁾ Je n'entends pas cela; étoit-ce pour s'en réjouir? il n'y avoit pas de quoi, pas plus que pour s'en affliger. Si c'étoit

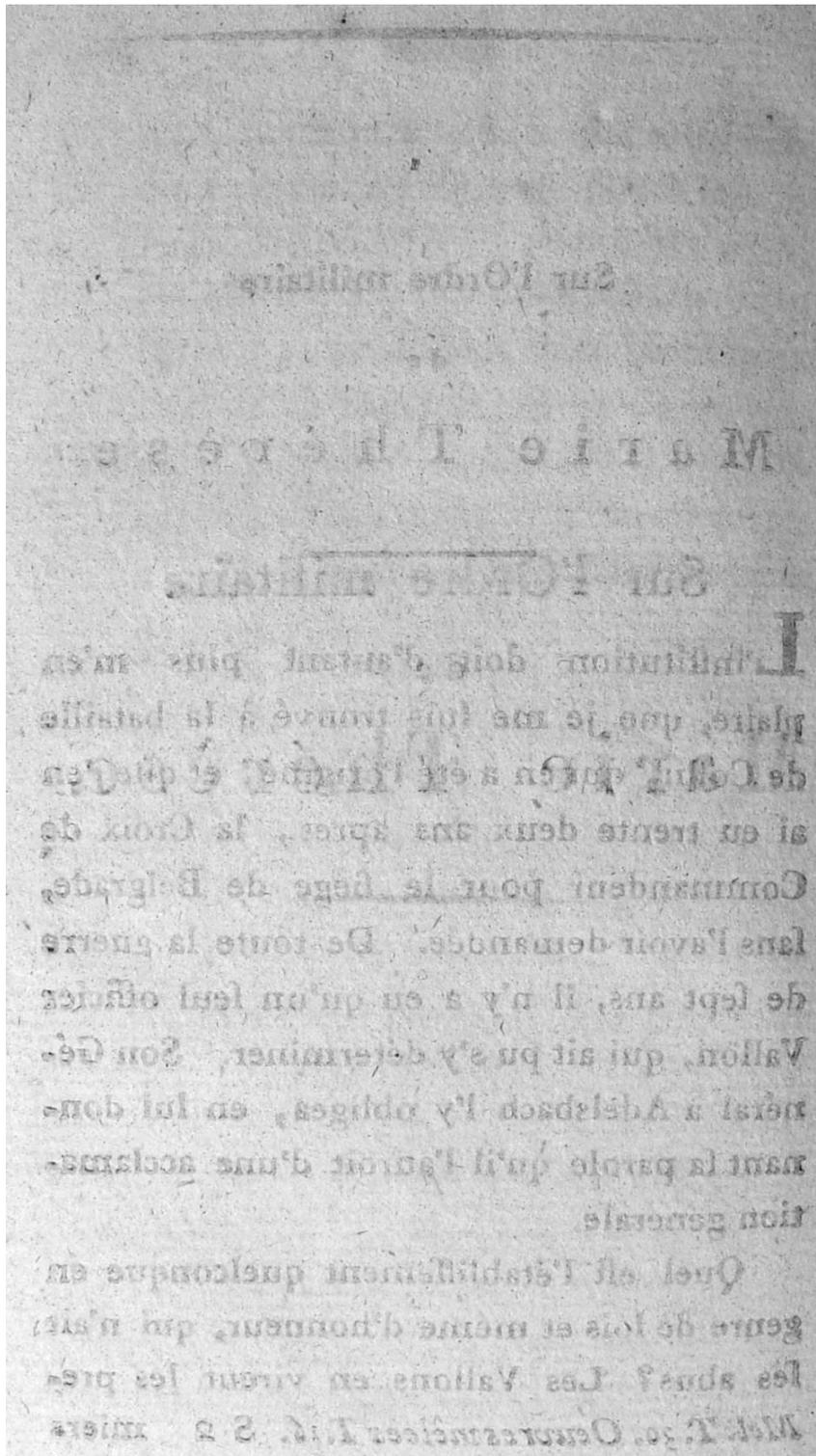
toit pour faire entendre que tout étoit dit, et qu'on ne songeroit plus à se croiser, c'étoit bien fait. En tout, ces repas, ces festins, ces assemblées, ces fêtes, ces chapitres étoient bien faits pour l'union des preux et loyaux Chevaliers, qui y disoient sûrement tout, ce qu'ils avoient dans l'ame, et y ferroient les noeuds de l'union si nécessaire aux gens de guerre.

Fin.

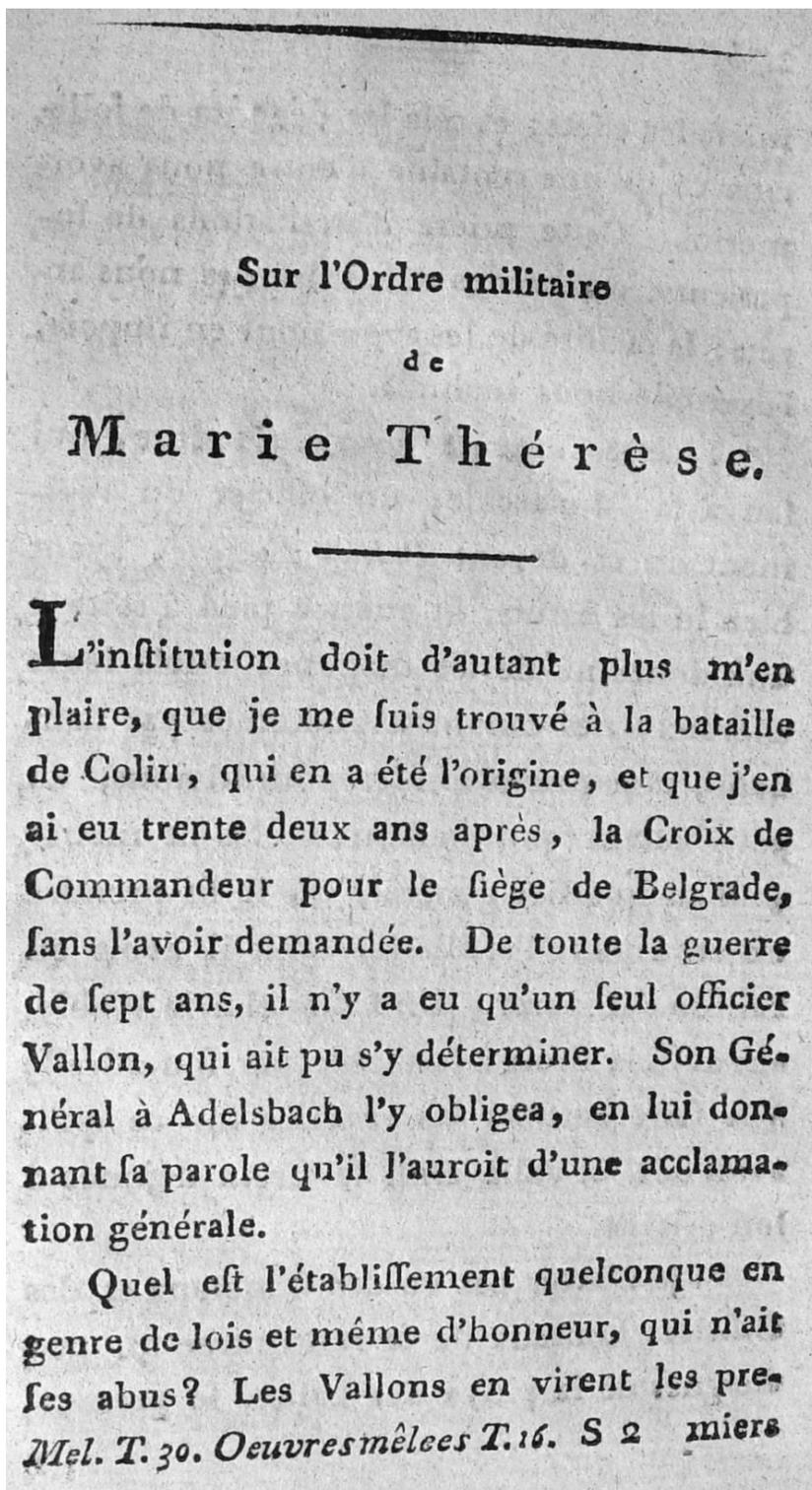
Sur



XXX-[273] titre particulier



XXX-[274] blanche



XXX-275

miers les effets; et cela les dégoûta de solliciter ce qu'une centaine d'entre nous avoit mérité. Cette prière d'attestations de supérieurs, camarades et subalternes nous arrêta; la facilité de les avoir nous en imposa, l'exemple nous repoussa.

A cette fameuse journée même, qui sauva la Monarchie, un officier du régiment du ci-devant *Prince Eugene*, ayant bien lu les statuts, fit mettre pied à terre à une douzaine de ses dragons, attela leurs chevaux à des canons abandonnés par l'ennemi, et par nous qui les poursuivions, en nous battant continuellement, les fit mener ainsi au quartier général, où il fit prendre un reçu pour l'artillerie, dont il avoit eu l'air de s'emparer. Un Colonel à la diable, eut aussi la Croix à la diable par son adresse à se faire certifier ses rêveries sur ce qu'il avoit fait, et voilà ainsi la Croix déjouée à son origine.

Si je n'avois pas vu des Généraux et des Officiers honteux de se rencontrer un peu éloignés de la pluye des balles, se promet-

tre

tre des certificats mutuels de bravoure, pour servir au premier Chapitre, je ne dirois pas du mal de ce moyen d'y réussir, mais voici, je crois, ce qui pourroit remédier à ce qu'on ne peut gueres, sans cela éviter.

Chaque Général, après la bataille, nommeroit chaque officier qu'il auroit vu se distinguer, et obligeroit leurs voisins à dire, les uns des autres, les beaux traits qu'ils auroient vus. Comme la fumée et la poussière en empêchent souvent, et que d'ailleurs ces jours là chacun est occupé de soi, le Général commandant ordonneroit à chaque officier de lui écrire ce qu'il a fait de distingué, et aux Généraux et Officiers d'Etat-Major de s'en informer, pour en savoir la vérité; alors il distribueroit la Croix de son Chef, ou bien assembleroit un Chapitre, pour discuter encore mieux les demandes de chaque candidat.

L'opinion y présideroit plutôt qu'une règle dangereuse à suivre, qui fait souvent que la forme fait tort au fonds. De braves gens qui savent se battre et point écrire, s'y

prennent mal, ou ne savent pas qu'il y a un Chapitre, ni où trouver leurs donneurs d'attestations.

Les adroits n'en manquent pas une. Les papiers des autres arrivent un quart d'heure trop tard. „Le Chapitre est „fermé, dit-on, j'en suis fâché,„; mais les affaires des autres sont en ordre. Si leur affaire a exigé plus de prudence que de valeur, Mrs. du Chapitre qui l'ont eu de cette manière, sont pour eux.

Un autre a beau dire: Mais Mr. ne s'est gueres battu dans tout cela. „N'importe, lui repond-on, il en a plus de mérite, et puis il n'a pas eu d'ordre, regardés les statuts.”

Mais Mr. dis-je alors, on a ordonné à ce Colonel de charger avec son régiment, ou peut-être à ce Commandant d'Escadron, de tourner l'ennemi, mais il s'est tant battu, si bien battu, il a tant perdu d'hommes et de chevaux pour rem-

remplir, à la fin, son objet, qu'il me semble qu'il a mérité la Croix.

„Non, me répond-on, c'est celui là avec les deux pelotons, il a agi de son chef." Mais, dis-je alors, je vois bien que pour faire plus que son devoir, il ne l'a pas fait. Pourquoi a-t-il quitté son corps qui étoit dans le plus grand feu?

C'est ce maudit prétexte qui le fait souvent éviter. Sans doute qu'un régiment d'infanterie, qui marche en front à l'ennemi et se distingue tout entier, ne peut pas procurer la Croix à tous les officiers qui le composent; mais alors qu'on imagine une autre récompense pour lui, sur les drapeaux par exemple; et qu'on donne la Croix à quelque blessé et officier d'Etat-Major, qui ont le plus marqué par leur activité et leurs ordres, pour maintenir l'Ordre.

Si un officier a celui d'emporter une batterie, qu'on lui donne notre *Marie Thérèse* sans attestation; et non à l'enseigne qui

prouve que, de lui même, il a sauvé deux canons, une caisse, ou un magasin.

On me dit: „Il a montré du talent, il a prouvé de l'esprit." Je réponds: Mr. de Voltaire en a eu d'avantage, et je ne lui aurois pas donné la Croix.

Les plus sages du Chapitre vont jusqu'à dire: Non seulement il faut faire plutôt peu de chose sans ordre pour avoir la Croix, que beaucoup par ordre, mais on doit la donner même pour un bon conseil; lisez les statuts.

J'admire les grandes vues de notre fondatrice, la *Grande Impératrice*, et je bénis les bonnes vues de *François I.*, *Kaunitz* et *Daun*, qui y ont travaillé au commencement de la guerre et qui en auroient évité les inconveniens, si cela avoit été érigé à la fin; mais il étoit impossible de les prévoir, ainsi il n'y a que du bien à en dire, et il y en a aussi à dire de celui qui y remédieroit, ainsi que je viens de le dire. C'est mon fils

Char-

Charles, qui a eu la Croix le premier sans Chapitre et *Joseph II.* le faisant Lieutenant Colonel en même tems, pour l'affaut de *Sabat*z qu'il prit sous ses yeux, le reçut au bruit de la canonade des Turcs.

J'aime pour candidat celui qui à la voix de toute l'armée, avant d'avoir celle de tout le Chapitre, et qui dans un species facti clair et court expose son action. Il ne faut ni trop, ni trop peu de modestie.

Le Chevalier, notre référendaire, rapporteur, secrétaire, liseur des actes enfin, doit être bien choisi. Jamais il n'y en a eu de meilleur que le nôtre d'à présent, *le Comte de Neiperg*, plein de justice dans le coeur, de justesse dans l'esprit et d'honneur et de talens. Quand on en a, on appuie sur les beaux traits, et on les fait souvent ainsi récompenser. Ce qui est louche peut s'annoncer par la manière de lire, et garantir les assesseurs du piège qu'on leur tend. De même un Chevalier qui l'a été, on ne fait comment, déjoue les belles actions, en disant presque à voix basse: on n'a fait que son

son devoir. Mais que peut-on faire de plus que son devoir. C'est aussi celui de l'officier, qui sans en avoir ordre, doit attaquer et faire tout ce que les circonstances lui fournissent d'avantageux devant l'ennemi.

Je respecte l'officier de telle classe qu'il soit, qui dans une bataille a fait tirer et rafraichir plusieurs fois les 60 cartouches de ses soldats, qu'il a tenu ensemble sur deux ou trois rangs, sans ouverture; sans perdre les voisins de droite et de gauche; ferme dans son poste s'il est attaqué, et marchant de même avec contenance et discipline s'il attaque. Si un Général en distingue ainsi en passant devant le front, s'il marche avec vigueur avec la bayonnette sans tirer, que le Général leur attache la Croix sur le champ de bataille. Le Commandant de l'armée doit en avoir dans sa poche pour cette destination.

Qu'on fasse encore mieux, que chaque Colonel, Brigadier etc. aillent ensemble le soir d'une affaire, aux feux des soldats, écouter leurs conversations, qui valent mieux

mieux que leurs attestations mendrées, forcées ou données sans savoir ce qui y est contenu, et on apprendra en même tems bien des choses sur la conduite de bien des individus.

On n'entendra plus alors, dans nos Chapitres, diminuer la gloire de tant de braves gens, en disant, s'ils ne l'étoient pas, il faudroit les casser; qui n'en feroit pas autant? Ils n'ont fait que leur devoir; et notre Ordre reprendroit le lustre qu'il étoit fait pour avoir.

Ce n'est pas qu'il n'en ait infiniment. Malgré les abus il n'y en a peut-être pas quatre qui ne devraient pas l'avoir; mais alors tous ceux qui la méritent l'auroient ou la demanderoient, ce que souvent à présent ils n'osent pas faire, y attachant la honte, en se faisant attester, et le désespoir s'ils sont refusés au Chapitre.

Deux choses encore m'y impatientent. Mes camarades demandent si cet officier, par hazard, n'a pas été avancé tout de suite, après la bataille, donc il est récompensé,

284

pensé, disent-ils. „ Donc il a des
 „ droits à la Croix, leur dis-je, puis-
 „ que son action lui fait avoir un
 „ grade de plus. „ Quel est l'avancement
 d'ailleurs, qu'on préféreroit à la Croix? On
 le refuseroit, si l'on croyoit que ce fut un
 empêchement à l'obtenir. Quel droit y
 donnent les blessures, me dit-on
 souvent. Voilà encore le devoir ou
 la cassation, si l'on ne le fait pas.
 Je répons; „ je n'ai jamais été bles-
 „ sé, mais il me semble que le sang
 „ répandu pour le Souverain mé-
 „ rite un baume salutaire sur la
 „ playe, et fait croire qu'on a été
 „ de tout son coeur dans le feu. „
 Reste à savoir si ce n'est pas légèrement, par
 hazard, ou son plaisir dans une escarmouche,
 ou reconnoissance, ou se sauvant, comme
 je l'ai vu quelquefois.

Mais à son poste un bon coup de fusil,
 dont on doit se ressentir longtems, ou un
 bon coup de sabre dans une mêlée, qui a
 peut-être décidé la bataille, méritent, à

mon

XXX-284

mon avis, ce que refusent ceux, qui s'y sont le moins exposé.

Il y a un style mou, lâche, qui caractérise le demandeur, et un style bavard de quelques Généraux qui aiment à écrire et à faire croire, qu'ils ont été, où ils n'étoient pas, et vu ce qu'ils n'ont pas vu.

Pour voir la supériorité de notre *Marie Thérèse*, sur les *St. George*, les *St. Louis*, le *Mérite de Prusse*, et l'*Ordre de l'Épée de Suède*, qu'on compte d'abord le nombre des Chevaliers, et qu'on en sache un peu l'histoire. Tant de batailles mémorables, depuis 49 ans, embellissent celle de notre Monarchie, même quand elle a été dans des tems de malheur; et cependant nous ne sommes gueres plus que deux cents, en comptant même une douzaine de Russes et d'Anglois, à qui l'on en a fait mal-à-propos la politeffe. Ce sont ces trois misérables guerres avec les François, qui en ont fait faire beaucoup, à cause de cette multitude partielle de petits combats, où tant d'officiers ont fait ou prétendent avoir fait
des

XXX-285

286

des miracles. C'est ce qui ne pouvoit point arriver dans le tems, que je voyois 10 bataillons et 30 escadrons entrer tout à la fois dans le feu, en front de bandière, qu'une seconde ligne pareille les remplaçoit, et qu'enfin 30,000 hommes tant de la part des Prussiens que de la nôtre restoient sur le champ de bataille. Après la guerre de sept ans, si meurtrière, il n'y avoit gueres plus de cent Chevaliers.

St. Louis ne pouvoit faire plaisir à voir et honneur à recevoir qu'à la boutonnière d'un jeune homme. On étoit sûr, lorsqu'il n'avoit pas 25 ans d'âge, que ce n'étoit pas pour 25 ans de service. Et quel service encore! celui d'antichambre des gardes du corps, maison du Roi, officiers de l'Ordre, commissaire etc.

On a gâté le *St. George*, en y mettant aussi l'ancienneté. Au moins auparavant l'on savoit que celui, qui l'a porté, avoit vu les Turcs, tant bien que mal. Plusieurs étoient de ce premier genre; mais comme on n'y avoit pas besoin d'attestations à la
vé-

XXX-286

vérité, mais de protection, j'en ai vu donner quelquefois par faveur, légèreté et aussi par politesse. Cependant comme sept ou huit assauts, les plus brillans qu'il y ait jamais eu dans la guerre, en avoit fourni les plus belles occasions, le *St. George*, donné à propos, a attiré la plus haute considération.

Catherine II. s'en faisoit rendre compte par *Potemkin* et *Romanzow*, qui s'en faisoient rendre compte par leurs Généraux, outre ce qu'ils voyoient tant de plus loin que de moins loin. Ainsi nous avons vu décorer les héros d'Ismaël, Kilia, Bender, Oczakoff etc.

Pour l'*Ordre de Mérite de Prusse*, qu'on donna même aux héros d'exercice, et à la guerre, sans qu'on sache trop pourquoi, son histoire est bientôt faite. Le Roi, les Princes même, ne le portent pas, de peur de le relever; et il est aussi obscur d'action que de couleur.

L'*Ordre de l'Epée*, dont le nom s'annonce si bien, seroit déjà mort depuis longtemps,

tems, car depuis *Charles XII*, les Suédois ne se sont gueres battus. Ce grand soldat Roi s'en môquoit, car quand on lui proposoit de le donner, „toute mon armée l'a," disoit-il. On en fait des Chevaliers pendant la paix. C'est en dire assez.

Ce qui est très respectable chez nous, c'est que peut-être, grace à moi, qui ai diserté, et ai été cru vraisemblablement à un Chapitre, sur le droit de porter la médaille d'or ou d'argent, gagnée comme bas-officier; plusieurs à présent ont l'une et l'autre et en inspirent plus de considération et d'émulation.

Cette médaille est elle-même sujette à caution, si l'on ne la donne pas à la franche valeur; si c'est seulement pour avoir donné son bras à un blessé, son cheval à un autre qui l'a perdu, ou un avis, ou fait un rapport, ou une patrouille, ou quelques coups de pistolet. J'aime qu'on ait des voisins à tout ce qu'on fait, et que tous fassent bien.

Les chevaux-légers Vallons qui s'appelloient *dragons de Ligne*, quand ils ont sauvé

fauvé la Monarchie le 18. Juin 1757 n'ont pas plus voulu demander de médailles, depuis que *Joseph II.* les a instituées, que les officiers, la Croix; et ayant dit que chacun y avoit le même droit, on a attaché le ruban de *Marie Thérèse* à leur étendart, par une distinction unique, qui fait honneur à celui qui l'a imaginé et à ce corps de héros.

Un Général françois a dit, lorsqu'il étoit à Vienne, en en entendant parler: Ah! les La Tour (c'est leur nom à présent) dès que nous les voyons arriver, nous difons tout de suite, allons vite, quatre régimens contre eux.

Loudon donnoit sa recommandation pour la Croix au Général ou au Colonel, qui exécutoit brillamment les ordres, soit attaque de cavalerie, de retranchement ou assaut, comme à Schweidnitz. Il est juste que celui, qui mene une colonne, la reçoive, ainsi que celui qui emporte ou défend une flèche. C'est encore son devoir, dira un Chevalier qui fait le difficile; cela est vrai, mais il y avoit apparence, qu'il y

Mel. T. 30. Oeuvres mêlées I. 16. T pé-

périsoit, ainsi que sur un ouvrage qu'on fait être miné, et qu'on doit pourtant occuper. Si un officier du Général-Staab la demande, pour avoir reconnu un chemin, ou conduit une colonne, l'officier du génie pour la parallèle, et celui d'artillerie pour avoir fait tirer la batterie, c'est alors qu'on peut faire cette réponse; mais si le premier s'est battu avec cette colonne, si le second a repoussé une sortie, si le troisième a perdu tous les artilleurs et a été blessé peut-être lui-même auprès de ses canons abandonnés, ils méritent sans doute notre belle récompense militaire.

Le préjugé qu'on est déshonoré, si l'on n'obtient pas la Croix qu'on demande et qu'on a mérité, tombe heureusement. On en a vu refuser, faute de preuves apparemment, selon quelques uns, ou de bienveillance. Malgré cela, on rend justice, quant à l'opinion.

C'est l'espèce d'abaissement pour les attestations (nous le regardions ainsi alors) qui m'empêcha de la demander dans la guerre de

de sept ans, où parmi grand nombre de grandes batailles, où je n'avois pas mieux fait que mes camarades et les régimens voisins, à la tête du mien et de quelques bataillons qui me soutenoient sans avoir de brigadier, j'ai eu deux ou trois affaires, qui pouvoient me la faire avoir. L'Impératrice en étant informée, me fit dire que c'étoit apparemment par mauvaise tête Vallone que je ne voulois pas me soumettre aux formes usitées. Je répondis respectueusement, mais avec un peu de fatuité, par *Mr. de Neny*, qui me parloit de sa part: que mes Généraux qui m'avoient vu, et tous mes voisins, dans tant de combats, avoient été tués. Et en vérité, c'étoit presque vrai, par exemple trois de mes brigadiers: *Stollberg*, *Wrbitz* et *Otterwolf*; je ne pouvois donc point avoir d'attestation.

Aux autres batailles je n'ai pas vu de ces Mrs. qui apparemment avoient affaire ailleurs, excepté *Loudon* et *Lacy*, qui couroient partout, où l'on tiroit, mais n'avoient pas le tems de m'observer.

Ce n'est que du côté de la valeur que nous devons être comme la femme de César, mais point du côté de la conduite. La Chevalerie, excepté celle des romans, n'est pas une école de morale. C'est un cours de coups de fusil, qu'il faut faire, et non un cours de vertu.

Je déteste les gens purs de nos Chapitres qui disent: comment donner la Croix à un mauvais sujet? J'aimerois mieux qu'il ne le fut pas, mais j'avoue que je fais plus de cas à la guerre du libertin, de l'entêté; mais de l'entêté dans la besogne, que de l'honnête homme riche et rangé, qui n'est pas aussi intrépide.

Ne peut-on pas ôter la Croix, dit-on quelquefois, à cet officier peu délicat, qui s'oublie, en pensant trop à lui, pour des contributions ou des lettres de change protestées etc. Qu'on l'enferme, dis-je alors, qu'on ne l'avance jamais, qu'on l'oblige à quitter le service, mais point la Croix; à moins que ce ne soit

soit pour un crime contraire à l'action qui la lui a procurée, c'est à dire, la poltronnerie.

C'est pendant un Chapitre dans le tems que les non intelligens se font lire et répéter ce qu'ils ont le scrupule de vouloir encore mieux savoir, que je charme mon ennui par ces réflexions et cette écriture, que je quitte quand j'ai à parler ou écouter, et que je reprends d'abord après. Tantôt ce sont vingt lignes de suite, tantôt une cinquantaine. Il y a des sessions où je m'amuse par le ridicule des demandes ou leur sot ou vantard exposé, ou la preuve qui s'y trouve qu'on n'a rien fait. L'un dit: Je n'eus pas peur, l'autre: j'ai mis le sabre à la main; un troisième raconte la harangue qu'il a faite avant de se battre etc. On nous envoie quelquefois une gazette où le régiment est nommé, mais point celui qui nous l'adresse.

On nous a envoyé une fois un sonnet, que dans une petite ville d'Italie, le pauvre poète fit tomber du plafond de la salle sur
la

la tête de son pauvre héros pendant le spectacle. Un autre nous fit parvenir de l'Archevêque de Spalatro, un certificat de sua pietate, justitia et prudentia. Un autre demanda la Croix, pour avoir fait donner du vinaigre à l'hôpital de sa compagnie etc.

Une risée générale alors dédommage de notre scrupuleuse attention, qui dure quatre heures de suite. Il y a des noms de Généraux attestans qui sont aussi souvent qu'on se regarde, et on lit assez sur les physionomies, aux premières lignes du species facti, la voix qu'on aura pour ou contre.

Heureux ceux, qui, en entendant leur nom, réunissent déjà le *Votum* unanime, et dont on ne lit la demande que pour la forme. Quelquefois on dit: c'est perdre du tems, passons à un autre.

Enfin, notre *Marie Thérèse* est, comme je l'ai dit, le plus bel Ordre du monde, tel qu'il est; et pourroit l'être encore davantage avec les très petits changemens que je propose. Je prie, en attendant, de faire attention

tion à ce que je trouve qui en mérite, pour la plus grande justice et récompense de la plus brillante valeur, en songeant à notre belle devise: Fortitudini.

On ne peut pas faire durer plus d'un mois un Chapitre, parceque chaque assesseur a ses affaires; mais en l'annonçant deux mois d'avance, on donne le tems de faire arriver les demandes et les preuves. Ce qui les empêche souvent d'arriver, c'est la négligence d'en donner connoissance aux Général-Commando de chaque province, et de ceux-ci aux Commandans des régimens, qui en mettent aussi à en instruire leurs officiers. Il faut calculer notre imbécille et tardive méthode à faire, ce qu'on appelle: monter et descendre les affaires. Les Vidi et les Receptisse, les communications peu sûres et incertaines de la poste, la lenteur des ordonnances, dépendent presque tout ce tems-là, par l'éparpillement de chaque régiment, à plus forte raison, s'il y a des prisonniers.

Je

296

Je voudrois que le Chapitre étant dis-
sous, sans le rassembler, on envoyat les
demandes, qui en vaudraient la peine, aux
Chevaliers séparés, qui enverroient leur
avis, leur voix, leurs réflexions au Prési-
dent, qui avoit été à la tête du Chapitre.

XXX-296